

Historia

SPÉCIAL

NUMÉRO 20 - NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2014

ASSASSIN'S
—CREED—
UNITY

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

DU CHAOS À L'UNITÉ

DOMS 6,95 € / LUX 6,95 € / ALL 7,45 € / ESP 6,95 € / GR 6,95 € / ITA 6,95 € / PORT CONT 6,95 € / MAY 8,25 € / CH 11,80 € / CAN 10,50 CAD / TUN 6,90 TND / MAR 6,90 DH / TOM/S 900 XPF / TOM/A 1650 XPF

M 08183 - 20 - F: 5,95 € - RD



ÉCRIVEZ NOTRE HISTOIRE

ASSASSIN'S — CREED — UNITY



13 NOVEMBRE 2014

 assassinscreed.com 

18

www.pegi.info
PROVISOIRE

 PS4



 XBOX ONE

 XBOX LIVE





UBISOFT

© 2007–2014 Ubisoft Entertainment. All Rights Reserved. Assassin's Creed Unity, Ubisoft, and the Ubisoft logo are trademarks of Ubisoft Entertainment in the US and/or other countries. "PlayStation" "PS4" and "PSN" logo are registered trademarks of Sony Computer Entertainment America Inc. Xbox, Xbox One, Xbox Live and the Xbox logos are trademarks of the Microsoft group of companies and are used under license from Microsoft.

AVANT-PROPOS

Victor Battagion
Rédacteur en chef adjoint

« Aux armes, citoyens... »

LE PEUPLE FAIT TOUTE LA GRANDEUR D'UNE NATION. Pourtant, à la fin du XVIII^e siècle, il est considéré comme moins que rien par les courtisans, ces parasites dont le seul mérite est d'être nés coiffés, qui jettent l'argent par les fenêtres de Versailles. Les humbles et miséreux sujets de Louis XVI crèvent la faim. Que fait-il, lui ? Rien. Ou, plutôt, tout de travers. Dépassé par les événements, il cumule les faux pas. La fuite à Varennes, en juin 1791, signe son arrêt... de mort. Le peuple, qui a pris le pouvoir, ne pardonne pas cette nouvelle trahison. Le 21 janvier 1793, la guillotine tranche la tête du roi – et l'espoir d'une monarchie constitutionnelle – devant une foule électrisée, oscillant entre hystérie et stupéfaction. Une page de l'histoire de France se tourne. Nouveau chapitre : la Terreur. Le régime d'exception mis en place passe au fil du « rasoir patriotique » tout traître à la République. Faction contre faction, la nation se noie dans un océan de violence et de sang. Le bilan de cette période est lourd, très lourd. Pour autant, la Révolution apporte un souffle de civisme et de valeurs modernes – aujourd'hui trop souvent en déshérence. Napoléon Bonaparte détourne cet héritage et le met à son service. Louis XVIII, lui, se rend compte que ce qui est fait... ne peut être défait. L'empreinte des années 1789-1799 est indélébile. Grâce aux plus grands spécialistes de la période, et à l'immense talent des artistes designers du jeu vidéo *Assassin's Creed Unity*, qui fait de nouveau l'événement, nous vous invitons à vivre la Révolution. Et à aller au-delà des idées reçues ou des raccourcis habituels. Avec nous, engagez-vous, citoyen lecteur !

LES AUTEURS



Éric Anceau
Directeur adjoint de la revue *Histoire, économie, sociétés*, il est l'auteur

d'ouvrages sur la Révolution française et sur le XIX^e siècle. Il nous dépeint les soubresauts de l'Ancien Régime (p. 46).



Annie Crépin
Rédactrice en chef des AHRF, elle a publié *Les Débuts de la conscription en*

Seine-et-Marne, 1798-1815 (Presses universitaires de Rennes, 2011). Elle retrace les guerres contre les puissances européennes (p. 84).



Jean-Clément Martin
Professeur à Paris I, auteur de *La Guerre de Vendée* (Points,

2014). Il décrit le Paris révolutionnaire (p. 58) et nous plonge dans un épisode sanglant de l'histoire de France (p. 88).



Philippe Bourdin
Professeur d'histoire, il a publié *Les Nuits de la Révolution française*

(Presses universitaires Blaise-Pascal, 2013). Il relate l'impact de la Révolution sur le théâtre (p. 67).

Jean-François Dunyach

Maître de conférences en histoire moderne, il s'intéresse particulièrement au XVIII^e siècle. Il nous raconte comment l'Angleterre a décapité son roi, un siècle et demi avant la Révolution (p. 12).



Thierry Sarmant
Conservateur en chef au musée Carnavalet, il a publié *1715 : la France et le monde*

(Perrin, 2014). Il campe ici la figure de Louis XVI, roi malgré lui (p. 32).



Yves Bruley
Docteur en histoire, il a cosigné avec Jean Tulard le livre d'entretiens *Détective de l'Histoire*

(Écriture, 2012). Il nous fait partager le sort de Louis XVI durant son procès (p. 78).



Annie Duprat
Spécialiste d'iconographie historique, auteur de *Marie-Antoinette.*

Images et visages d'une reine (Autrement, 2013), elle nous livre un portrait nuancé de la souveraine (p. 36).



Pierre Serna
Directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française, il projette une histoire

politique des animaux en Révolution (Fayard). Il nous dévoile les caractères de Sade et de Mirabeau (p. 56) et suit la trajectoire de Napoléon (p. 98).



Joëlle Chevé
Historienne de l'Ancien Régime, elle a analysé l'insertion dans la société des *Grandes*

Courtisanes (First-Histoire, 2012). Elle nous fait revivre les dernières heures de la monarchie (p. 24).



Jean-François Kahn
Historien et grand reporter, créateur de la revue *Marianne*,

il a écrit, entre autres, *Victor Hugo, un révolutionnaire* (Fayard, 2001). Il rend compte à quel point la Révolution a changé la France (p. 106).



Laurent Turcot
Professeur au Québec, il prépare actuellement un ouvrage sur le Paris

de la Révolution. Il s'est intéressé ici aux états généraux de 1789 (p. 42).



Olivier Coquard
Professeur de chaire supérieure, il a écrit *Lumières et révolutions* (PUF,

2014) et une biographie de Marat (Fayard, 1993). Il revient sur la folle équipée de Varennes (p. 70).



Hervé Leuwers
Directeur des AHRF, il a publié une biographie de *Robespierre*

(Fayard, 2014) qui bouscule les idées reçues. Il se penche sur la Restauration (p. 102).



Bertrand Van Ruymbeke
Professeur d'histoire et de civilisation américaine, il travaille

à une histoire des États-Unis pour Tallandier. Il nous conte la guerre qui a fait l'Amérique (p. 16).

Historia

**ASSASSIN'S
CREED
UNITY**

HISTORIA – 74, avenue du Maine, 75014 Paris. Tél. : 01 44 10 12 90. Internet : www.historia.fr. Directeur éditorial : Maurice Szafran.

Service abonnements : Historia Spécial, bureau B1363, 60643 Chantilly Cedex. Tél. France : 01 44 84 80 85 ; étranger : 00331 44 84 80 85. Tarifs France 2014 : 1 an, 6 numéros : 35 € ; 1 an, 6 numéros + *Historia* (mensuel, 12 numéros) : 86 €. Tarifs pour l'étranger : nous consulter. Anciens numéros : Sophia Publications, BP 65, 24, chemin Latéral, 45390 Puisseaux. Tél. : 02 38 33 42 89.

Rédaction : Pierre Baron, directeur de la rédaction ; Éric Pincas, rédacteur en chef (1272), assistés de Florence Jaccot (1266) ; Victor Battagion rédacteur en chef adjoint chargé des numéros spéciaux (1261) ; Xavier Donzelli, secrétaire de rédaction (1288) ; Jean-Pierre Serieys, réviseur (1235) ; Josiane Ruiz, réviseuse ; Claire Ballardur Segura, rédactrice photo (1273).

Directrice administratif et financier : Émilie Cormier. Directrice des ressources humaines : Rime Louhaichi. Directrice des ventes et promotion : Évelyne Miont (1380). Ventes Messageries : Vip Diffusion Presse – Frédéric Vinot (N° Vert : 0800514974). Directrice commerciale et marketing : Virginie Marliac (5449). Responsable marketing direct : Anne Alloueteau (5450). Responsable gestion abonnements : Isabelle Parez (1360). Publicité – directrice commerciale publicité et développement : Caroline Nourry (1396). Secteur littéraire – directrice de clientèle : Marie Amiel (1211). Secteur culturel – directrice de clientèle : Françoise Hullot (1213). Responsable communication : Élodie Dantard (5455). Responsable comptabilité : Sylvie Poirier (12 89).

UBISOFT a participé à ce numéro : Aymar Azaïzia, directeur contenu de marque ; Martin Schelling, producteur senior de marque ; Jean Guesdon, directeur créatif de marque, Anouk Bachman, chef de projet marque ; Antoine Cezzynski, chef de produit marque ; Raphaël Lacoste, directeur artistique de marque ; Richard Farrèse, chef scénariste marque. **Équipe Ubisoft Montréal :** Alexandre Amancio, directeur créatif ; Mohamed Gambouz, directeur artistique ; Vincent Gaigneux, illustrateur personnage ; Remko Troost, illustrateur personnage ; Gilles Belcèil, illustrateur ; Félicien Nourry, illustrateur ; Stéphane Turgeon, illustrateur ; Ludovic Ribardière, illustrateur ; Martin Deschambault, illustrateur senior ; Maxime Desmettre, illustrateur. **Équipe Ubisoft Annecy :** Yannick Corboz, illustrateur. **Équipe Ubisoft Singapour :** Frank Kitson, directeur artistique ; Edvige Faini, illustratrice ; Tony Zhou Shuo, illustrateur. **Équipe Assassin's Creed III :** William Wu.

Fabrication : Christophe Perrusson. Impression : G. Canale & C. S. P. A. Via Liguria 24, CAP – 10071 Borgaro T. se, Torino (Italie). Imprimé en Italie/Printed in Italy.

Dépôt légal : novembre 2014. © Sophia Publications. Commission paritaire : 1016 K 88670. ISSN : 2114-544X.

Historia Spécial est édité par la société Sophia Publications. Philippe Clerget, directeur de la publication.

Crédits de couverture : Ubisoft/Gilles Belcèil/D'après J.A. Teller, *Boissy d'Anglas saluant à la tribune de la Convention la tête du député Féraud* (RMN-Grand Palais/G.Blot).

4 GALERIE DE PORTRAITS | 6 LES DATES CLÉS | 8 CARTE DU PARIS RÉVOLUTIONNAIRE

I LE TEMPS DES RÉVOLUTIONS

12 L'ANGLETERRE MONTRE LA VOIE

Un siècle et demi avant Louis XVI, Charles I^{er} perdait sa tête, *par Jean-François Dunyach*

16 LA GUERRE QUI A FAIT L'AMÉRIQUE

La révolte des colons anglais répand dans le monde le parfum de la liberté, *par Bertrand Van Ruymbeke*

I LE TRÔNE DE FRANCE VACILLE

24 LES DERNIÈRES HEURES DE LA MONARCHIE

Versailles vit à rebours d'une société tournée vers des idéaux nouveaux, *par Joëlle Chevé*

32 LOUIS XVI, ROI MALGRÉ LUI

Il hérite à 20 ans d'un royaume en ruine et miné par les rivalités, *par Thierry Sarmant*

36 MARIE-ANTOINETTE, LE PARFAIT BOUC ÉMISSAIRE

«L'Autrichienne» – et ses frasques réelles ou supposées – cristallise la haine du peuple, *par Annie Duprat*

I L'HEURE DES CONCESSIONS

42 MALENTENDU TRAGIQUE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

Les députés sont convoqués pour une assemblée extraordinaire. Une chance à saisir, *par Laurent Turcot*

46 LES ULTIMES SOUBRESAUTS DE L'ANCIEN RÉGIME

À Versailles, le monarque a mis un genou à terre, cependant que Paris s'embrase, *par Éric Anceau*

56 SADE ET MIRABEAU, DEUX FIGURES À DOUBLE FACE

Le premier échappe de peu à la guillotine, le second sera expulsé du Panthéon, *par Pierre Serna*

58 LA FAUNE D'UN PARIS RÉVOLUTIONNAIRE

État des lieux d'une capitale en effervescence, populeuse et frondeuse, *par Jean-Clément Martin*

68 DANTON, L'HOMME DU RENDEZ-VOUS MANQUÉ

Tribun implacable, il enflamme l'Assemblée, mais dérange ses adversaires, *par Pierre Baron*

70 VARENNES, UNE CAVALE LOURDE DE CONSÉQUENCES

Retour sur une fuite ratée qui jette le discrédit sur Louis XVI et précipite sa chute, *par Olivier Coquard*

I LA TERREUR

78 LE CITOYEN CAPET AU BORD DU GOUFFRE

La descente aux enfers du roi se poursuit. Interné au Temple, il abat sa dernière carte, *par Yves Bruley*

84 « QU'UN SANG IMPUR... »

1792 : l'ennemi est à nos portes, la patrie est en danger. C'est le branle-bas de combat, *par Annie Crépin*

88 LA TERREUR OU LA POLITIQUE DU PIRE

La République dégénère : une chasse aux sorcières s'opère dans tout le pays, *par Jean-Clément Martin*

I LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ... UNITÉ ?

98 NAPOLÉON, LE FOSSOYEUR DE LA RÉVOLUTION ?

Comment l'homme du 18 Brumaire s'est accommodé du legs d'une décennie troublée, *par Pierre Serna*

102 L'HÉRITAGE BLEU-BLANC-ROUGE

1814 : revoilà les Bourbons ! Hélas pour eux, l'Histoire ne repasse pas les plats, *par Hervé Leuwers*

106 L'IMPOSSIBLE RETOUR EN ARRIÈRE

Le XIX^e siècle est émaillé de révoltes : le fantôme de 1789 est dans toutes les têtes, *par Jean-François Kahn*

110 INTERVIEW D'ALEXANDRE AMANCCIO

Le directeur artistique d'Ubisoft raconte le making of d'Assassin's Creed, *propos recueillis par Éric Pincas*

LEUR DESTIN EST EN MARCHÉ



MARIE GOUZE,
dite OLYMPE
DE GOUGES
1748 ou 1755-
1793



GEORGES
JACQUES
DANTON
1759-1794

MARIE JOSEPH
PAUL YVES ROCH
GILBERT MOTIER,
MARQUIS
DE LA FAYETTE
1757-1834



HONORÉ
GABRIEL
RIQUETI, COMTE
DE MIRABEAU
1749-1791



Solre/Lecmage

**LOUIS ANTOINE
SAINT-JUST**
1767-1794



Musée Carnavalet / Roger-Viollet

**LOUIS XVI
DE FRANCE**
1754-1793



Photo Joesse/Lecmage

**MAXIMILIEN
DE
ROBESPIERRE**
1758-1794



Photo Joesse/Lecmage

**JEAN-PAUL
MARAT**
1743-1793

Musée des Arts Décoratifs / AIG

LES DATES CLÉS

1788

8 AOÛT

Louis XVI convoque les états généraux du royaume.

1789

17 JUIN

Devant le refus de la réunion des ordres, le tiers état se constitue en Assemblée nationale.

20 JUIN

Serment du Jeu de paume : les députés du tiers jurent de ne pas se séparer avant d'avoir rédigé une Constitution.

14 JUILLET

Prise de la Bastille, forteresse presque vide mais symbole de l'arbitraire royal.

26 AOÛT

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

5-6 OCTOBRE

« Le boulanger, la boulangère et le petit mitron » (autrement dit, la famille royale) sont ramenés de Versailles à Paris par la foule.

2 NOVEMBRE

Par décret de l'Assemblée nationale, les biens du clergé sont mis à la disposition de la nation.

11-12 NOVEMBRE

Division du territoire en départements, districts et communes.

1790

12 JUILLET

La Constitution civile du clergé est adoptée par l'Assemblée nationale.

14 JUILLET

À l'occasion de la fête de la Fédération, organisée sur le Champ-de-Mars, Louis XVI prête serment à la Constitution.

21 OCTOBRE

Le drapeau tricolore est officialisé.

1791

4 AVRIL

L'église Sainte-Geneviève est transformée en Panthéon.

15 MAI

L'Assemblée accorde les droits de citoyens aux « gens de couleur » nés de père et mère libres.

21 JUIN

La famille royale est arrêtée à Varennes alors qu'elle tentait de fuir. Louis XVI est suspendu de ses pouvoirs jusqu'au vote de la nouvelle Constitution.

17 JUILLET

Au Champ-de-Mars, la Garde nationale tire sur la foule venue réclamer la déchéance du roi.

SEPTEMBRE

Olympe de Gouges publie la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne.

3 SEPTEMBRE

Adoption de la Constitution. La France devient une monarchie constitutionnelle.

25 SEPTEMBRE

Adoption du Code pénal.

27 SEPTEMBRE

Émancipation des Juifs de France.

1^{ER} OCTOBRE

Première séance de l'Assemblée législative.

1792

20 AVRIL

L'Assemblée vote la déclaration de guerre à l'Autriche.

25 AVRIL

Rouget de Lisle compose son *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, dit *La Marseillaise*.

25 JUILLET

Le manifeste de Brunswick menace de « livrer Paris à une exécution militaire et une subversion totale » s'il était porté atteinte à la personne du roi.

10 AOÛT

Assaut des fédérés et des Parisiens contre les Tuileries à Paris : Louis XVI et sa famille sont enfermés au Temple.

2-6 SEPTEMBRE

Massacres dans les prisons parisiennes.

20 SEPTEMBRE

Institution du mariage civil. Victoire française à Valmy.

21 SEPTEMBRE

Réunion de la Convention nationale. Le lendemain, la République est proclamée.

19 NOVEMBRE

La France accorde « fraternité et secours » à tous les peuples qui le souhaitent.

1793

21 JANVIER

Louis XVI est guillotiné, à 10h22, place de la Révolution.

1^{ER} FÉVRIER

La France déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande, puis plus tardivement à l'Espagne.

9 MARS

Des représentants du peuple sont envoyés en mission dans tous les départements pour accélérer la levée de 300 000 hommes. Début de soulèvements dans plusieurs départements de l'Ouest, dont la Vendée.

10 MARS

Création du Tribunal révolutionnaire extraordinaire.

18 MARS

Défaite des armées républicaines à Neerwinden (Belgique).

19 MARS

Par décret de la Convention, l'île Bourbon, dont la connotation royale est trop marquée, est rebaptisée île de la Réunion.

29 MAI

Début du soulèvement lyonnais contre les Jacobins.

24 JUIN

La constitution de 1793 est votée (jamais appliquée).

13 JUILLET

Marat est assassiné par Charlotte Corday.

27 JUILLET

Robespierre est élu au Comité de salut public.

1^{ER} AOÛT

Décret ordonnant une répression sans merci en Vendée.

10 OCTOBRE

Le gouvernement est déclaré « révolutionnaire jusqu'à la paix ».

1794

4 FÉVRIER

Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

5 AVRIL

Exécution de Danton.

10 JUIN

La loi de prairial simplifie la procédure du Tribunal révolutionnaire en réduisant les procès à une simple formalité. Grande Terreur.

27 JUILLET (9 THERMIDOR)

Accusés de complot, Robespierre et ses amis sont arrêtés par la Convention.

1795

26 OCTOBRE

Le Directoire prend ses fonctions.

1799

9-10 NOVEMBRE

Coup d'État de Bonaparte. Fin du régime du Directoire, remplacé par le Consulat.

PENDANT CE TEMPS-LÀ

1775

23 AOÛT: George III déclare les colonies américaines en état de rébellion ouverte.

1776

4 JUILLET: rédigée par Thomas Jefferson, futur ministre de l'Amérique en France, la Déclaration d'indépendance américaine est signée.

1789

AVRIL: George Washington devient le premier président des États-Unis.

1791

22-23 AOÛT: insurrection des esclaves à Saint-Domingue.

27 AOÛT: déclaration de Pillnitz. L'empereur Léopold II et le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, présentent la France comme une menace pouvant s'étendre à toute l'Europe.

1793

29 AOÛT: le commissaire civil Léger Félicité Sonthonax abolit l'esclavage à Saint-Domingue.

○ Cimetière de la Madeleine, fosse commune où fut jeté le corps de Louis XVI

Place des Pliques (pl. Vendôme)

Club des Jacobins

Maison de l'Égalité (Palais-Royal)

Place de la Révolution (pl. de la Concorde)

Convention et Comité de salut public (Tuileries)

Place du Carrousel

Tribunal révolutionnaire (Palais de Justice)

Maison de la Révolution (Palais-Bourbon)

Conclergerie

PARIS, CŒUR REVOLUTIONNAIRE

Club des Cordeliers

ÉPICENTRE. C'est de là qu'est partie l'étincelle de la révolte. Pendant dix ans, la capitale va être la caisse de résonance des mutations et des tiraillements qui affectent tout le pays.

Les Carmes





Le Temple

La Force

Place des Fédérés (pl. des Vosges)

La Bastille

Maison communale (Hôtel de Ville)

Temple de la Raison (Notre-Dame)

Panthéon (église Sainte-Geneviève)

Sainte-Pélagie

Hauts lieux de la Révolution

Principaux centres de détention

Emplacements de la guillotine

Port-Libre (abbaye de Port-Royal)

PAROISSES

LE TEMPS DES RÉVOLUTIONS

Dominos. Sale époque pour les monarchies ! Des révoltes éclatent en Europe et au Nouveau Monde à la fin du XVII^e siècle. L'onde de choc de ces appels à la liberté va, à son tour, secouer la France.





**« ON NE PEUT RÉGNER
INNOCEMMENT »**
LOUIS ANTOINE SAINT-JUST (1767-1794)



LE TEMPS DES RÉVOLUTIONS

L'ANGLETERRE MONTRE LA VOIE

En 1649, les Anglais stupéfient toute l'Europe en envoyant leur souverain à l'échafaud. Un siècle et demi avant l'exécution de Louis XVI en France, voici comment est née la première république des Temps modernes.

Par Jean-François Dunyach



Charles I^{er} Stuart monte sur le trône en 1625. Roi d'Angleterre et d'Écosse – mais les deux royaumes ne sont pas unis –, il gouverne sans avoir convoqué le Parlement depuis 1629. Sa politique, faite d'expédients financiers et d'autoritarisme religieux, heurte les sectes protestantes, en plein développement. Elle lui a déjà valu une réaction du Parlement, en 1628, par la *Pétition de droit*, mais l'assemblée reste impuissante – le souverain seul peut convoquer, ajourner et renvoyer le Parlement. L'étincelle vient des maladroites du roi : voulant imposer l'uniformité religieuse à l'Écosse, Charles I^{er} déclenche une guerre avec ses sujets du Nord, qui envahissent l'Angleterre (1639-1640). Contraint d'en appeler à l'aide du Parlement, il paie au prix fort les humiliations qu'il lui a imposées pendant la « tyrannie des onze ans ». Les opposants à l'autoritarisme royal vont démanteler l'édifice politique mis en place. Le Parlement réitère ses prérogatives : pouvoir de faire les lois, d'accorder des subsides au roi, de réprimer les abus... Du rappel cinglant à l'empiétement sur l'autorité du souverain, il n'y a qu'un pas, que franchissent les parlementaires en 1641 en récla-

mant un droit de regard sur la nomination des ministres et des principaux officiers de l'État ainsi que ceux de la cour, de même que sur les débats du conseil royal et les décisions prises par lui. Bientôt, le contrôle de l'armée, une réforme religieuse et la suppression des évêques sont réclamés. Charles I^{er} ne trouve d'autre recours que la surenchère militaire : il lève l'étendard contre le Parlement à Nottingham le 22 août 1642.

DES BOURREAUX MASQUÉS ET GRIMÉS

La guerre civile oppose l'armée royale des « cavaliers » à l'armée parlementaire des « têtes rondes » (un sobriquet royaliste moquant leur courte coupe de cheveux), réorganisée en 1645 en une « armée nouveau modèle », confiée à Thomas Fairfax et à Olivier Cromwell. Les combats s'achèvent par la défaite et la capture du roi en 1648. Mais l'impasse politique demeure : l'indécision des parlementaires pousse l'armée, fortement travaillée par les sectes religieuses et dont les chefs redoutent le retour politique de Charles I^{er}, à une nouvelle surenchère : le procès du roi ! À la fin de 1648, le Parlement est purgé des députés hostiles à un procès : les 150 rescapés de ce « Parlement croupion » (*Rump*



Réglide

Décapitation de Charles I^{er}, à Londres, le 30 janvier 1649. Le roi, jugé coupable des guerres civiles qui ont embrasé le pays de 1642 à 1648, se déclare, avant de mourir, « martyr pour son peuple ».



Cheltenham Art Gallery and Museums, Gloucestershire / Bridgeman Images

Chevauchée

Le 2 juillet 1644, à Marston Moor, dans le Yorkshire, l'armée des parlementaires, en défaisant les troupes royales, assure son ascendant dans le Nord.

Parliament) établissent une Haute Cour de justice afin de juger le souverain pour tyrannie, trahison et meurtre. Au terme d'un procès politique, Charles I^{er} est condamné à mort. Le 30 janvier 1649, il est décapité devant le palais de Whitehall. Les bourreaux, masqués et grimés pour ne pas être reconnus, sont des volontaires de l'armée parlementaire. Les exécuteurs officiels avaient refusé de procéder au régicide.

UN NOUVEAU RÉGIME, LE COMMONWEALTH

Cet acte politique sans précédent – l'exécution d'un roi à l'issue d'un procès – frappe l'Angleterre et l'Europe. Il consacre la rupture voulue par les radicaux. En quelques semaines, la Chambre des lords est supprimée, la monarchie abolie, l'épiscopat

supprimé. En mai 1649, l'Angleterre devient un Commonwealth, une république dirigée par un Conseil d'État (41 membres) et par les députés du *Rump Parliament*. Le pays connaît en réalité une dictature militaire sous la conduite du lord-protecteur Olivier Cromwell, qui unifie dans le sang Angleterre, Irlande et Écosse. Les Anglais subissent également – non sans résister – la dictature morale des puritains sectaires, qui font interdire les spectacles, les bals, la boisson et le jeu. La confusion religieuse liée à la suspension de l'Église d'État ajoute au désarroi des populations. Après la mort de Cromwell, en 1658, le régime s'effondre rapidement, et une restauration monarchique, préparée par quelques généraux de l'armée, s'opère dans l'enthousiasme général en 1660.

EN QUELQUES SEMAINES, LA MONARCHIE EST ABOLIE. EN FAIT DE RÉPUBLIQUE, L'ANGLETERRE CONNAÎT UNE DICTATURE TANT MILITAIRE QUE MORALE



À la baguette

À partir de 1642, Olivier Cromwell lève à ses frais une troupe de cavalerie qui s'illustre aux côtés des adversaires de Charles I^{er} lors de batailles décisives. Fer de lance de la révolte, il s'empare des rênes du pays après l'exécution de ce dernier.

L'œuvre de l'artiste est dans le domaine public. Bridgeman Images

Charles II (1660-1685), le fils du roi martyr, procède habilement à une répression limitée, même si l'on déterre le cadavre de Cromwell pour lui faire un procès, le pendre et accrocher sa tête aux grilles de Westminster – où elle demeurera jusqu'en 1685. La monarchie et l'Église d'État sont restaurées, la vie politique se régularise. Néanmoins, les passions religieuses, notamment l'anticatholicisme, persistent et constituent une source de tensions permanentes : en 1679-1680, certains parlementaires veulent ainsi exclure de la succession le propre frère du roi, Jacques d'York, sous prétexte qu'il s'est converti au catholicisme. Les craintes d'un retour à une monarchie autoritaire semblent cependant s'éloigner, comme l'illustre le vote en 1679 de l'Habeas Corpus Act, qui garantit les droits et libertés de tout prévenu.

Lorsque Jacques monte sur le trône, en 1685, il prend en main un pays pacifié qui s'accommode de ce roi converti au catholicisme dont l'héritière, Marie, fille d'un premier lit, est une fervente protestante et l'épouse du Hollandais Guillaume d'Orange, champion européen du protestan-

tisme. Toutefois, les mesures d'indulgence à l'égard des dissidences religieuses (protestante comme catholique) et le projet royal de constitution d'une armée permanente précipitent une nouvelle rupture. La mesure est comble lorsque la reine accouche d'un fils en juin 1688.

LA GLORIEUSE RÉVOLUTION

La menace désormais tangible d'une lignée de souverains catholiques à la tête de l'Angleterre motive l'appel de plusieurs hauts dignitaires à Guillaume d'Orange, qui débarque en novembre 1688 à la tête d'une armée de Hollandais et de huguenots, au nom de la défense de la « paix publique, des lois, des libertés et des coutumes d'Angleterre ». Abandonné de tous, Jacques II doit fuir en France. Cette victoire sans coup férir, dans laquelle les soutiens de Guillaume d'Orange verront la main de Dieu, leur inspirera un nom pour l'événement : la Glorieuse Révolution.

Réuni de sa propre initiative en Parlement Convention, le Parlement d'Angleterre confie conjointement la couronne à Guillaume et à son épouse, Marie, moyennant l'octroi d'un *Bill of Rights* (Déclaration des droits, 1689), qui reconnaît définitivement les prérogatives du Parlement et les libertés civiles. Une loi de tolérance religieuse votée quelque temps après parachève l'établissement d'un régime de libertés inédit en Europe. Ces premières limitations du pouvoir royal ouvriront la voie à bien d'autres au siècle suivant et forgeront la grande geste du « modèle britannique » de la monarchie limitée. Au-delà, à travers les multiples histoires de ce régicide aux fins de l'établissement d'une république, de cette dictature exercée par un général victorieux, du principe d'une Déclaration des droits, jusqu'à l'expression même de Parlement Convention, se constituera dans les mémoires une grammaire politique des révolutions dont le XVIII^e siècle saura se souvenir. ◉



Contre-pouvoir

En 1651, le grand sceau de l'Angleterre célèbre la Chambre des communes, l'assemblée des représentants du peuple qui s'est dressée contre l'autoritarisme du monarque.



LE TEMPS DES RÉVOLUTIONS

LA GUERRE QUI A FAIT L'AMÉRIQUE

En 1775, les colonies se rebellent contre l'autorité du pouvoir britannique. La France, toujours prête à tirer profit de la moindre occasion pour se venger de son ennemi intime, soutient les révoltés...

Par Bertrand Van Ruymbeke



L’année 1763 est une période clé dans l’histoire de l’Amérique du Nord. La guerre de Sept Ans – appelée outre-Atlantique «*French and Indian War*» en raison du grand nombre de nations autochtones qui ont combattu auprès des Français – vient de se conclure. Ce conflit marque le triomphe militaire de la Grande-Bretagne, qui a remporté des victoires en Europe, en Amérique du Nord, aux Antilles, en Afrique de l’Ouest et aux Indes. La prise de Québec, en 1759, signe la mort de l’Amérique française continentale.

La Nouvelle-France – soit le Canada, hormis l’Acadie –, déjà conquise par les Britanniques en 1713 et rebaptisée «Nouvelle-Écosse», devient territoire britannique en échange du retour de la Guadeloupe et de la Martinique, occupées pendant le conflit, dans le giron impérial français. La Louisiane – qui couvre tout le centre du continent nord-américain, le long de la rive occi-

dentale du Mississippi, de La Nouvelle-Orléans aux Grands Lacs – revient à l’Espagne, qui donne la Floride aux Britanniques. En 1763, la France n’a plus de territoires en Amérique du Nord, et la Grande-Bretagne y possède 18 colonies : Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Québec, le New Hampshire, le Massachusetts, le Connecticut, le Rhode Island, le New York, le New Jersey, la Pennsylvanie, le Delaware, le Maryland, la Virginie, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud, la Géorgie, la Floride occidentale et la Floride orientale.

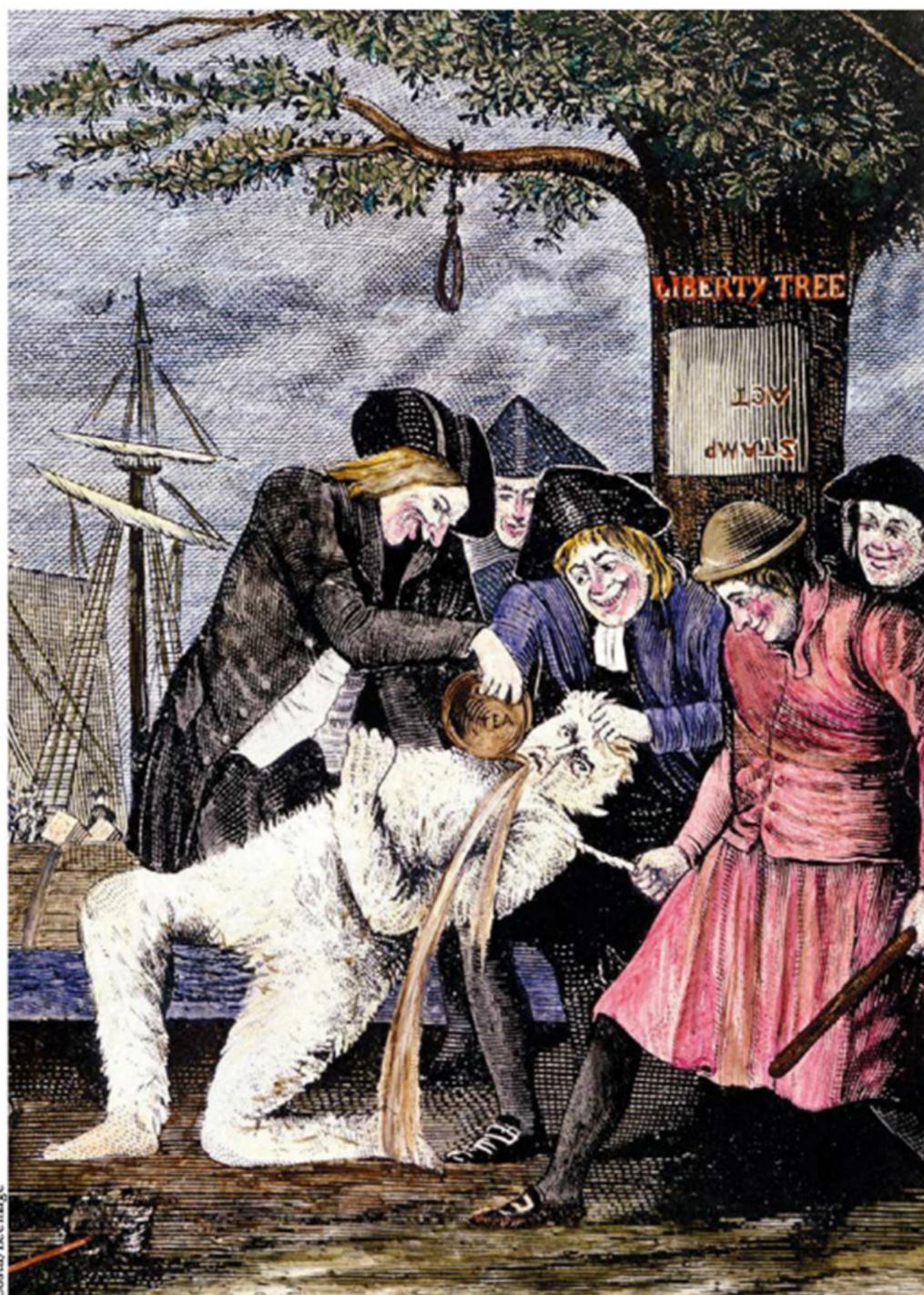
LE GOUFFRE FINANCIER DES CONFLITS

La naissance des États-Unis date de cette année-là. Les historiens américains ne s’y trompent pas en surnommant la guerre de Sept Ans «*the war that made America*» («la guerre qui a fait l’Amérique»). Auréolée de ses victoires, la Grande-Bretagne doit administrer un immense empire continental tout en gérant le sentiment



Théâtre d’opérations

Huit ans d’une lutte acharnée (1 331 combats terrestres, 218 batailles navales) qui met aux prises Anglais (en rouge) et insurgés (en bleu et blanc), soutenus notamment par les Français.

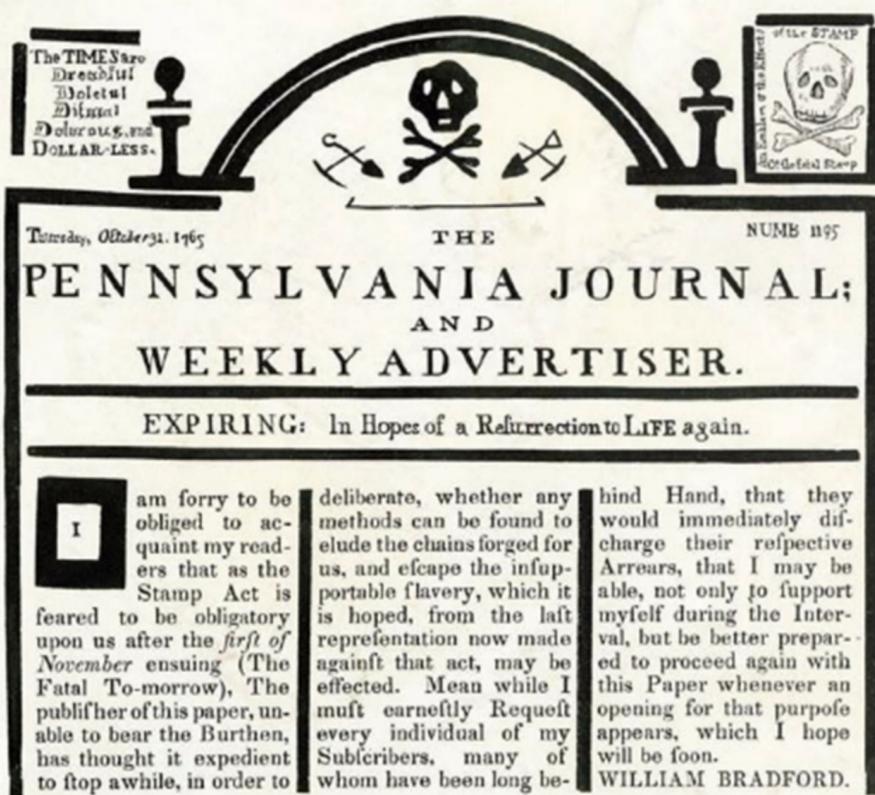


La coupe est pleine

Dès 1764, un vent de révolte souffle sur l'Amérique. En cause : une série de taxes arbitraires décrétées par Londres, en particulier sur le thé. (Ci-dessus, des colons font boire de force le breuvage de la colère à un commissaire aux douanes anglais couvert de goudron et de plumes.)

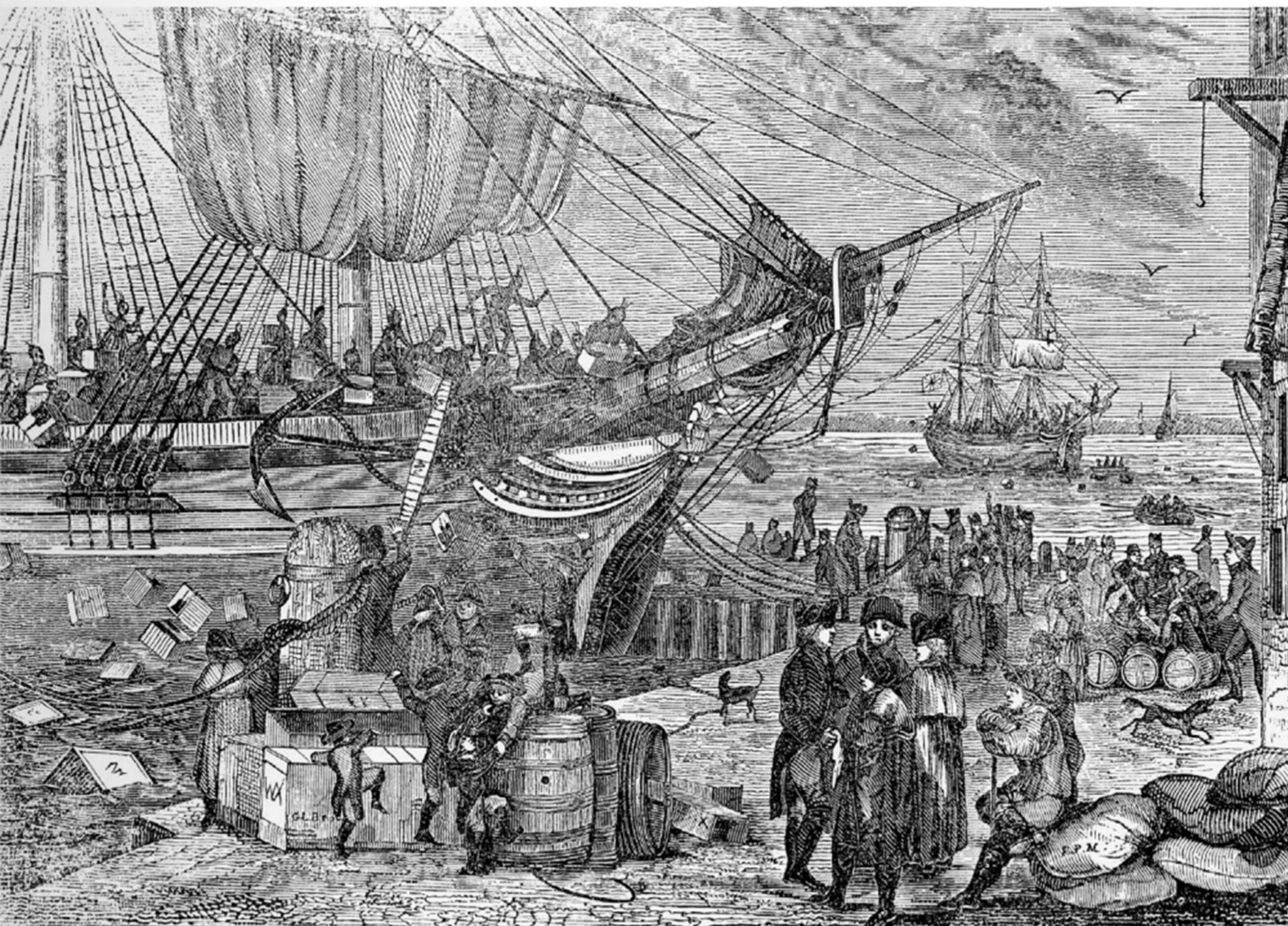
de confiance qui habite les colons américains. Deux questions essentielles restent à résoudre : l'espace réservé à ces derniers, en préservant les territoires amérindiens et le Québec, et le déficit causé par la guerre.

Dès 1763, une proclamation royale trace une ligne le long des Appalaches au-delà de laquelle les colons ne peuvent s'installer – ceux qui l'ont déjà franchie doivent revenir vers l'est ! L'objectif des Britanniques est double. D'une part, le pays indien, l'espace entre les Appalaches et le Mississippi, devient la chasse gardée des négociants britanniques pour la traite des fourrures. Cet immense territoire sera occupé par des soldats britanniques établis dans des forts – dont la plupart ont été conquis aux dépens des Français pendant la guerre de Sept Ans. D'autre part, les Britanniques souhaitent contenir les Américains le long de la côte atlantique. On s'inquiète à Londres du poids démographique



Fronde fiscale

En 1765, un impôt ulcère les habitants du Nouveau Monde : le Stamp Act, qui exige le paiement d'un timbre (ci-dessus) pour tout acte officiel. Livres et journaux y sont aussi soumis, ce qui constitue une menace directe pour la presse et l'édition, comme le déplore le *Pennsylvania Journal* à la une.



American Antiquarian Society, Worcester, Massachusetts/Getty Images

sans cesse grandissant de cette Amérique qui jouit déjà d'une population égale à la moitié de celle de l'Angleterre, soit deux millions et demi d'habitants. Il ne faudrait pas qu'un jour elle pèse d'un poids supérieur à celui de la Grande-Bretagne dans le monde anglophone... Les Américains sont déçus et irrités, même si cette proclamation royale reste inapplicable.

UN SLOGAN QUI RETENTIT DANS LES COLONIES

Reste le problème de la dette. La recette est simple : augmenter les impôts ! En 1765, les autorités britanniques décident de lever une taxe sur le papier, tout acte devant être imprimé sur un papier timbré. C'est la loi sur le timbre (*Stamp Act*). Les colons protestent, car aucun impôt n'a jamais été levé sans leur consentement. Ils brandissent ce slogan qui retentira avec force dans toutes les colonies : *No taxation without representation* (« Pas d'impôt sans repré-

sentation élue »). Le Parlement britannique, où les colons ne sont et ne peuvent être représentés, a le pouvoir de réguler le commerce colonial par le biais de taxes douanières mais n'a aucun droit de lever des impôts. Celui-ci appartient aux seules assemblées coloniales. Les colons décident de boycotter les produits britanniques. Arme fatale : les Britanniques abrogent la loi dès 1766. Mais ils ont retenu le fait que les colons ne sont pas opposés à des taxes douanières. Le Parlement décide donc d'augmenter celles-ci sur toute une série de produits, dont le thé. Après un nouveau boycott, elles sont abrogées – sauf celle sur le thé. En décembre 1773, à Boston, les cargaisons de navires transportant ce produit sont jetées par-dessus bord par des colons en colère. C'est la fameuse *Tea Party*.

Exaspérées, les autorités britanniques décrètent les colonies en état de rébellion. La tension ne cesse de monter. En avril 1775, une

Cales sèches

Le 16 décembre 1773, un millier de patriotes s'emparent de trois bateaux britanniques et jettent à la mer leur cargaison de thé. C'est la *Boston Tea Party*, bientôt suivie de beaucoup d'autres dans les colonies.



Winterthur Museum, gift of Francis du Pont.

Ébauche

Les négociations de paix s'ouvrent à Paris en novembre 1782. La délégation américaine est emmenée par Benjamin Franklin (au centre). Ce tableau de Benjamin West restera inachevé en raison du refus des émissaires anglais de poser pour le peintre.

escarmouche a lieu à Lexington, au nord de Boston, entre les troupes et la milice coloniale. La guerre a commencé. En juin 1775, le Congrès, qui gouverne les colonies rebelles, nomme George Washington commandant en chef. Les premières batailles se déroulent dans le Nord-Est, en Nouvelle-Angleterre et dans l'arrière-pays new-yorkais. Les Britanniques, plus nombreux, mieux entraînés et mieux encadrés, prennent rapidement le contrôle des villes, notamment grâce à leur marine.

DES ANGLAIS ISOLÉS ET ASSAILLIS

Les Américains, s'inspirant de la tactique des Amérindiens, pratiquent la guérilla. À l'automne 1777, ils remportent la victoire de Saratoga, (État de New York). Ce succès convainc Louis XVI de s'engager aux côtés des *Insurgents*, car les Américains, autoproclamés indépendants depuis le 4 juillet 1776, ont prouvé qu'ils peuvent battre les Britanniques. En février 1778, la France signe avec les États-Unis un traité de

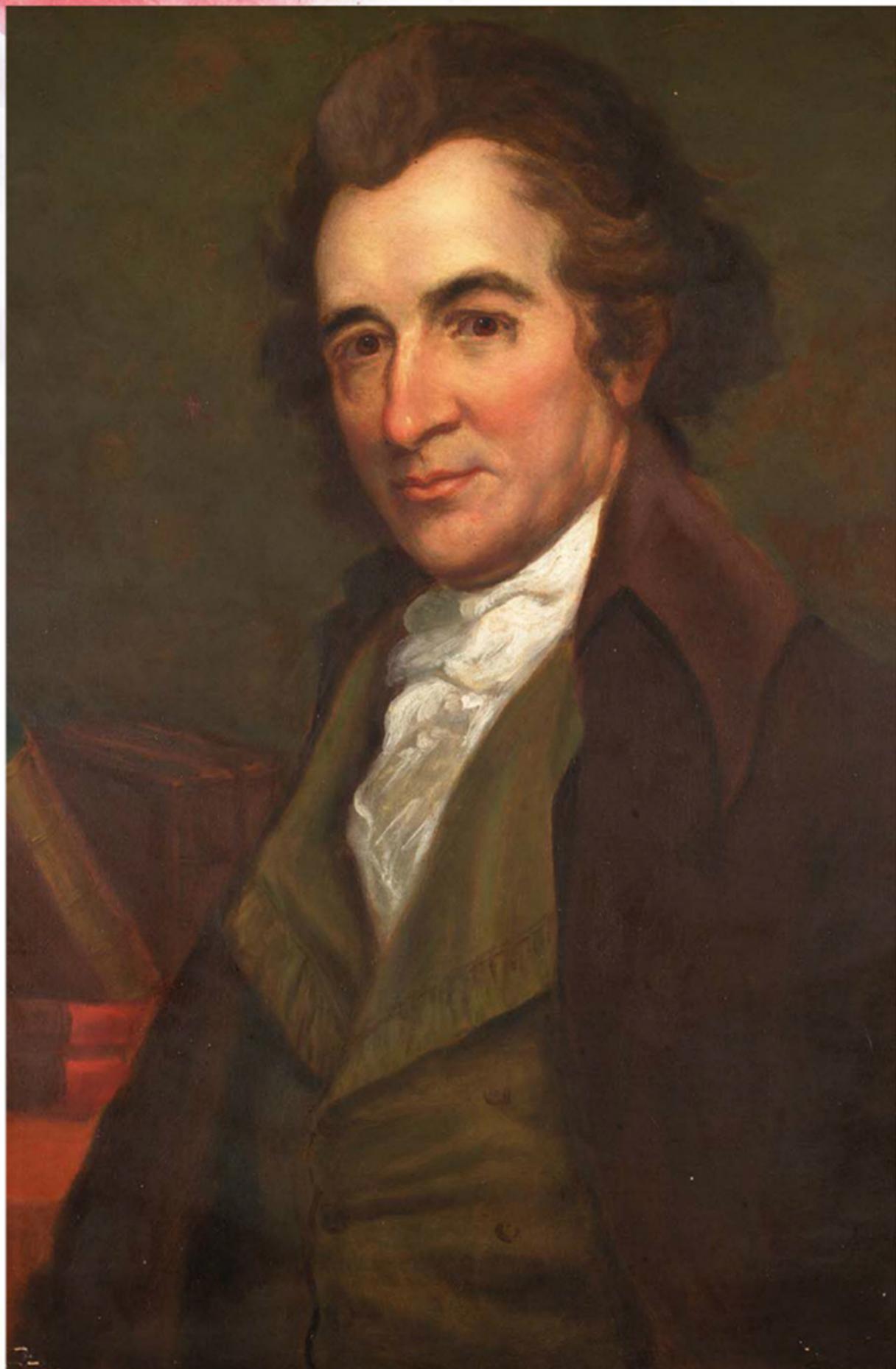
commerce et d'amitié. Cette décision isole la Grande-Bretagne et entraîne l'appui militaire de l'Espagne ainsi qu'une aide financière des Provinces-Unies en faveur des Américains.

La France, dont un des officiers, La Fayette, se bat déjà auprès de Washington, envoie un corps expéditionnaire de 6 000 hommes, commandés par Rochambeau, et une partie de sa flotte. Très vite, la guerre se déplace dans le Sud, avec la prise, par les Britanniques en 1780, de Charleston, métropole de la Caroline du Sud. L'armée britannique du général Cornwallis, après quelques victoires en Caroline du Sud, remonte vers le nord. Elle s'abrite à Yorktown, en Virginie, en attendant des renforts par mer. Les Franco-Américains mettent le siège à Yorktown, pendant qu'au large la marine française défait son adversaire britannique. Yorktown tombe en octobre 1781. Les Britanniques capitulent. Les colons américains deviennent indépendants avec le traité de 1783. La France a pris une belle – mais ruineuse – revanche! ◉

THOMAS PAINE

Chantre de l'indépendance, cet Américain né en Angleterre s'enthousiasme pour la Révolution française – il siégera même à la Convention.

Fils unique d'un corsetier quaker et d'une mère anglicane, Thomas Paine naît en 1737 en Angleterre, à Thetford, dans le comté de Norfolk. À 13 ans, il devient apprenti corsetier. Dix ans plus tard, il s'installe à son compte à Sandwich, dans le Kent. Le malheur le frappe soudainement : sa femme meurt en couches avec son enfant, et il fait faillite. Il change de carrière et devient, en 1762, inspecteur des impôts, ou *excise officer*, à Grantham, dans le comté de Lincoln. En Angleterre, l'*excise* est une taxe spécifique sur les alcools et le tabac. Thomas Paine mène une vie assez mouvementée. Il est suspendu puis réintégré deux fois par son administration, la Régie des douanes, et déménage souvent. En 1771, à l'âge de 34 ans, il épouse en secondes noces à Lewes, dans le Sussex, Elizabeth Ollive, de laquelle il divorce trois ans plus tard. Entre-temps, il publie en 1772 son premier pamphlet, *The Case of the Excise Officers*, pour défendre les droits de ses collègues. Paine est renvoyé par la Régie des douanes. Fortement endetté, il décide de vendre tous ses biens. C'est alors qu'il rencontre Benjamin Franklin, lequel le convainc de partir pour les colonies nord-américaines. En novembre 1774, il arrive à Philadelphie. La crise entre les colons américains et la Grande-Bretagne bat alors son plein. Les colons refusent d'obéir à une monarchie et un parlement qu'ils estiment « tyranniques ». Les colonies sont au bord de la rébellion. Au cours de l'année 1775, Paine rédige en secret son pamphlet décisif, *Le Sens commun* (*Common Sense*), qui sera publié en janvier 1776. Ce livret d'une cinquantaine de pages devient vite un best-seller : 120 000 exemplaires vendus en quelques mois ! Il y explique, dans une prose simple et avec des arguments plus pragmatiques qu'idéologiques, la nécessité de l'indépendance. Libelle antimonarchique, *Le Sens commun* est un ouvrage avant tout révolutionnaire dans lequel Paine exprime tout son radicalisme politique. L'Amérique est une cause parmi d'autres, comme



le fut quatre ans plus tôt celle des officiers de la Régie des douanes. Mais là, il s'agit d'une révolution, de la possible naissance d'un pays et, pour la monarchie britannique, de la perte de ses profitables colonies nord-américaines. L'enjeu est énorme. L'impact du *Sens commun* est phénoménal : en juillet 1776, six mois après sa parution, le Congrès proclame l'indépendance des États-Unis. Paine, lui, rentre en Angleterre en 1787 et s'enthousiasme pour la révolution qui éclate en France, où il se rend en 1792.

Cette même année, il la défend dans un ouvrage majeur, *Les Droits de l'homme* (*Rights of Man*). Proclamé citoyen français et élu à la Convention, il est emprisonné dix mois sous la Terreur. Sous le Directoire, il publie en 1795 un livre déiste, *Le Siècle de la Raison* (*The Age of Reason*). Il retourne aux États-Unis en 1802, où il ne rencontre ni gloire ni reconnaissance. La Révolution est déjà lointaine, et on accuse l'infortuné Thomas Paine d'athéisme. Il meurt à New York dans la pauvreté et l'oubli en 1809. ● **B.V.R.**

LE TRÔNE DE FRANCE VACILLE

Veillée d'armes. Les finances du royaume sont dans le rouge, les campagnes exsangues, et les nobles arc-boutés sur leurs acquis. La colère gronde. La moindre étincelle, et c'est l'incendie.





**“CRAINdre LES VICTOIRES
PLUS QUE LES DÉFAITES”**

JEAN-PAUL MARAT (1743-1793)



LE TRÔNE DE FRANCE VACILLE

LES DERNIÈRES HEURES DE LA MONARCHIE

Absolutisme, sacralité, magnificence, étiquette...

Derrière cette façade, le système de la cour tel que l'a organisé Louis XIV autour de sa personne « solaire » ne fonctionne plus. Le compte à rebours a commencé.

Par Joëlle Chevé

En 1770, le dauphin, Louis, épouse Marie-Antoinette d'Autriche. Nul ne peut imaginer alors que, vingt ans plus tard, le régime puissant et glorieux qu'ils incarnent va sombrer. Dans la tourmente révolutionnaire. Et ce n'est qu'a posteriori que leur visite au collègue Louis-le-Grand en 1773, où ils reçoivent le compliment du plus brillant élève de l'établissement, un certain Maximilien de Robespierre, apparaît comme un terrible clin d'œil du destin. Depuis le règne de Louis XIV, le vaisseau de la monarchie, à travers vents et marées, semble insubmersible. Et pourtant, de multiples indices témoignent qu'il part à vau-l'eau. Rares sont ceux qui pressentent le drame, tel le ministre Henri Léonard Bertin, retiré depuis 1780 mais qui suit attentivement les affaires du royaume et qui est l'un des premiers à annoncer la fin de l'Ancien Régime et à quitter la France. On se souvient du célèbre échange entre Louis XVI et le duc de La Rochefoucauld-Liancourt à propos des événements du 14 juillet

et de la prise de la Bastille. « Mais c'est une révolte ? » interroge le souverain. « Non, Sire, c'est une révolution ! » répond le duc. Une révolution ? Le terme ne vaut alors que pour l'Angleterre, qui a coupé la tête à Charles I^{er} en 1649 puis chassé Jacques II en 1688.

LE TRIOMPHE DE L'INSOLENT BEAUMARCHAIS

Dans le royaume Très Chrétien, même Voltaire et Rousseau, maîtres à penser des Lumières, ne sont pas des révolutionnaires et ne souhaitent pas la disparition de la société d'ordres et de la monarchie. Cependant, leurs idées de liberté, d'égalité, de tolérance et de bonheur se sont diffusées dans toutes les couches de la société. La noblesse de cour se pique elle aussi de réforme et de libéralisme. Le 27 avril 1784, *La Folle Journée ou le Mariage de Figaro*, de Beaumarchais, est un triomphe. Et tous ceux « qui ne se sont donné que la peine de naître » l'applaudissent à tout rompre. Louis XVI a pourtant tenté de l'interdire : « C'est détestable [...] »



Gabegie

Versailles, et sa cohorte de flatteurs, cristallise la rancœur du peuple. Celle-ci est encore attisée, en 1781, par la divulgation du budget de l'État : 6 % des revenus du Trésor sont absorbés par la « maison du roi ».



RMN/Grand Palais (Château de Versailles)/Gérard Blot

Partie de campagne

La chasse, le loisir préféré des Bourbons – et le pré carré des nobles. Faire partie du premier cercle du roi est le rêve de tout courtisan. Mais le peuple dénonce, dans les cahiers de doléances, une pratique qui ruine les terres ensemencées.

il faudrait détruire la Bastille pour que la représentation de cette pièce ne fût pas une inconséquence dangereuse. » Il ne croit pas si bien dire, mais, de guerre lasse, il cède. Comme il a cédé, dès son accession au trône, à ceux qui souhaitaient le renvoi des ministres de Louis XV et le rappel du parlement exilé. Première faute grave, qui porte en elle le rappel des états généraux en 1788. Pendant vingt ans, ce monarque convaincu de la nécessité de réformer le royaume lâche tous les ministres nommés à cette fin, Turgot, Necker, Calonne ou Loménie de Brienne (voir p. 28). À ce jeu, il cumule les rancœurs de tous les partis, ceux qui souhaitent un régime plus égalitaire (la bourgeoisie des affaires, les philosophes, les nobles libéraux), ouvert sur le mérite et les talents, et ceux qui défendent leurs privilèges fiscaux et sociaux (la

noblesse, les parlements, le clergé). De nombreux clivages opposent entre eux les membres du premier ou du second ordre, mais, dès lors que le roi, au lieu de faire porter le chapeau des échecs à ses ministres, s'expose en première ligne, il cristallise sur sa personne les accusations. Soit de faiblesse – Turgot, congédié, lui a rappelé le sort de Charles I^{er} d'Angleterre... –, soit de « tyrannie ».

« C'EST LÉGAL PARCE QUE JE LE VEUX ! »

Même Louis XIV n'a pas osé prononcer cette phrase que lance Louis XVI aux magistrats lors d'une séance d'enregistrement : « C'est légal parce que je le veux ! » Ultime maladresse d'un roi dont l'éducation schizophrénique, entre sainteté à la Louis IX, absolutisme louis-quatorzien et rationalisme des Lumières, a

paralysé les vellétés de fermeté. Lorsqu'il en montre enfin, c'est à contretemps, notamment quand il s'agit de défendre la reine lors de l'affaire du Collier en 1785. Une affaire de plus dans le long procès qui oppose Marie-Antoinette à ses sujets. « La reine, écrit, M^{me} Campan, sa première femme de chambre, ne fut jamais sans avoir un parti contre elle. » Certes, mais le coup cette fois-ci est décisif. Et ce n'est pas le tableau de M^{me} Vigée-Lebrun, destiné à restaurer l'image de Marie-Antoinette en mère aimante assurant l'avenir de la dynastie, qui change la donne. Elle est désormais « Madame Déficit » ! Goethe et Napoléon verront d'ailleurs dans l'affaire du Collier le premier signe de la Révolution.

LE TRAVAIL DE SAPE DES POLÉMISTES

La vérité, c'est que le roi et plus encore la reine sont coupés des réalités de leur royaume et n'imaginent pas que leur monde soit menacé. Or les mentalités ont profondément évolué ; les Lumières, diffusées par les journaux, les cabinets de lecture, les loges maçonniques, les cercles, les cafés, travaillent sourdement la société. La monarchie n'est pas remise en question, mais le couple qui l'incarne est déconsidéré, l'un pour sa faiblesse, l'autre pour sa légèreté et ses dépenses. Et les « Rousseau du ruisseau », pamphlétaires, libellistes et autres mémorialistes d'alcôve, utilisent toutes les ressources de la caricature et de la pornographie pour disqualifier le couple royal.

La cour, elle, offre toujours, notamment aux visiteurs étrangers, notamment à l'empereur Joseph II, frère de Marie-Antoinette, le spectacle fastueusement réglé de cérémonies, de fêtes et de divertissements qui sont pour toute l'Europe le modèle d'un art de vivre à la française. Mais, derrière cette façade, le système de la cour tel que l'avait organisé Louis XIV autour de sa personne solaire ne fonctionne plus. Louis XVI n'a pas le goût du faste théâtral et des grandeurs hautaines de son ancêtre. Sa bonhomie, sa lourdeur, sa timidité lui sont reprochées, ainsi que sa trop grande complaisance, et même sa fidélité à l'égard de son épouse. Marie-Antoinette s'étourdit de plaisirs, met en danger sa réputation et aspire à une vie sans contraintes très éloignée des traditions de la monarchie française, astreignant les souverains à une vie toute publique. Et, si le roi n'a pas de maîtresse, la reine a des favoris et des favorites, auxquels elle

Suite page 30

LE GRAND MASSACRE DES CHATS

Un soir de 1730, près de l'église Saint-Séverin, à Paris, le maître imprimeur Jacques Vincent et son épouse sont réveillés par des cris de chats insupportables. Ils demandent à Jérôme et à Léveillé, leurs deux apprentis, de mettre un terme à cela. Ceux-ci, avec l'aide de tous les typographes, traquent les félins, leur intentent un simulacre de procès et les massacrent dans une effroyable débauche de violence. Parmi les victimes, la Grise, la chatte adorée par la maîtresse, qui, découvrant l'horreur, devient hystérique. Les bourreaux trouvent cela hilarant, au point de rejouer la scène au cours des mois suivants et même d'en faire des chansons.

Cette violence exprime une colère sociale : la Grise avait, toute sa vie durant, été adulée et mieux nourrie, mieux logée – bref, mieux traitée – que les deux apprentis, souvent forcés de servir la chatte. Le procès était une forme de vengeance sociale dans un monde de corporation très fort. Le chat, enfin, entre dans un imaginaire diabolique très prégnant au moment où, tout près de là, ont lieu des convulsions mystiques au cimetière de Saint-Médard autour de la tombe du diacre François de Pâris. Cet épisode anecdotique révèle ainsi à la fois la vigueur des comportements populaires et, dès le début du XVIII^e siècle, la gravité des tensions qui agitent la société française. © Olivier Coquard



Yannick Corbea/Ubisoft



LES HAUTS LIEUX DE LA RÉVOLUTION

SOUS LES ORS DE VERSAILLES

PALAIS ROYAL. «Théâtre de la grandeur bourbonnienne», mais aussi «carrefour des vanités humaines», selon l'historien Bruno Cortequisse, la somptueuse galerie des Glaces est le miroir sans tain d'une monarchie peu concernée par le sort de ses sujets. Et c'est là, dans cet écrin exclusif, qu'a lieu, le 4 mai 1789, la présentation à Louis XVI des députés des états généraux.





RMN/Grand Palais (c. h. r. ou de Versailles)/D. Armandet - Royal Collection Trust © Her Majesty Queen Elizabeth II/Bridgeman Images - RMN/Grand Palais (château de Versailles)/DR (x 2)



Anne Robert Jacques Turgot
(août 1774-mai 1776)

Charles Alexandre de Calonne
(nov. 1783-mai 1787)

Étienne Charles Loménie de Brienne
(mai 1787-août 1788)

Jacques Necker
(oct. 1776-mai 1781, août 1788-juil. 1789)

Banqueroute

Aux Finances se joue la grande valse des argentiers du royaume. De 1774 à 1789, quatorze ministres s'épuisent à enrayer le déficit chronique de la France. Mission impossible : les réformes ne sont pas du goût des deux ordres privilégiés, clergé et noblesse. (Ci-dessus, les quatre principaux – entre parenthèses, les dates de leurs fonctions.)

Suite de la page 27

réserve ses grâces et qu'elle reçoit en privé à Trianon, à Rambouillet ou à Saint-Cloud, au grand dam de ceux qui n'y sont pas conviés. Autant de jaloux, de dépités qui seront les premiers à quitter le navire lorsqu'il prendra l'eau !

LA MONARCHIE DANSE SUR UN VOLCAN

Les dépenses de la cour ne représentent qu'une faible part de la dette publique, due en grande partie aux emprunts destinés à financer la guerre contre l'Angleterre. Mais peu importe que tant de ministres s'emploient à en réduire les abus, imputables au parasitisme des Grands et aux rapines d'une domesticité pléthorique. L'opinion, elle, ne voit que ce luxe jeté au visage d'un peuple misérable soumis aux prélèvements croissants des seigneurs fonciers, tandis que les bourgeois s'exaspèrent de la réaction aristocratique qui réserve les hauts grades dans l'admini-

nistration, l'armée, l'Église, aux gens bien nés. Et quand la météorologie s'en mêle... Le règne de Louis XVI est marqué par de mauvaises récoltes, qui entraînent hausses des prix, disettes, épidémies, émeutes. L'exaspération populaire se conjugue à l'insatisfaction de la bourgeoisie, bloquée dans ses ambitions sociales, à la crise économique qui touche les industries textiles, concurrencées par les productions anglaises, et à la banqueroute de l'État : autant de signes d'un profond malaise qui s'exprime par une succession de révoltes, jusqu'à la convocation des États généraux. L'irruption du peuple le 14 juillet 1789 et la prise de la Bastille font exploser le volcan sur lequel dansait aveuglément la monarchie. Et c'est dans ce magma que le « boulanger » et la « boulangère », ramenés à Paris lors des journées d'octobre, consumeront leurs dernières illusions sur la solidité immémoriale de leur trône. ◉

LE BAQUET DE MESMER

À Paris, les séances très sélectes d'un magnétiseur viennois aux méthodes inédites captivent les esprits – dont celui de la reine.

Etonnant personnage que le docteur Franz Anton Mesmer. Né en 1734 près de Vienne, il est à la fois un mécène – il a subventionné l'opéra *Bastien et Bastienne* (1768), du tout jeune Mozart – et un thérapeute fasciné par le magnétisme. Parfois efficaces, ses cures suscitent des jalousies, et il est contraint de s'installer à Paris, où le succès est très rapide. Entre 1778 et 1785, le Tout-Paris se presse pour participer aux séances de magnétisme animal qu'il dirige. Dans une pièce tamisée de lourdes tentures où un pianoforte joue des musiques parfois douces, parfois énergiques, les participants, reliés les uns aux autres par une corde, appliquent sur leur corps, à l'endroit où ils disent souffrir, l'extrémité de tiges métalliques plongées dans un baquet rempli d'eau au fond de laquelle gisent entre autres du verre pilé et de la limaille de fer. Beaucoup de futurs révolutionnaires se retrouvent là, comme Bergasse, Brissot ou Roland. Ces séances sont également fort appréciées par Marie-Antoinette, qui fait venir Mesmer à la cour. Une Société de l'harmonie universelle rassemble les disciples de Mesmer, et des filiales de l'Harmonie sont créées jusqu'à Saint-Domingue. Le temps des Lumières est aussi celui de la passion pour l'occultisme et de la quête de la panacée : Mesmer affirme l'avoir découverte. L'Académie des sciences et la Société royale de médecine enquêtent à la demande du roi : le chimiste Antoine Laurent de Lavoisier, le physicien Benjamin Franklin, l'astronome Jean Sylvain Bailly, le médecin Joseph Ignace Guillotin ont exprimé leurs doutes dans un *Rapport secret* : les plus illustres esprits du temps sont donc convoqués dans ce procès. On accuse aussi Mesmer d'abuser de sa clientèle féminine, que ses séances plongent dans des transes d'une moralité douteuse. De fait, la violence fait partie de la cure : les crises quelque peu hystériques sont le signe de l'efficacité du traitement. Les élèves de Mesmer se divisent en plusieurs écoles, plus ou moins ésotériques, et le magnétiseur doit également mener des combats



contre eux. Accusé de charlatanisme, il quitte la France mais continue une carrière jusqu'au bout assez brillante – il obtiendra même, en France, des dédommagements pour les pertes subies en 1785. Il finit sa vie en Prusse, où ses thèses, quoique discutées, sont très respectées. Nombre de romantiques allemands, comme E.T.A. Hoffmann ou Heinrich von Kleist, se réfèrent aux états de transe vécus pendant ses séances. Balzac fait l'éloge du mesmérisme dans le roman *Ursule Mirouët*. Le travail du magnétiseur inspire les thérapies par l'hypnose – le marquis de Puységur, l'un des découvreurs du somnambulisme,

figurait parmi ses disciples. Sa démarche sera également en partie reprise par Freud et la psychanalyse. Par ailleurs, beaucoup de membres de l'Harmonie, notamment le marquis de La Fayette, jouent un rôle important dans la Révolution – ils sont souvent liés au parti Orléans ou aux Girondins, comme Joseph Servan de Gerbey et Jacques Pierre Brissot. En effet, la Société de l'harmonie universelle devient rapidement l'une de ces structures de sociabilité éclairée où, en contestant la science officielle, on conteste le pouvoir absolutiste. Le baquet de Mesmer est ainsi l'un des laboratoires étranges de l'esprit révolutionnaire. **O.C.**



LE TRÔNE DE FRANCE VACILLE

LOUIS XVI, ROI MALGRÉ LUI

« **Est-ce une révolte ? – Non, Sire, c'est une révolution.** » Cet échange célèbre nourrit l'image d'un souverain dépassé par les événements. L'anecdote est peut-être inventée, mais elle correspond bien à la position qui est celle du monarque entre 1789 et 1791.

Par Thierry Sarmant

En 1789, Louis XVI a 35 ans et règne depuis près de quinze années. Préparé à son métier de roi par son grand-père, Louis XV, lecteur assidu, amateur de sciences et de techniques, il est sans doute le plus cultivé des princes montés sur le trône jusque-là. Il lit l'italien, l'anglais et l'espagnol. Dans ses petits appartements de Versailles, il dispose de bibliothèques destinées à son usage exclusif, de cabinets de géographie, de physique et d'artillerie. Doté d'une solide constitution, ce véritable colosse (il mesure 1,92 m) est, comme tous les Bourbons, un chasseur passionné.

Et pourtant, le souverain doute de lui-même. Enfant, on lui a présenté comme modèle de vertu son frère aîné, le duc de Bourgogne, mort prématurément de la tuberculose en 1761. Ses frères cadets, le comte de Provence et le comte d'Artois, passent pour plus talentueux et plus aimables. Gauche et taciturne, le duc de Berry ne brille, lui, ni dans la danse ni dans la conversation. Il marche en se dandinant. On moque son goût pour les travaux manuels et artisanaux – d'où la légende du « roi serrurier ». En ce temps de libertinage, le trop timide Louis n'a

consommé son mariage avec Marie-Antoinette d'Autriche qu'au bout de sept années ; une fille naît en 1778, un dauphin en 1781, un second fils en 1785. Légère, dépensière, asservie à une étroite coterie de cour, la reine, impopulaire, contribue à affaiblir la position d'un époux qu'elle méprise. Louis XVI a effectué des réformes intérieures et remporté des succès extérieurs – le plus notable étant l'indépendance des colonies britanniques d'Amérique du Nord, reconnue par la Grande-Bretagne en 1783 –, mais le roi et le régime sont fragilisés.

UN CÉRÉMONIAL HÉRITÉ DE LOUIS XIV

Né et élevé à Versailles, Louis n'a quitté l'Île-de-France qu'une fois, pour un court voyage à Cherbourg, en 1786 ; il n'a de son royaume qu'une connaissance livresque et vit coupé de la capitale et des mouvements d'opinion. Prisonniers du cérémonial hérité de Louis XIV, Louis XVI et Marie-Antoinette tendent à se replier sur leur vie privée : le Petit Trianon et le hameau de la Reine reflètent jusqu'à la caricature cette restriction progressive du cadre, jusqu'aux dimensions d'une bergerie de pacotille.



Apparat

Peint en costume de sacre, en 1777. Âgé de 23 ans, le Capétien règne alors depuis trois ans sur la France.



Le style de gouvernement de Louis XVI est des plus incertains. Conscientieux, travailleur, le monarque n'a ni le goût du pouvoir ni le flair qui fait les grands politiques. Il inaugure son règne par le renvoi des ministres de Louis XV, dont l'autoritarisme était détesté, et fait appel au comte de Maurepas, vieux courtisan disgracié par son grand-père en 1749. Par la suite, l'instabilité ministérielle s'installe : secrétaires d'État et contrôleurs généraux tombent les uns après les autres, victimes d'intrigues de cour ou de la détresse croissante des finances.

Le contrôleur général Jacques Turgot, renvoyé dès 1776, adresse au roi une lettre prophétique : « Vous manquez d'expérience, Sire ! Je sais qu'à 22 ans, et dans votre position, vous n'avez pas la ressource que l'habitude de vivre avec des égaux donne aux particuliers pour juger les hommes [...]. Vous n'avez point d'expérience personnelle, mais pour sentir la réalité des dangers de votre position, n'avez-vous pas

Double Jeu

Janus ou l'homme aux deux visages... Accusé de duplicité, Louis XVI est surtout déchiré par ses propres contradictions.

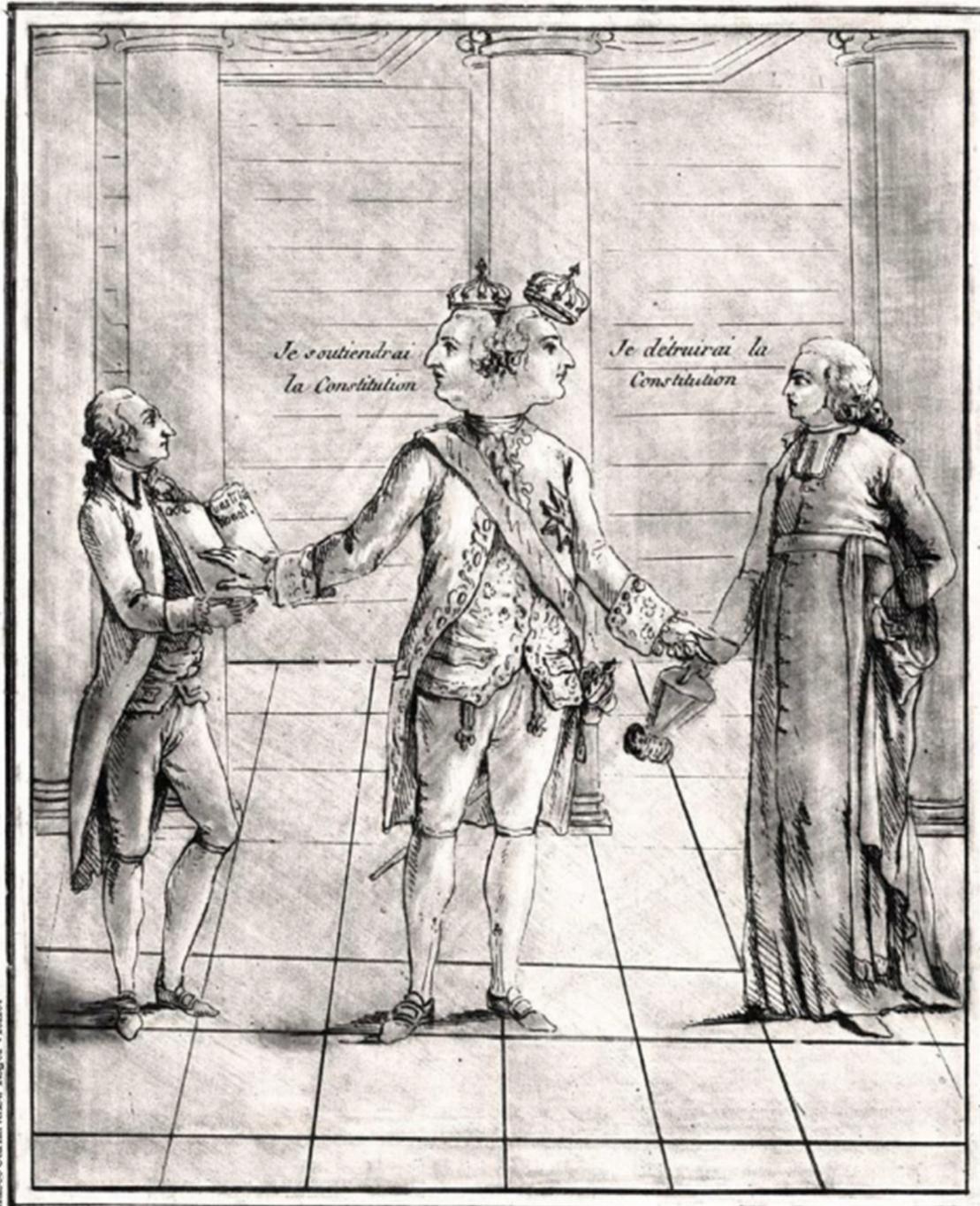
l'expérience si récente de votre aïeul ? N'oubliez jamais, Sire, que c'est la faiblesse qui a mis la tête de Charles I^{er} [roi d'Angleterre décapité en 1649] sur le billot [...]. C'est elle qui a fait tous les malheurs du dernier règne. On vous croit faible, Sire, et il est des occasions où j'ai craint que votre caractère n'eût ce défaut. »

UN ROI FRAPPÉ D'IMPUISSANCE POLITIQUE

À Turgot succèdent Clugny (1776), Necker (1776-1781), Joly de Fleury (1781-1783), d'Ormesson (1783), Calonne (1783-1787) puis plusieurs technocrates insignifiants placés sous la tutelle de l'ambitieux Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse. Ce dernier, avant de tomber à son tour, convainc le roi de convoquer les États généraux, qui n'avaient plus été réunis depuis 1614. Necker, rappelé en 1788, se révèle incapable de préparer les élections et de proposer au roi un plan d'action en vue de la réunion des États, qui s'ouvrent à Versailles le

5 mai 1789. À la veille de la Révolution, la dette de l'État atteint un niveau tel que les règlements des dépenses courantes ne sont plus assurés, sans pour autant que le souverain parvienne à imposer les réformes fiscales nécessaires. À partir de 1787, le désordre s'installe dans le royaume, et certains historiens voient dans cette période une « pré-révolution ». Hésitant, soumis à des influences contradictoires, méfiant à l'égard de ses ministres, Louis apparaît frappé d'impuissance politique.

Ces traits de caractère expliquent que, face à l'accélération de l'Histoire qui s'opère à partir de mai 1789, Louis XVI ne tarde pas à adopter une attitude passive. À chaque phase du processus révolutionnaire, il « cède », mais sans adhérer au nouveau cours des choses : le 25 juin, il renonce à imposer la délibération des députés par ordre et reconnaît de ce fait la constitution du tiers état en Assemblée nationale ; le 16 juillet, après la prise de la Bastille, il accepte de rappeler Necker, qu'il a renvoyé une semaine plus tôt ; le 6 octobre, il est conduit de force par la foule parisienne de Versailles aux Tuileries, où il doit s'installer, devenant le prisonnier de sa capitale ; l'année suivante, il donne sa sanction à la Constitution civile du clergé, qu'il réprovoque dans



Musée Carnavalet / Roger-Viollet



Blanchetti/Leemage

son for intérieur. En quelques mois, la monarchie absolue s'est volatilisée. Sourd aux injonctions des tenants des idées nouvelles, Louis XVI refuse de se mettre à la tête de la Révolution. Demeuré fidèle aux doctrines de l'absolutisme, il regrette l'abandon de souveraineté qu'il a dû consentir au bénéfice de l'Assemblée nationale.

DES DÉCISIONS « ARRACHÉES PAR LA FORCE »

Louis révèle le fond de sa pensée dans une lettre secrète adressée au roi d'Espagne, Charles IV, le 12 octobre 1789 : il y affirme son refus de « laisser avilir entre [s]es mains la dignité royale qu'une longue suite de siècles a confirmée dans [s]a dynastie » et dépose auprès de son cousin une « protestation solennelle » « contre tous les actes contraires à l'autorité royale qui [lui] ont été arrachés par la force depuis le 15 juillet dernier ». Cette attitude réticente, aisément per-

ceptible par l'opinion, nourrit la radicalisation des adversaires de la monarchie. À l'inverse, Louis XVI répugne à affirmer ouvertement son opposition aux représentants de la nation, lui qui se veut le premier représentant de son peuple. Soit incapacité, soit désir de sauvegarder l'ancienne unanimité autour du trône, il se refuse à prendre la direction d'un « parti du roi », dont Mirabeau lui propose l'organisation en 1790, et laisse sans point de ralliement les nombreux Français de toutes classes qui restent attachés au principe monarchique.

De reculades en abstentions, Louis XVI ne parvient jamais à ressaisir le sceptre qui lui est tombé des mains à l'été 1789. Un observateur étranger le juge « incapable de régner ». Son seul acte politique reste sa tentative de fuite qui s'achève tragiquement dans un bourg de l'Argonne, dans la Meuse : Varennes... ❀

Bredouille

À la date fatidique de l'assaut à la Bastille, le monarque note dans son journal : « Rien. » Flagrant délit d'insouciance ? En fait, ce carnet n'est qu'un « pense-bête » dans lequel il recense le gibier capturé à la chasse. Le 14 juillet 1789 est en somme un jour sans...

DE RECU LADES EN ABSTENTIONS, IL NE PARVIENDRA PAS À RESSAISIR LE SCEPTRE QUI LUI EST TOMBÉ DES MAINS À L'ÉTÉ 1789



Majestueuse

En habit de cour,
en 1775, par Jean
Baptiste André Gautier
d'Agoty (1740-1786).



LE TRÔNE DE FRANCE VACILLE

MARIE-ANTOINETTE, LE PARFAIT BOUC ÉMISSAIRE

« Garce autrichienne », « créature de l'enfer » : le peuple la déteste. Et la rend responsable de tous les maux, notamment de la crise financière. Un portrait peu flatteur. Et à nuancer... sans délai !

Par Annie Duprat

Le 3 mars 1783, Marie-Antoinette fait une virée à la Muette pour profiter des bals et des fêtes. Autrement dit, la reine fuit l'ennui du château de Versailles. Elle dort chez sa grande amie Yolande Gabrielle de Polignac. L'histoire a suscité des commentaires d'autant plus venimeux que le dauphin venait d'être sevré la veille : la souveraine est une mauvaise mère... Et que fait-elle donc à Paris, ville de tous les cancons ? Elle a beau porter un masque et circuler dans un carrosse dont les armes royales ont été retirées pour aller jouer au Palais-Royal ou danser à l'Opéra, tout le monde sait qui elle est. Et personne ne se prive, dès le lendemain, de colporter les pires anecdotes à son sujet ! La cour se réjouit de ces histoires dont la ville se repaît avec délectation. D'un fait établi, la rumeur tisse une fatale tunique de Nessus... Les sourires de la souveraine sont observés comme des signes de galanterie, ses robes et ses bijoux vus comme autant d'indices de la faillite du royaume. Joyeuse et têtue, elle veut vivre sa

vie sans contrainte et profiter de tous les plaisirs, comme beaucoup de femmes de son temps. Catin et tribade (vocabulaire de l'époque pour « lesbienne »), négligée des années durant par son royal époux, la reine française est la cible de toutes les accusations pour ne pas avoir engendré l'héritier mâle tant attendu.

GOÛT DU LUXE, FRÉNÉSIE DE DÉPENSES

Sa coquetterie avec les hommes est perçue comme un libertinage avéré qui renforce la hantise du risque de bâtardise de l'héritier royal. Tout cela joint à la misogynie française explique la violence des attaques subies par Marie-Antoinette, jusqu'à la menace de la répudiation qui aurait fait voler en éclats l'alliance avec l'Autriche. La visite fraternelle de l'empereur Joseph II, en 1777, a aussi des visées politiques : hors de question que l'Autriche perde le bénéfice d'un traité dont le mariage de Marie-Antoinette avec le dauphin était le garant ! Mission accomplie : une petite Marie-Thérèse Charlotte naît



en 1778. Suivent deux garçons, en 1781 et en 1785, puis une autre une fille, en 1786. La lignée est assurée – bien que le soupçon de bâtardise existe toujours. L'âge venant, la reine est davantage attaquée sur son goût du luxe et sa frénésie de dépenses.

Est-elle le bouc émissaire d'un pays qui doute et craint le déclin ? Lorsque le Salon de peinture de 1783 la représente vêtue de mousseline blanche, la critique l'accuse de favoriser les industries textiles des Pays-Bas autrichiens ! En 1787, quand, sur un autre tableau de M^{me} Vigée-

Lebrun, *Marie-Antoinette et ses enfants*, elle est figurée presque sans bijou – le scandale du collier s'est déroulé à peine deux ans auparavant – mais vêtue de rouge, la couleur de l'Autriche, des protestations s'élèvent rapidement. Le public voit dans le tableau une Autriche ayant pris possession des enfants de France... L'œuvre est rapidement enlevée, mais à sa place un visiteur écrit « Madame Déficit » !

Alors, coupable ? Oui. Et à plusieurs titres. Parce que femme : elle aurait dû se taire et, mieux, se cacher. Parce que née Habsbourg : elle



Harpie

Ce monstre de la mythologie (dont le nom signifie en grec « ravisseuse ») vole les âmes et les enfants. Un surnom dont sera affublée la reine après l'affaire du Collier, en 1784.

Musée Carnavalet / Roger-Viollet

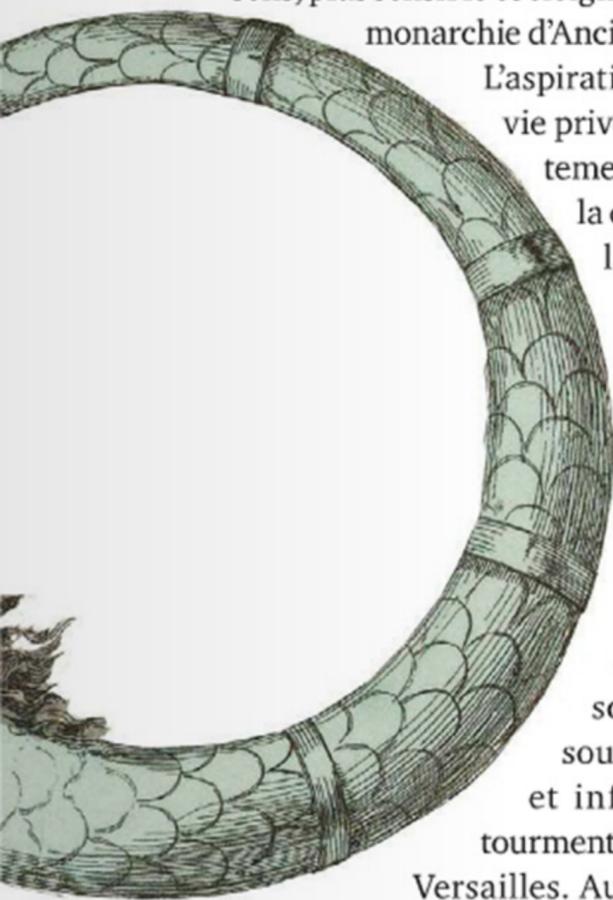
est crainte, comme son pays d'origine – et donc détestée à la même hauteur. Ses intrigues sont dénoncées lors de l'assemblée des notables de 1787, de même que sa présence au conseil du roi, dès 1789, et ses agissements aux Tuileries en faveur des émigrés et de la Contre-Révolution : tout lui sera compté lors de son procès pour trahison envers la République. Car être «la femme du roi», pour reprendre la formule de Camille Desmoulins, contre laquelle elle souhaitait porter plainte en 1791, n'est pas être reine avec la plénitude de fonctions politiques.

UNE HAINE ENTRETENU PAR LES RAGOTS

Marie-Antoinette a dilapidé le Trésor royal, soit pour elle et ses tendres amies, soit en faveur de son pays d'origine. Quant à l'accusation d'inceste avec son fils, proférée par Jacques Hébert, peu reprise durant l'audience du Tribunal révolutionnaire, si elle est sans cesse rappelée aujourd'hui, n'est-ce pas parce que les questions de rapports familiaux et de maternité ont pris un tout autre sens, plus sensible et éloigné des impératifs de la monarchie d'Ancien Régime ?

L'aspiration de la reine à une vie privée rend son comportement inacceptable pour la cour et les tenants de la vieille monarchie : en cela, elle était novatrice. Mais, pour les patriotes et les citoyens fondateurs de la République, elle demeure la figure à abattre, parce qu'elle se montre sous les traits d'une souveraine courageuse et inflexible lorsque la tourmente atteint les portes de Versailles. Aux Tuileries, puis au

Temple, elle correspond sans cesse avec les émigrés pour aider la Contre-Révolution. À tout cela s'ajoute une véritable haine entretenue par les ragots diffusés à satiété par les pamphlets, venus de tous les horizons politiques. À cette «Messaline moderne», à cette «nouvelle Médicis» ou «nouvelle Frédégonde», les révolutionnaires opposent la figure neuve et vertueuse de la République ! À Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche va succéder Marianne... ●



UNE ICÔNE EN AMÉRIQUE

En 1788, des soldats américains basés le long de l'Ohio fondent une petite ville qu'ils nomment Marietta, hommage déclaré à Marie-Antoinette. Par ce geste, ces vétérans désiraient remercier la France pour l'aide apportée dans leur guerre de l'Indépendance. Mais alors, pourquoi ne pas s'adresser au roi ? En 1788, le choix de la reine révèle déjà quelques-unes des composantes du culte voué à celle-ci par les Américains. Son nom seul suffit à évoquer un raffinement très XVIII^e siècle, un luxe si extravagant qu'il va en réalité la conduire à la chute. C'est justement cet écart entre les ors de Versailles et la sécheresse de la guillotine qui passionne tous ceux qui ne savent pas grand-chose de la Révolution mais portent la reine martyre dans leurs cœurs. Quelques faits. Dans des shows des années 1990, Madonna s'habille à la Marie-Antoinette. Des héros de séries télévisées (*Sex and the City*, *Queer as Folk* ou *Desperate Housewives*) la mentionnent comme une icône chic et glamour. En 2007, le groupe de filles Girls Aloud chante *Can't Speak French* en costumes très XVIII^e siècle. L'année suivante, le groupe de rock metal Jucifer signe l'album *L'Autrichienne*, dont les morceaux font référence à la Révolution. Amber Valentine, la chanteuse, raconte avoir trouvé son inspiration en lisant un livre sur la reine abandonné dans un jardin public... Que la souveraine soit l'héroïne de films historiques assez sucrés – *Marie-Antoinette*, de Sofia Coppola, en 2006, avec Kirsten Dunst (photo) dans le rôle-titre – se comprend aisément, mais on est plus étonné de la voir dans des jeux vidéo, tel *Oblivion*, où elle joue d'ailleurs le rôle de l'assassin ! Logiquement, les États-Unis, nés de la lutte contre la monarchie anglaise, n'auraient pas dû nourrir une telle passion pour la reine de France. Est-ce la discordance entre le luxe et le raffinement de la souveraine et sa triste mise à mort à Paris ? On aime toujours les reines aux destins tragiques. Et celui d'une archiduchesse d'Autriche propulsée dans un monde étranger et peu amène parle à un peuple constitué d'étrangers installés dans un monde hostile. La vie de la reine séduit parce que celle-ci a su enfreindre les conventions pour se conduire en femme libre. Mère, elle brave les convenances en voulant élever elle-même ses enfants. Et même les allaiter ! Souhaitant vivre loin de la cour, elle se réfugie au Petit Trianon ou dans son hameau. Enfin, charmante et séductrice avant 1789, elle se transforme en femme de tête dans la tempête : un modèle pour les femmes de pouvoir aux États-Unis ? ● A.D.



L'HEURE DES CONCESSIONS

Compte à rebours. Les états généraux de 1789 ont ouvert la boîte de Pandore des revendications. Et Paris fourbit ses armes. Déjà, des tribuns émergent, qui vont exalter la révolte.





« CE SANG ÉTAIT-IL DONC SI PUR ? »
ANTOINE BARNAVE (1761-1793), LE 22 JUILLET 1789,
APRÈS LE MASSACRE PAR LA FOULE PARISIENNE
DE FOULON DE DOUÉ, CONTRÔLEUR DES FINANCES,
ET DE BERTIER DE SAUVIGNY, INTENDANT DE PARIS



L'HEURE DES CONCESSIONS

MALENTENDU TRAGIQUE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

La France est en faillite. Le roi est contraint de convoquer une assemblée extraordinaire des trois ordres – noblesse, clergé, tiers état. Les ministres espèrent faire passer des mesures fiscales d'urgence. Les députés, eux, attendent un changement de régime... Autant d'espoirs déçus qui se retournent contre le régime.

Par Laurent Turcot

Le clergé (291 députés)

La plupart sont des prêtres de paroisse et des curés de campagne, mais on recense également 46 évêques et archevêques. Des divisions se font jour dans ses rangs après que de nombreux députés, émus par la misère du peuple, se sont prononcés pour une meilleure équité fiscale.

Le tiers état (578 députés)

Il représente 95 % de la population. Les professions judiciaires fournissent les deux tiers de son contingent. Deux transfuges célèbres les ont rejoints : le comte de Mirabeau et l'abbé Seyiès, qui a publié, en janvier 1789, un « best-seller » explosif en faveur de cet ordre méprisé. La première revendication du tiers est d'obtenir le vote par tête, et non par ordre.



U

ne brise légère souffle sur le vert tendre des allées et bosquets des jardins de Versailles, mais, en ce 8 août 1788, Louis XVI est assommé de chiffres dans sa bibliothèque. Necker, à la tête des finances du royaume, tâche de lui expliquer le sérieux de la situation : « Sire, notre budget annuel est passé de 200 millions au midi du siècle à près de

630 millions ! » Le roi acquiesce de la tête. Le silence est lourd. Il ne sait quoi répondre : « Oui... sans doute. » « Mais, Sire... » reprend Necker, « l'impôt rentre mal, nous sommes au bord de la faillite ! » Le souverain acquiesce encore, mais lève les yeux : « Monsieur Necker, quel choix avons-nous ? » Le ministre soutient le regard du monarque en signe de défi et annonce : « Deux options, Sire : la première, désavouer les dettes de la France. » Il marque une pause et inspire longuement avant de poursuivre : « Et en ignorer les conséquences. Et la seconde... », toujours en prenant un temps pour respirer, mais cette fois en posant la main sur

le bureau du roi, « convoquer les états généraux, capables de lever de nouveaux impôts afin de contenir la débâcle ». Louis XVI se résigne, il convoque les états généraux pour le 1^{er} mai 1789. Commence alors une pièce de théâtre où aucun rôle n'est écrit. Seul le lieu est connu : la salle des Menus-Plaisirs, à Versailles !

UNE PREMIÈRE DEPUIS 1614

La dernière assemblée de ce type s'est tenue il y a plus d'un siècle et demi ! C'est loin. On se souvient cependant que l'on avait voté par ordre. Soit une voix pour la noblesse, une pour le clergé et une autre pour le tiers état. Cette façon de procéder mènerait irrémédiablement à un vote en faveur de nouveaux impôts pour ce dernier... Entre 1614 et 1789, la situation a cependant évolué. L'émergence de la bourgeoisie urbaine – notaires, avocats, banquiers ou hommes de lettres – a créé une catégorie d'individus voulant participer aux décisions politiques. Tous sont relégués à la position de spectateurs, car, tout éclairés qu'ils soient, ils

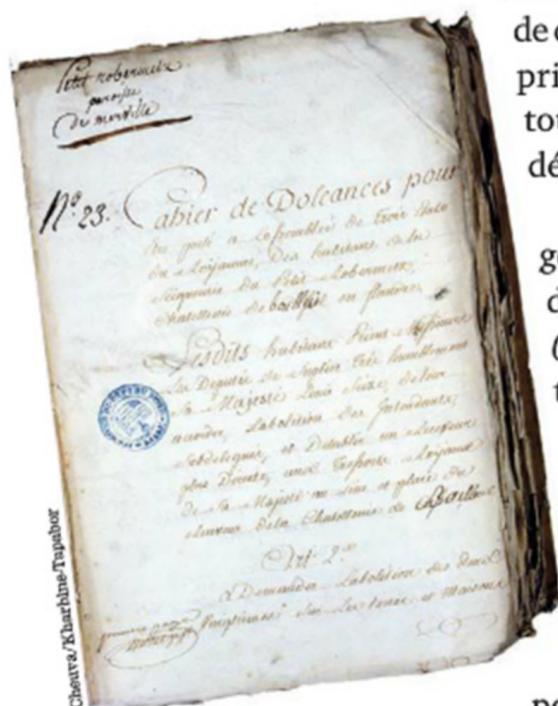
La noblesse (285 députés)

Elle rassemble des figures illustres de la monarchie, nobles titrés et aristocrates (La Rochefoucauld, Noailles, Choiseul, le duc d'Orléans...), mais aussi des gentilshommes et des membres du Parlement. Unis, ils sont opposés à toute évolution de la société monarchique.





tombent dans le large réservoir qu'est le tiers état – c'est-à-dire tous ceux qui ne sont ni nobles ni membres du clergé : 95 % environ de la population. L'enjeu est de savoir comment on votera en 1789. Deux principes font alors l'objet de débats : voter par tête – ce qui donnerait la majorité au tiers état – ou doubler le nombre de députés. Louis XVI a accepté le second principe le 27 décembre 1788 – sans toutefois préciser la manière dont se déroulera le vote...



Cheuvreux / Kharabine / Topobator

Avant le rassemblement des états généraux, on demande aux trois ordres de rédiger des cahiers de doléances (ci-contre), sorte de listes de propositions pour rétablir la situation financière de la France. Ceux de la noblesse et du clergé soulignant leur amour pour le roi, pour la France et, surtout, pour l'ordre établi. Pour eux, la voie est déjà tracée. Il s'agit de déterminer la manière dont on pourra taxer et imposer plus efficacement le tiers afin de remplir les caisses de l'État et résorber les déficits. Rien de neuf. Le tiers, lui, attend beaucoup plus qu'une simple réforme financière. « Sus aux privilèges et aux corvées ! » Les réclamations sonnent et résonnent comme les cris d'une armée qui se prépare au combat. On évoque alors indistinctement l'état des routes, l'éducation des filles, la liberté de penser et d'écrire, le prix du pain, les règlements régissant les corporations et, bien sûr, la nécessité d'étendre les impôts à tous. Plus personne ne contrôle la consultation. Les états généraux n'ont même pas commencé que déjà la boîte de Pandore est ouverte.

pourra taxer et imposer plus efficacement le tiers afin de remplir les caisses de l'État et résorber les déficits. Rien de neuf. Le tiers, lui, attend beaucoup plus qu'une simple réforme financière. « Sus aux privilèges et aux corvées ! » Les réclamations sonnent et résonnent comme les cris d'une armée qui se prépare au combat. On évoque alors indistinctement l'état des routes, l'éducation des filles, la liberté de penser et d'écrire, le prix du pain, les règlements régissant les corporations et, bien sûr, la nécessité d'étendre les impôts à tous. Plus personne ne contrôle la consultation. Les états généraux n'ont même pas commencé que déjà la boîte de Pandore est ouverte.

En mars 1789 se tiennent les élections. De jeunes hommes, dans la vingtaine ou la trentaine, se lèvent. Ils s'appellent Maximilien Robespierre, Jean-Joseph Mounier, Antoine Barnave, Emmanuel Joseph Sieyès... Ils entendent porter les revendications venues de tout le pays. Ils veulent une France nouvelle, une France « régénérée ». Le mot est employé à toutes les sauces pour qualifier la nouveauté que l'on veut imposer. Le 2 mai, tout le royaume est à Versailles. Les courtisans lèvent le nez sur les 578 députés du tiers état, alors qu'on courbe l'échine devant les 291 députés du clergé et les 270 de la noblesse. Les rues sont tendues des plus belles tapisseries, flanquées de blanc et de fleurs de lys dorées. Trois jours plus tard, le 5 mai, on pénètre dans la salle des Menus-Plaisirs. Les députés du tiers admirent les colonnes inspirées de la Grèce antique et entendent prendre exemple sur les Anciens pour réformer une France gangrenée par les privilèges. La salle a été hâtivement préparée. Quelques semaines auparavant, on y entassait les décors et costumes servant aux réjouissances royales...

CE MAL MÉCONNU DONT SOUFFRE LOUIS XVI

À une heure de l'après-midi, une annonce tonitruante fait dresser toute l'assistance : « Le roi ! » On se presse, on se bouscule, on veut voir, mais surtout entendre ce qu'a à dire Louis XVI sur le déroulement des états généraux. Le souverain reçoit les députés – mais selon l'étiquette : portes fermées pour la noblesse, ouvertes pour le clergé, et en défilé pour les députés du tiers. Les vêtements que portent ces derniers, d'un sobre noir, tranchent avec les luxueuses étoffes rouges, bleus, jaunes ou vertes revêtues par la noblesse et le clergé. Puis le roi s'avance sur la scène. À gauche et à droite siègent la noblesse et le clergé. Le tiers, lui, est bien loin, à l'opposé du souverain. Ses députés sont contraints de tendre l'oreille. « Le roi ne parle pas de réforme », s'étonne l'un. « Qu'a-t-il dit du déroulement des séances et de la manière de voter ? » interroge un autre. Du haut de ses 31 ans, Robespierre, fraîchement arrivé d'Arras, fait le récit à ses voisins : « Il a dit qu'il connaissait son autorité et qu'il la maintiendrait. » Les députés du tiers se regardent, interdits, et se demandent si le roi a pris la mesure des cahiers de doléances.

Ce qu'ils ignorent, comme probablement toute la France à ce moment-là, c'est que, depuis 1787, le monarque souffre de neurasthénie ; il

Millefeuille

Les états généraux sont précédés de la rédaction des cahiers de doléances (photo). Dans tout le royaume, les sujets se mobilisent pour faire entendre leur voix dans la grande consultation à venir.

LE CABINET NOIR

Officiellement, il n'existe pas. Il n'a même jamais existé ! C'est du moins la position de tous les gouvernements qui ont tenu ce genre d'institution. Il s'agit en fait d'un service secret d'État chargé de la censure du courrier par l'espionnage. Des agents spécialisés ouvrent des lettres en établissant une copie de celles susceptibles d'intéresser le roi. Les cahiers de doléances vont critiquer vertement cette pratique. La suppression des dépenses consacrées au « secret des postes » est proclamée le 8 août 1790, tandis que l'inviolabilité des correspondances est affirmée les 10 et 20 juillet 1791. Ces mesures ne réussissent pas à empêcher le décachetage du courrier. Sous la Convention, les municipalités s'arrogent le droit de visiter les correspondances en ordonnant d'ouvrir les lettres et paquets adressés aux émigrés (décret du 9 mai 1793) et de les transmettre au Comité de sûreté générale. On estime alors que, tous les jours, environ 20 000 lettres sont envoyées de Paris. Napoléon Bonaparte, une fois au pouvoir, aura tôt fait de rétablir le Cabinet noir. **L.T.**

Seltre / Leemage



est tombé dans une profonde dépression qui l'a rendu encore plus taciturne et renfermé qu'il ne l'était. « J'aime mieux laisser interpréter mes silences que mes paroles », a-t-il dit. Mais ses silences sont de plus en plus longs. Et, pour ne rien arranger, de moins en moins compris...

« LE ROI NE VEUT PLUS DE NOUS ! »

Le vote mis en place est le même que celui utilisé aux états généraux de 1614 : par ordre (cf. p. 43). Le tiers ne se décourage pas pour autant, s'évertuant à travailler pour le bien du royaume et du peuple. Ses députés se sentent alors investis d'une légitimité plus grande que les deux autres ordres. Le 17 juin, ils proposent que les 95 % de la nation se constitue en Assemblée nationale représentant le peuple et travaillant à son bien. Plus besoin de la noblesse et du clergé !

Trois jours plus tard, les députés de cette nouvelle Assemblée se rendent dans la salle où ils ont l'habitude de siéger. Jean Sylvain Bailly, l'un d'entre eux, tire la poignée : « C'est fermé, citoyens ! Le roi ne veut plus de nous ! » Des holàs, des cris s'ensuivent. C'en est trop, on chasse le tiers. « Au Jeu de paume ! » lance une voix dans la foule, et le convoi, sans même prendre le temps de s'organiser, se met en route. Vite, on décroche le filet, on pousse les joueurs qui viennent à peine de débiter une partie et

qui fuient en voyant arriver les premiers députés. Des tables sont tirées ; on monte sur des chaises pour continuer à vitupérer le souverain, les nobles, le clergé et tous ceux qui veulent les empêcher de se réunir pour reconstruire la France. Enfin, les députés prêtent serment, scène mythique immortalisée par le peintre Louis David (voir p. 48-49). Tous les députés lèvent la main, affirment vouloir donner au pays une Constitution et psalmodient, sur un ton décidé et profond, qu'il ne faudra « jamais se séparer » et de « se rassembler partout où les circonstances l'exigent [o]nt jusqu'à ce que la constitution du royaume [soit] établie ».

Trois coups résonnent du fond de la salle. Arrive le marquis de Dreux-Brézé, le maître des cérémonies des états généraux qui, prêt à dégainer son épée, invite le tiers à se disperser, ce à quoi le comte de Mirabeau réplique (*illustration ci-dessus*) par cette apostrophe restée célèbre : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ! » Le roi cède : « Eh bien ! S'ils ne veulent pas s'en aller, qu'ils restent ! » Les discussions de l'Assemblée se poursuivent. On entend débattre de tout le contenu, aussi divers soit-il, des cahiers de doléances, et plus uniquement de la dette publique. La Révolution est en marche... ◉

Rébellion

Le tiers, qui n'a pas été écouté dans les débats, réplique en se proclamant Assemblée nationale. Louis XVI réagit en sommant le marquis de Dreux-Brézé (en habit rouge) d'interdire leur réunion. Mirabeau (au centre) le congédie avec une formule restée célèbre. Pour la première fois, un élu du peuple s'oppose ainsi ouvertement à une décision émanant du plus haut personnage de l'État.



L'HEURE DES CONCESSIONS

LES ULTIMES SOUBRESAÜTS DE L'ANCIEN RÉGIME

Aux premières heures de la Révolution, les partisans de l'ordre nouveau entendent composer avec les tenants de la royauté. Objectif: rajeunir un système politique suranné et mettre en place une monarchie constitutionnelle. Un vœu pieux...

Par Éric Anceau



Le lendemain de la réunion des États généraux, le tiers invite les deux autres ordres à s'unir à lui pour vérifier en commun les pouvoirs de « tous les représentants de la nation », moyen détourné d'abolir la distinction par ordres qui le met en minorité. Si la noblesse refuse, une partie du clergé franchit le pas. Le 17 juin, le tiers prend même le nom d'Assemblée nationale sur proposition de l'abbé Sieyès. La majorité du clergé et la frange la plus libérale de la noblesse le rejoignent. Le roi décide alors de faire fermer la salle des réunions et d'annuler les décisions qui viennent d'être prises.

Jour J

Le matin du 14 juillet, après une nuit d'émeutes, les Parisiens pillent les Tuileries, faisant main basse sur 40 000 fusils et une vingtaine de canons. Ne manque plus que la poudre, stockée à la Bastille...

Le 20, les députés de la nouvelle Assemblée se rendent dans la salle du Jeu de paume et prêtent un serment lu par leur président, Bailly, serment qui assure qu'ils ne se sépareront pas tant qu'ils n'auront pas donné une Constitution au royaume. Lors de la séance royale qui suit, ils refusent d'entendre le maître des cérémonies, le marquis de Dreux-Brézé, qui leur demande au nom du roi de recommencer à délibérer séparément dès le lendemain et, en attendant, de se séparer sur-le-champ. On connaît la réplique de

Mirabeau et la reculade du roi (*lire p. 45*). L'Assemblée nationale prend le nom de Constituante. Cependant, Louis XVI, pressé par son entourage – en particulier, son frère le comte d'Artois –, prépare sa revanche. Il fait venir des régiments de province et renvoie ses ministres les plus libéraux, dont le populaire Necker. Comme le pain est rare et cher à Paris, les esprits y voient un complot destiné à les affamer.

UN NOUVEL ACTEUR SUR LA SCÈNE: LE PEUPLE

Le 12 juillet, les armureries sont pillées. Un comité permanent et une milice s'organisent à l'Hôtel de Ville. Le 14, la foule prend la Bastille, prison légendaire où elle s' imagine trouver de la poudre. L'assaut provoque des morts de chaque côté, dont celle du gouverneur, et les émeutiers ne libèrent que les sept uniques prisonniers de la forteresse. L'événement n'en est pas moins considérable. Le peuple vient de surgir sur la scène et de faire tomber le symbole de l'absolutisme. Louis XVI recule. Il annonce le retrait des troupes et le rappel de ses ministres libéraux, pendant que les Parisiens désignent





Souveraineté

L'Assemblée nationale, fondée le 17 juin par les députés du tiers déçus par les états généraux, est l'antichambre du nouveau pouvoir. Trois jours plus tard, par le serment du Jeu de paume, les élus frondeurs jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné à la France une Constitution. C'est l'acte fondateur de la révolution politique. (D'après Louis David.)

par acclamation Bailly maire de Paris et le général La Fayette commandant de la milice, rebaptisée Garde nationale. La cocarde tricolore, symbole de la réconciliation nationale puisque le blanc de la monarchie est placé entre les couleurs de Paris, le bleu et le rouge, est adoptée.

Paris a donné le signal, et presque toutes les grandes villes du royaume suivent son exemple. Les bourgeoisies locales prennent le pouvoir et se dotent de municipalités et de gardes nationales. Les autorités royales sont débordées et disparaissent. Mais les campagnes veulent aussi faire entendre leur voix. Les paysans refusent de continuer d'acquitter les prélèvements seigneuriaux et s'alarment des bruits qui parviennent de la capitale, pendant que des centaines de mendiants errent sur les routes et dans les campagnes. La rumeur se répand que les aristocrates vont se servir d'eux pour se venger de la victoire du tiers.

À partir du 20 juillet, la Grande Peur gagne tout le royaume. Les paysans brûlent les châteaux et les abbayes pour devancer une possible réaction seigneuriale. À l'Assemblée, un certain

nombre de députés patriotes, dont le Breton Isaac René Guy Le Chapelier, décident de répondre par des concessions. Dans un climat d'émulation, nobles et prélats se succèdent à la tribune dans la nuit du 4 août pour abandonner leurs privilèges, les uns après les autres. Les nobles abandonnent ainsi leurs titres et leurs droits de chasse, les curés font une croix sur la dîme, les élus de Bretagne, de Bourgogne, du Dauphiné, de Provence renoncent à leurs états provinciaux ; ceux des villes, aux franchises. La société d'Ancien Régime n'existe plus.

ÉGALITÉ DEVANT LA LOI ET L'IMPÔT

Parallèlement, et depuis plusieurs semaines, les députés rédigent une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui doit servir de préambule à la Constitution du royaume. Dans l'esprit du *Bill of Rights* anglais de 1689, des Lumières et de la Déclaration d'indépendance américaine de 1776, le texte adopté le 26 août est placé « sous les auspices de l'Être suprême », proclame dans le premier article l'égalité civile : « Les hommes naissent et demeurent libres et



égaux en droits», et énumère ensuite ces droits présentés comme « naturels, inaliénables et sacrés » : liberté, propriété, sûreté, résistance à l'oppression. Sont aussi affirmées la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs, l'égalité devant la loi et l'impôt, l'admission de tous à tous les emplois, la présomption d'innocence, la non-rétroactivité des lois, les libertés de conscience, de parole, d'opinion et de presse, et la garantie de la propriété privée. Même si la Déclaration ne dit pas un mot de l'esclavage, des pauvres, des femmes et des enfants, son caractère général lui confère une portée universelle.

C'est une œuvre exaltante mais gigantesque que les législateurs doivent accomplir pour faire passer dans la réalité les grands principes de ce texte. Une administration simple et claire est mise en place, qui est caractérisée par deux

grands principes : uniformité et décentralisation. Le décret du 15 janvier 1790 découpe la France en 83 départements de tailles voisines avec, en leur centre, un chef-lieu, où les administrés peuvent se rendre en une journée de cheval au plus. Les départements sont divisés en districts, en cantons et en communes. Toutes les administrations sont dirigées par une assemblée délibérante et un exécutif élu, régulièrement renouvelés.

Dans le domaine judiciaire, le principe de l'élection des juges est retenu. La prise de corps est réglementée. Des jurys de citoyens tirés au sort sont mis en place. Les peines deviennent proportionnelles aux délits. Le recours à la torture et à la marque au fer rouge, et le traitement inégalitaire des condamnés, comme la pendaison pour les roturiers et la décapitation pour les

DEBOUT SUR UNE TABLE, BAILLY, PREMIER PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, EXHORTE LES DÉPUTÉS À PRÊTER SERMENT



nobles, sont abolis. Le 5 juin 1791, l'Assemblée retient l'invention du docteur Joseph Ignace Guillotin pour abrégé les souffrances des condamnés à mort sur un mode égalitaire : ils auront tous la tête tranchée ! Pour résoudre la crise financière et éteindre les dettes de l'État, les Constituants se rallient à la proposition de l'évêque Talleyrand, de nationaliser les biens du clergé et de les revendre ensuite. Des bons portant un intérêt à 5 %, assignés sur les bénéfices futurs de l'opération et remboursables en biens nationaux, sont immédiatement émis pour disposer d'argent frais : les assignats. Mis en vente aux enchères par les municipalités, les biens enrichissent ceux qui ont les moyens de les acheter et les attachent à l'ordre nouveau.

L'ÉGLISE SOUS LA COUPE DE LA NATION

Si les droits d'enregistrement, de timbre et de douane aux frontières sont maintenus, les autres impôts indirects, honnis des Français, sont supprimés, comme l'impôt sur le sel, la gabelle. Les anciens impôts directs sont rem-

Comme elle a retiré ses biens à l'Église, la Constituante est contrainte de prendre en charge le traitement des ecclésiastiques, l'entretien des lieux de culte et l'assistance aux pauvres. Elle décide aussi de s'occuper de son organisation et vote une Constitution civile du clergé, le 12 juillet 1790. Si le catholicisme demeure religion d'État, des obligations nouvelles lui sont imposées. Les diocèses sont ramenés de 135 à 83, soit un par département, avec dix sièges métropolitains. Plusieurs milliers de paroisses sont supprimées. Dorénavant, les curés et les évêques sont élus, et des non-catholiques peuvent participer au vote. Ce n'est plus le pape qui confère l'investiture canonique, mais les évêques pour les curés et les métropolitains pour les évêques. Un traitement réservé au clergé améliore le sort de la plupart des curés, les évêques y perdent. Salarier de l'État, le clergé est soumis au serment de fidélité à la Constitution. Quant aux congrégations qui ne s'occupent pas d'assistance ou d'enseignement, elles sont dissoutes.

En attendant que la nouvelle organisation fonctionne, les municipalités et les gardes nationales reconstituent l'unité du pays par la base. Parti du Dauphiné, berceau de la Révolution, le mouvement fédérateur se propage rapidement et spontanément de village à village, de ville à ville, de province à province. La Constituante décide de consacrer cette fraternisation par l'instauration d'une fête nationale et de retenir une date symbolique pour la célébrer : le 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille. Le jour J, une messe est célébrée par Talleyrand, les fédérés défilent et La Fayette jure fidélité à la nation, à la loi et au roi, sous les applaudissements de 300 000 spectateurs. Malgré la pluie battante, cette fête, sans conteste la plus belle du temps, semble régénérer la France et parachever l'unité nationale.

LA VOLONTÉ D'ÊTRE ENSEMBLE

Jusqu'alors, le royaume s'était constitué par annexions successives dues à des mariages, des héritages, des achats et des conquêtes. En ce 14 juillet, ce sont les Français qui expriment librement la volonté d'être ensemble. La Révolution semble triompher. Cependant, l'horizon s'assombrit vite. L'assignat, devenu papier-monnaie, chasse la monnaie métallique et se déprécie très vite. La vie renchérit. Les citoyens rechignent à payer les nouvelles contributions. Encouragés

Suite page 54

LE DERNIER GOUVERNEUR DE LA BASTILLE, LAUNAY, NÉ DANS LA FORTERESSE EN 1740, PÉRIT LORS DE L'ASSAUT DU 14 JUILLET – SA TÊTE SERA EXPOSÉE AU BOUT D'UNE PIQUE

placés par des contributions payées par tous et proportionnées aux ressources. La foncière est levée sur les revenus de la terre, la mobilière frappe ceux de l'argent, et la patente pèse sur les commerçants. Dans le domaine économique, les monopoles et les privilèges sont supprimés. La loi d'Allarde du 2 mars 1791 accorde la liberté totale aux commerçants et aux fabricants, et la loi Le Chapelier du 14 juin interdit toute association ouvrière. En débarrassant l'intérieur du royaume des péages, les législateurs permettent aux marchandises de circuler plus librement. Dans le domaine religieux, les protestants et les juifs reçoivent la complète égalité des droits. Mais la question du catholicisme, religion d'État, et de son clergé, premier ordre du royaume, est d'une autre ampleur.



Feu à volonté !

Une marée humaine déferle du faubourg Saint-Antoine devant la Bastille. À 17 h 30, après quatre heures de combats décousus, ce symbole détesté du despotisme royal tombe enfin.



LES HAUTS LIEUX DE LA RÉVOLUTION

LA BASTILLE

CACHOT. Dans cette prison d'État du XIV^e siècle ont été reclus d'illustres pensionnaires : le Masque de fer, Sade, Voltaire... Ce dernier, par deux fois incarcéré, en 1717 et 1726, dénonce dans « L'Ingénu » « cet affreux château, palais de la vengeance, qui renferma souvent le crime et l'innocence ». Deux jours après l'avoir prise, les Parisiens s'emploient à la démanteler pierre par pierre.

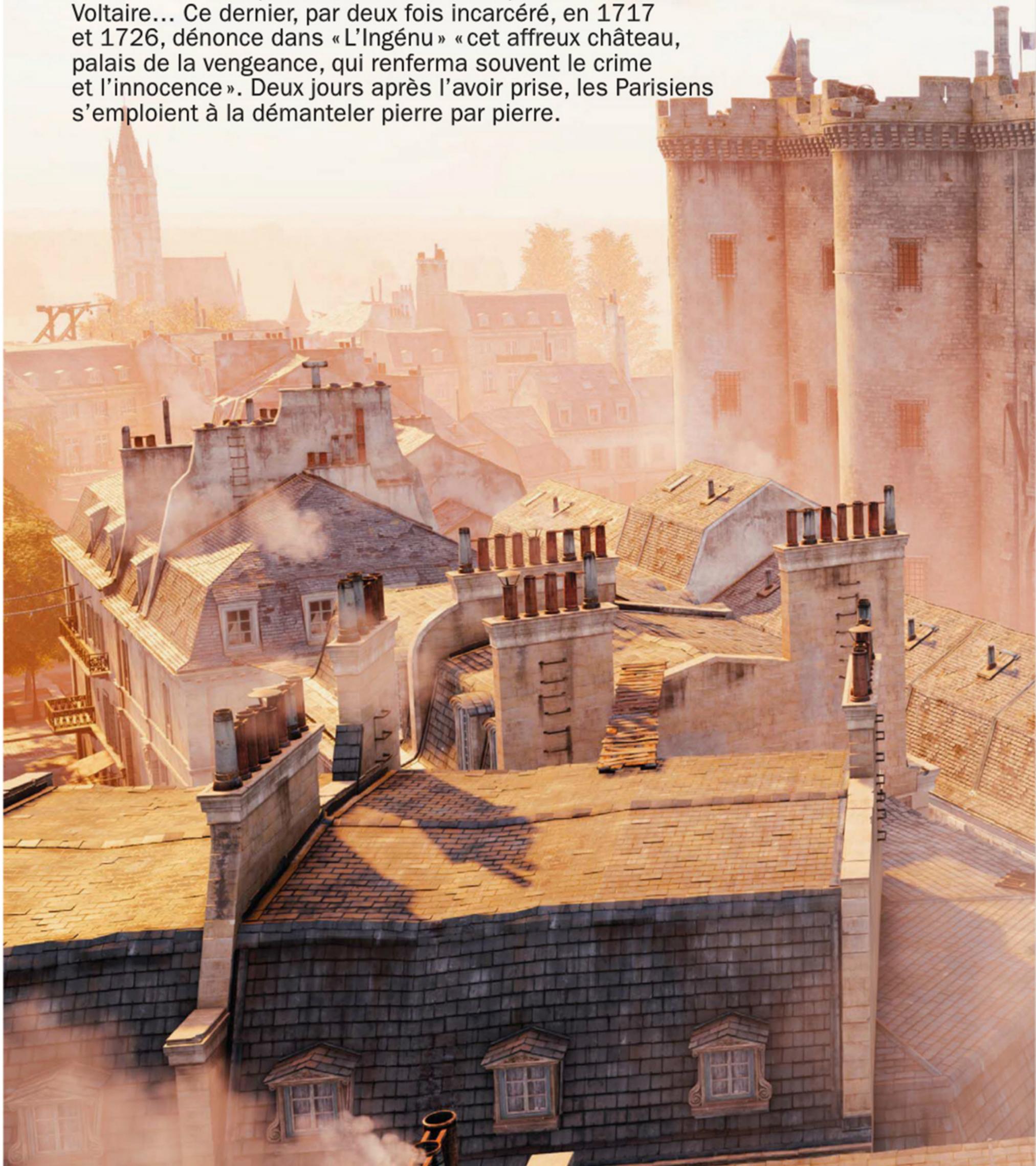






Photo: Joesse/Leemage © 21

Revanche

Les mesures prises à l'été 1789 délivrent le peuple du joug de l'Ancien Régime (à g., portant le clergé et la noblesse) et lui donnent l'espoir que s'inversent les rôles, sous la gouverne d'un monarque garant de la justice.

Suite de la page 50

par le pape, hostile à la Déclaration des droits et à la Constitution civile du clergé, de nombreux prêtres refusent de prêter serment, ce qui provoque un schisme. Des émeutes éclatent à travers le pays entre partisans et adversaires de la Révolution. Louis XVI, dont le plus jeune frère et les tantes ont émigré, envoie des émissaires auprès des souverains étrangers pour les presser d'intervenir, et Marie-Antoinette écrit à son frère, l'empereur d'Autriche, des lettres qui exhalent la haine de la Révolution.

LA RUPTURE SANGLANTE DU CHAMP-DE-MARS

L'échec de la fuite de la famille du roi, son arrestation à Varennes et son retour à Paris sous bonne escorte, en juin 1791, rompent définitivement le charme. Des pétitions réclament la République. Alors que l'une d'elles est déposée au Champ-de-Mars, le 17 juillet, la Garde nationale tire sur la foule, faisant 50 morts et des centaines de blessés, à l'endroit précis où, un an plus tôt, se célébrait la réconciliation et l'unité

nationales. Une rupture irrémédiable vient de se produire dans le camp des patriotes. Un mois plus tard, le rattachement à la France d'Avignon et du Comtat Venaissin pontificaux, à la suite d'un référendum réclamé par la population, montre aux souverains étrangers qu'une contagion révolutionnaire à l'Europe est possible.

La première Constitution de l'histoire de France, qui a été votée le 3 septembre 1791 et acceptée par le roi dix jours plus tard, instaure une monarchie parlementaire avec à sa tête un roi des Français, héréditaire, irresponsable et inviolable et une Assemblée unique, élue au suffrage censitaire, qui a seule l'initiative des lois et de la révision constitutionnelle et ne peut être dissoute. Cependant, elle apparaît déjà singulièrement hypothéquée. Alors que la Constituante considère sa mission accomplie et se sépare le 30 septembre, son président, Jacques Guillaume Thouret, proclame que la Révolution est terminée. Lourde erreur ! Elle ne fait que commencer... ◉

FIN DE PARTIE POUR LE ROI

Les 5 et 6 octobre 1789, les Parisiennes ramènent de force «le boulanger, la boulangère et le petit mitron» dans la capitale.

L'automne 1789 marque un nouveau tournant dans la tourmente révolutionnaire. Mécontents que le roi refuse les principaux changements survenus depuis la nuit du 4 août, le peuple de la capitale songe à organiser une «journée» pour le forcer à céder. Ils sont servis par le contexte et par une maladresse de la Cour. La rumeur d'un complot pour affamer Paris se propage alors que le prix

du pain se maintient à son plus haut niveau de tout le XVIII^e siècle. Parallèlement, le 3 octobre, on apprend les détails d'un banquet donné à Versailles en l'honneur du régiment de Flandre, venu pour protéger le roi. Au cours de ces agapes, la cocarde tricolore a été foulée aux pieds, et les députés du tiers ont été insultés en présence du couple royal. Dans son journal, *L'Ami du peuple*, Marat en appelle à l'insurrection.

Le 5 au matin, 7 000 ménagères des quartiers populaires de Paris se mettent en route pour Versailles. Des agents du duc d'Orléans, cousin du roi qui cherche à prendre sa place, se sont peut-être mêlés à elles, déguisés en femmes, pour les entraîner plus facilement (*ci-dessous*). Sous une pluie battante, cette foule arrive sur place, trempée et crottée, en fin d'après-midi. Les femmes se rendent à l'Assemblée et obtiennent que son président, Mounier, conduise une délégation de quelques-unes d'entre elles pour réclamer du pain. Mounier y joint la demande de ratification par le roi des décrets adoptés par l'Assemblée depuis le 4 août. Louis XVI promet de faire ravitailler Paris et de sanctionner les décrets, mais les femmes ne sont pas convaincues et dorment devant les grilles du palais. Vers 23 heures, le général La Fayette vient assurer au roi qu'il protégera le château puis il part coucher à l'hôtel

particulier que ses beaux-parents possèdent en ville. Il en tirera le surnom de «général Morphée». En effet, à l'aube du 6, des groupes pénètrent dans la cour du château, tuent plusieurs gardes du corps puis, après avoir enfoncé les portes, arrivent jusqu'à la chambre de la reine, que celle-ci a tout juste eu le temps de quitter pour se réfugier dans les appartements de son époux. Les gardes nationaux prêtent main-forte aux gardes du corps et parviennent à rétablir l'ordre. Louis XVI, Marie-Antoinette et leurs enfants apparaissent alors au balcon qui domine la cour de marbre pour tenter de calmer la foule. Des fusils couchent en joue la reine, très impopulaire et surnommée «l'Autrichienne». Il s'en faut de peu qu'elle ne soit abattue. La foule réclame le retour dans la capitale «du boulanger, de la boulangère et du petit mitron», censé garantir un pain abondant et moins cher. Louis XVI accepte, et l'Assemblée décide de le suivre. Se met alors en branle l'immense cortège au milieu duquel se trouve le carrosse royal, suivi par la foule, qui porte sur des piques les têtes des gardes du corps tués dans l'assaut. À Paris, rien n'est prêt pour accueillir le couple royal. Il s'installe finalement aux Tuileries, le vieux palais déserté par la monarchie depuis Louis XIV. Il ne reverra plus Versailles. Il est désormais prisonnier des Parisiens! ● É. A.





L'HEURE DES CONCESSIONS

SADE ET MIRABEAU, DEUX FIGURES À DOUBLE FACE

Ils sont reliés au monde ancien par leur éducation, leur généalogie, leur système familial. Mais plongés dans le monde nouveau par leur rupture assumée et par leur caractère de feu.

Par Pierre Serna

Loin de s'offusquer des débuts de la Révolution ou de fuir comme des émigrés apeurés, une cohorte de nobles a contribué à détruire le monde qui devait assurer leurs privilèges. Pourquoi des hommes comme le Marquis de Sade et le comte de Mirabeau ont poussé à la roue pour détruire la monarchie ? Voilà une question politique passionnante, qui exige un détour vers le soleil de Provence bien avant 1789. L'action se déroule au début des années 1770. Deux jeunes hommes de familles prestigieuses viennent de se marier, avec des femmes apparentées au monde des parlements. Châtelains dans le Luberon, à Lacoste et à Mirabeau, ils multiplient les frasques amoureuses, accumulent les dettes, au su et au vu des magistrats d'Aix-en-Provence et de la maréchassée de Digne. La belle vie.

Et les femmes sont leur exutoire. *Don Juan* ne fut pas qu'un opéra inventé par Mozart en 1785. Il était l'écho d'une réalité : le libertinage aristocratique. Dispendieux et scandaleux lorsque Mirabeau enlève la femme du président de la chambre des comptes de Dôle. Violent et délictueux, lorsque le Marquis de Sade commet des violences sur de jeunes prostituées à Paris en 1768 puis à Marseille en 1772, usant et abusant de sa domination sociale.

L'Histoire sert à rétablir quelques vérités, quitte à égratigner le mythe d'un Sade victime de sa belle-famille, qui s'acharne à le faire enfermer au donjon de Vincennes, puis délivre contre lui une lettre de cachet qui l'envoie à la Bastille de 1778 à 1789. Mirabeau n'est pas davantage ménagé par son père, surnommé « l'ami des Hommes » – mais sûrement pas de son fils ! Consterné par les dépenses et les frasques de son rejeton, il n'a de cesse qu'il le fasse enfermer : au château d'If, à Vincennes, au fort de Joux. Jusqu'à ce que, excédé, le comte décide de faire son grand tour européen en Angleterre, à Liège, aux Provinces-Unies, multipliant les écrits en faveur de la liberté, du nouveau monde naissant outre-Atlantique...

UNE PLUME AU SERVICE DES LIBERTÉS

Dans la crise des années 1780, Mirabeau, sentant le monde basculer, le pousse de son épaule puissante pour mieux construire l'avenir. Lutte pour la liberté de la presse, lutte contre l'aristocratie, lutte contre l'arbitraire de la monarchie absolue, lutte pour la dignité des prisonniers, mais aussi lutte acharnée contre le plus inique commerce de la mondialisation galopante au XVIII^e siècle : le commerce humain des Afri-



cains amenés en servitude dans l'enfer concentrationnaire des plantations sucrières des Antilles. Solidarité avec les Suisses, les Hollandais, les Anglais, les Irlandais, les Bruxellois. Mirabeau continue de brûler sa vie par ses excès et met son corps d'hercule, sa voix de stentor et sa plume au service de toutes les libertés.

L'année 1789 marque une rupture dans leur biographie. La Révolution leur invente à chacun un destin particulier. Mirabeau devient à partir de 1789 un véritable homme d'État. Député noble habillé en noir, comme ses pairs du tiers, il impose son visage buriné par la variole et repousse, le 23 juin, l'ordre du roi intimant aux représentants de se séparer. Mirabeau incarne la force du peuple. S'il contribue à la destruction de l'ancien, s'il défend l'abolition des privilèges au mois d'août 1789, la nationalisation des biens du clergé en novembre, la rédaction de la première Constitution, s'il défend les libertés fondamentales, de se déplacer, de croire, de s'exprimer et d'entreprendre, Mirabeau échoue à imposer son projet : une monarchie moderne, fondée sur un socle triangulaire, avec un pouvoir législatif, représentant la nation, un pouvoir exécutif fort, conférant une réelle dignité à la fonction régénérée du roi, et – suprême arbitre entre les deux pouvoirs – la nation, constituée par le corps des électeurs, vrais souverains de la chose publique. Las, la bonne chère, le vin, les femmes et les combats politiques vont miner et ruiner le tribun provençal, qui décède au printemps 1791, avant d'être expulsé du Panthéon, sous le feu des anathèmes, lorsque sa vénalité et ses relations avec la Cour seront rendues publiques en 1792.

Ce que Mirabeau détruit publiquement de l'ancien monde, Sade va le démolir secrètement par sa seule plume, dans l'ombre. Le Divin Marquis ne joue qu'un rôle modeste dans la Révolution. Feuillant, girondin, jacobin, thermidorien, là n'est pas l'intérêt de sa position dans la tourmente politique. Ailleurs est son combat, celui d'une liberté illimitée, pour un monde sans aucune borne. Une révolution pour chacun, une révolte individualiste, libertaire, jouissive, sans aucun projet politique global, sans le moindre souci du social ou d'un équilibre des pouvoirs.

UN DANGER POUR LE NOUVEL ORDRE ÉTABLI

La subversion des écrits de Sade déconstruit le monde ancien – et met en danger aussi le nouvel ordre. Enfermé durant la Terreur, il ne doit son salut qu'à l'exécution de Robespierre, la sienne avait été programmée pour la seconde décennie de thermidor. Libéré, devenu obèse, appauvri, le Marquis, ce prédateur de jeunes prostituées devenu inoffensif, écrit deux opus si révolutionnaires qu'ils alimenteront les révoltes sexuelles du XX^e siècle, *La Philosophie dans le boudoir* (1795) et *Les Prospérités du vice* (1797), qui esquissent une utopie où, par-delà les outrances, les héroïnes, Eugénie et Juliette, ont pris le pouvoir et imposent aux hommes leur jouissance infinie en un défi interminable à toutes les lois, toutes les formes d'autorité. Bonaparte, une fois au pouvoir, s'occupera personnellement de celui qu'il considère comme un scandale vivant, le faisant enfermer, à son tour, avec les fous à Charenton, l'isolant ainsi pendant toute sa vieillesse (1801-1814). Qui seront les aristocrates révolutionnaires du XXI^e siècle ?

Sulfureux

Cousins éloignés, les deux aristocrates scandalisent la société par leurs écrits et leurs frasques. Mais ils ne s'apprécient guère. Mirabeau (à g.) rapporte que leur unique rencontre, à la prison de Vincennes en juin 1780, a donné lieu à un échange d'injures.



L'HEURE DES CONCESSIONS

LA FAUNE D'UN PARIS RÉVOLUTIONNAIRE

Colporteurs, boutiquiers, bonimenteurs, filles de joie et animaux de toutes sortes encombrant les rues fangeuses de la capitale. Et, derrière les façades, les courtisans s'encanailent dans des maisons de jeu plus ou moins clandestines...

Par Jean-Clément Martin

Sait-on quel livre le visiteur précautionneux met dans ses bagages quand il vient à Paris autour de 1789 avec l'envie de découvrir les multiples attractions qui peuplent la ville ? Est-ce *Les Bordels de Paris, avec leurs noms, demeures et prix* ou la *Liste curieuse des bêtes féroces [...] du Palais-Royal* ? À moins que ça ne soit, politique oblige, *La Chasse aux bêtes puantes et féroces [...] qui se sont répandues à la cour et à la capitale*, qui recense les « aristocrates » ? La faune parisienne intéresse éditeurs et auteurs qui, comme Louis Sébastien Mercier ou Restif de La Bretonne, arpentent les rues pour en traquer les multiples formes.

On n'entre pas facilement dans l'une des deux plus grosses villes d'Europe – Londres est l'autre –, dense en population (600 000 à 670 000 habitants). Il faut traverser la ceinture des maraîchages, qui a reçu les « gadoues », ces boues et eaux usées enlevées des fosses et des rues parisiennes. Si bien qu'il vaut mieux arri-

ver de bonne heure, et en hiver, pour éviter les odeurs qui embaument la cité. Il faut ensuite prendre place dans les convois qui se forment tous les matins vers les portes d'octroi, au milieu des charrettes, camions, binards (chariot bas à deux ou quatre roues) et autres chars, diligences, brigantines, chaises de poste, carrosses, voire charrettes à chien ou à bras des vendeurs de gâteaux, de pains, de viande, de lait qui viennent de leurs faubourgs...

DES MILICES POUR RÉPRIMER LES FRAUDEURS

Ce grouillement assaille le mur d'octroi, le fameux mur qui « rend Paris murmurant ». Il s'accompagne de pratiques illicites. Les plus audacieux jettent par-dessus, à leurs complices, ce qu'ils ne veulent pas déclarer, d'autres percent la muraille ; tous espèrent ne pas être pris par les chasseurs de barrière, ces milices connues pour leur brutalité, chargées de la répression des fraudeurs.



Inégalités

De 14 km² au début du siècle, la capitale s'étend sur 34 km² (soit un tiers de sa superficie actuelle) à la Révolution. Sa population, fluctuante, s'établit autour de 640 000 habitants, avec une forte proportion d'indigents (de 12 à 30 % selon les quartiers).



Ulmaso B./Gilles Belloir

Rien ne va plus !

Bien qu'illicites, les maisons de jeu se multiplient. Et les cartes font aussi leur révolution : les cavaliers deviennent les émissaires des égalités ; les dames, celles des libertés ; et les rois, les génies.

La foule des hommes se double de celle des animaux. Aux chevaux de trait, qui tirent tous les véhicules et dorment dans les écuries (les parkings de l'époque) s'ajoutent les destriers rapides loués au prix fort aux cavaliers pressés. C'est une ménagerie constamment renouvelée qui entre en ville. Louis Sébastien Mercier, bon observateur, estime que 90 000 bœufs, 24 000 vaches, 500 000 moutons sont acheminés chaque année pour être abattus et découpés près des Tuileries ou sur les quais de la rive gauche, vers la rue de Bièvre, marquant les rues de leurs déjections, de leur sang et leurs odeurs. Seuls manquent les porcs dans sa description... Est-ce cela qui fait errer dans la capitale les chiens de toutes espèces et font courir des risques aux passants inattentifs, tel ce malheureux Jean-Jacques Rousseau, bousculé et jeté à

terre par un grand danois ? Ces cabots se déplacent parfois en bandes que la police décime quand elle décide de juguler la présence animale dans les artères de la ville.

LES MILIEUX INTERLOPES DES FAUBOURGS

La faune humaine est plus variée. Entrer par l'ouest, venant de Meudon ou de Versailles, c'est passer par les faubourgs du Champ-de-Mars ou des Champs-Élysées, et risquer de rencontrer les mariniers, forts en gueule pêchant dans la Seine, ou les amateurs de guinguettes, voire de plaisirs tarifés bon marché dans les fourrés, que la police surveille du coin de l'œil. Les « sodomites », à cette époque à l'abri du bûcher, dont leur illustre représentant est le marquis de Villette, sont juste à côté, sur les bords de la Seine, entre Louvre et Tuileries.



Greniers à blé

Paris et les villages qui l'entourent comptent 300 moulins, utilisés pour produire la farine, lamener les métaux ou battre le cuivre.

Rien à voir avec les longues rues industrielles et populeuses de Saint-Denis ou de Saint-Martin, qui déroulent leurs litanies d'auberges, d'ateliers ou de maisons qui s'élèvent au fur et à mesure que l'on progresse vers le centre. C'est la zone des échanges, où les piétons doivent surveiller leurs pieds autant que leurs ventres ; les pieds parce qu'ils baignent dans des flaques, des cloaques d'eaux stagnantes qu'il faut franchir, porté d'un trottoir à l'autre par des saute-ruisseaux qui méritent bien leur nom ; les ventres ou les têtes parce que tous ces véhicules

roulent à tambour battant, tournent court et frôlent les maisons. Malheur à celui qui se retrouve coincé entre un essieu qui dépasse des roues et le mur qui borde un trottoir trop étroit !

Le boulevard du Temple rassemble les théâtres, officiels, comme celui de la Gaîté, ou éphémères, sans oublier les baraques de saltimbanques, les pantomimes égrillardes et autres spectacles interlopes attirant une clientèle disparate, dont une partie vient s'encanailler... Pour le plus grand intérêt des tire-laine et des voleurs à la tire !

Suite page 64

« L'ARISTOCRATIQUE BD SAINT-GERMAIN S'EST DÉPEUPLÉ DE SES HÔTES, ÉMIGRÉS OU EMPRISONNÉS » PHILIPPE DE CARBONNIÈRES



LES HAUTS LIEUX DE LA RÉVOLUTION

NOTRE-DAME

CULTE. Chef-d'œuvre du XII^e siècle, la cathédrale subit de plein fouet la déchristianisation, qui s'abat sur le pays à partir de 1793. Rebaptisée Temple de la Raison en 1794, elle sert ensuite d'entrepôt pour les tonneaux de vin de l'armée du Nord...



Décapitation

La galerie des rois représente les vingt-huit souverains ayant régné sur la Judée avant Jésus-Christ. Un signe religieux ostentatoire : en 1793, les statues sont abattues.



Urbis08 / L. Ribardière

Nouvelle donne

Les noms de rues à connotation royale ou religieuse sont modifiés. C'est le cas de la place Louis-XV, rebaptisée place de la Révolution puis place de la Concorde. Quant au pont du même nom, il est bâti en 1791... avec les pierres de la Bastille.

Suite de la page 61

Police et faune sont les deux faces de la même pièce. Tout un système complémentaire est en place, mettant en scène les commissaires de police, chargés de la sécurité comme des bonnes mœurs, et de la propreté des rues, leurs subordonnés et leurs indicateurs, avec tous les milieux qui s'arrangent sur les marges de la société. Indicateurs, espions, les fameuses « mouches », se confondent souvent avec les filous, escrocs et chevaliers d'industrie, qui prolifèrent. S'y ajoutent les mères maquereelles des meilleures maisons closes, qui réglementent le marché en dénonçant les comportements trop scandaleux : la prostitution de filles trop jeunes, la débauche de curés et de moines... Quand ce ne sont pas les voisins qui protègent les petites prostituées, les pauvres filles misérables, de la concurrence ou de la violence de leurs quartiers.

DES FILLES DE JOIE DANS LES COUVENTS

La beauté et la jeunesse des femmes de petite vertu peuvent servir d'étalonnage des quartiers. Elles se trouvent partout sur les grandes voies, plus dans le nord et dans l'est de la ville, mais aussi sur la rive gauche, jusque dans les universités ou les couvents, où elles ne devraient pour-

tant guère avoir de place. Lorsque l'on avance vers le cœur de Paris, les « pierreuses » sont remplacées par les occasionnelles, vendeuses de bouquets, de gâteaux ou lavandières. Elles-mêmes cèdent le pas aux professionnelles dès que l'on arrive place de Grève (l'actuelle place de l'Hôtel-de-Ville) et que l'on bifurque vers le Palais-Royal. L'ensemble monumental a d'ailleurs été transformé en gigantesque lupanar grâce à l'inventivité du duc d'Orléans et de ses hommes d'affaires. La police du roi n'a pas son mot à dire dans tout cela...

Les courtisanes les plus huppées échappent à la foule si elles ont été installées par l'un de leurs puissants amants dans l'une de ses « folies » et autres maisons de plaisir, élevées sur les boulevards, Saint-Martin ou Saint-Antoine. Dans ces grands hôtels particuliers, des membres de la haute noblesse et de la très bonne société organisent des parties fines. Quand les maîtresses en sortent, elles épatent le badaud avec leurs coiffures extravagantes, exhibées dans des phaétons à quatre ou six chevaux. Elles suscitent la rogne des commissaires, qui voudraient bien réglementer cet étalage de luxe tapageur, de ces « people » avant la lettre, roulant dans



leurs grosses «berlines». Mais que peuvent-ils faire devant les protecteurs, grands seigneurs, héritiers des «roués», ces grands libertins qui autour du prince d'Orléans de l'époque avaient la main sur le régime de Louis XV?

TOUTE UNE ÉCONOMIE PARALLÈLE...

Dans les mêmes quartiers, on trouve les maisons de jeu plus ou moins clandestines. Entre les rues Saint-Honoré et Chaussée-d'Antin, en passant évidemment par le Palais-Royal, on joue au biribi ou au pharaon – les «pontes» misent sur les numéros d'un tableau ou sur des cartes présentées par les «banquiers» qui tirent les numéros gagnants. Parfois, bordels et académies de jeu se confondent, car la plupart des patrons sont des femmes, de toutes conditions, de tous les âges. Les tripots les plus sordides se cachent dans les caves ou les arrière-boutiques. Les plus prestigieux d'entre eux se déploient aux premiers étages, protégés par des portes verrouillées et des veilleurs. Tous possèdent des sorties discrètes pour que les clients disparaissent en cas de descente de police.

Les rentrées d'argent sont considérables, ce qui explique que toute une société parallèle se

L'INCROYABLE MÉNAGERIE DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Partout dans le centre de Paris, aux carrefours, sur les boulevards, des cages, des cordes tendues, des tréteaux, des théâtres, on exhibe des animaux plus ou moins exotiques, dangereux ou savants, voire imaginaires. Certaines canailles n'hésitent pas à coller une queue de poisson à un tronc de guénon pour faire croire à l'existence d'animaux incroyables... Le nouvel ordre républicain ne peut tolérer ce qu'il considère comme des spectacles dégradants pour les citoyens, qui sont trompés au lieu d'être éduqués, qui les plongent dans l'oisiveté aristocratique et les éloignent de leurs travaux de citoyens. La commune de Paris prend donc la décision le 13 brumaire an II (3 novembre 1793) de saisir les animaux vivants que l'on fait voir aux badauds tout en indemnisant les propriétaires. Les animaux sont dirigés vers le jardin du Muséum, où l'on construit à la hâte des abris. Le 6 novembre, René Desfontaines, le secrétaire du Muséum, note qu'il est arrivé un chat-tigre, un ours marin mâle et deux mandrills (singe des forêts tropicales d'Afrique) et trois aigles. D'autres animaux affluent, car les commissaires ont pour ordre de retirer des places publiques toutes les bêtes fauves que les charlatans exposent. Un dénommé Louzardi, qui possède une baraque, est interpellé. Il obéit. L'inventaire de ses animaux se fait devant Lucas, le concierge du Muséum. Un ours blanc, deux mandrills, trois aigles à tête blanche, un chat-tigre et deux agoutis. L'ensemble est estimé à plus de 16 000 livres, avec les cages et la voiture qui les transporte. En floréal (le 27 de l'an II), l'arrivée régulière d'animaux saisis pousse le Comité de salut public à engager des frais et à transporter les grilles de la ménagerie de Versailles afin de construire de nouvelles cages. Exit de la rue, donc, les animaux exhibés dans des conditions de salubrité douteuse et souvent maltraités. La République refuse ce genre de spectacle où des bêtes serviles accomplissent, tels des automates, des tours qui ne respectent pas leur nature et n'apprennent rien aux citoyens. La ménagerie républicaine ordonnée par Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, qui va y consacrer une partie de sa vie, se charge d'offrir, elle, un spectacle naturel pédagogique et édifiant: un havre pour les compagnons des hommes vaquant le plus librement possible dans un espace commode, véritable livre vivant de l'harmonie retrouvée entre le citoyen régénéré et l'animal protégé. C'est aujourd'hui encore l'un des endroits les plus visités de la capitale. **P.S.**





structure, depuis les rabatteurs et garçons de jeu jusqu'aux propriétaires des académies. La lutte contre le jeu est d'autant plus difficile que la reine, Marie-Antoinette, s'y livre, ayant même organisé à Versailles trente-six heures de jeu ininterrompu, en dépit du roi.

FAUX SORCIERS ET VENDEURS DE RELIQUES

Du centre-ville se diffuse une autre faune, plus discrète mais importante : celle des sectes, des diseuses de bonne aventure, des prophétesses

et de ces « faux sorciers », comme la police les nomme, alchimistes et vendeurs de reliques sacrées, sans oublier les magnétiseurs – dont le plus célèbre est Mesmer, qui recrute ses clientes, puisque ce sont surtout des femmes qui viennent s'électriser, dans la meilleure noblesse (*lire encadré p. 31*). Marie-Antoinette elle-même serait venue autour d'un de ses baquets magnétisants...

Le Paris des croyances s'étend sur tous les quartiers, même s'il concerne davantage la rive gauche, notamment autour de l'église Saint-Médard, marquée par les « convulsionnaires » jansénistes, ou sur la Butte, où exerce

la « Mère de Dieu », Catherine Théot, qui sera plus tard protégée par Robespierre.

Il faut alors sortir de Paris par le sud, par la porte d'Enfer, non loin des catacombes, que l'on crée autour de la rue d'Issoire. Dans cette rue, les carrières désaffectées reçoivent, par charrettes entières, les os puisés dans les cimetières que l'on ferme pour des raisons d'hygiène, peut-être aussi pour se prémunir contre tous les maraudeurs, garçons d'amphithéâtre, voire professeurs de médecine, qui s'approvisionnent illégalement en cadavres frais pour les dissections publiques ou pour alimenter les collections d'écorchés prisées par les princes... Ainsi circulent et se croisent du nord au sud, d'est en ouest, ces faunes qui marquent le visiteur. Et font déjà partie de la légende parisienne. ◉



UDK08/L. Ribardière

Aux armes !

À partir de 1792, la cité est menacée par les Prussiens. Victor Hugo rapporte, dans *Quatre-vingt-treize*, qu'« il y avait dans tous les carrefours des armureries en plein travail, on fabriquait des fusils sous les yeux des passants qui battaient des mains ».

LA NATION BRÛLE LES PLANCHES

L'élan égalitaire de 1789 permet aux acteurs d'obtenir enfin des droits civils. Mais, sur scène, les divisions fracturent le vaisseau amiral, la Comédie-Française...

Par Philippe Bourdin

Une véritable théâtromanie s'est emparée des Français depuis un demi-siècle. Elle se manifeste bruyamment dans des salles où les échanges entre scène et parterre sont constants. Elle se mesure à la multiplication des salles professionnelles et à leur fréquentation, encouragée par la libre entreprise théâtrale, légalisée en janvier 1791, qui se traduit à la fin de l'année par l'ouverture de cinq nouveaux lieux dans la capitale. Elle est aussi l'œuvre de nombreux amateurs pratiquant le théâtre d'éducation, des collèges, de société (associations aristocratiques, bourgeoises, ouvrières ou rurales, cercles pornographiques parisiens) – ces cercles privés ont été déterminants pour la vocation de grands acteurs du Théâtre-Français (*ci-contre*), comme François Joseph Talma. Le public ne cesse d'être sollicité sur le boulevard du Temple par les prouesses techniques d'entrepreneurs, comme Jean-Baptiste Nicolet, riche de ses succès dans les baraques des foires Saint-Hubert et Saint-Germain et fier de sa devise, « Toujours plus fort ». Celle-ci rend bien compte de la volonté de sidérer le plus grand nombre. La mémoire et l'intelligence des spectateurs sont aussi entretenues ou sollicitées par l'objet : gravures d'artistes célèbres en habit, boutons ouvragés des vestes masculines, éventails des maîtres de l'académie de Saint-Luc ou des marchands d'estampes de la rue Saint-Jacques, représentant fréquemment des scènes ou des répliques du répertoire au goût du jour, *Charles IX ou l'École des rois*, de Marie-Joseph de Chénier, *Nicodème dans la lune*, du cousin Jacques, *Les Deux Petits Savoyards* ou *Raoul, sire de Créqui*, de Nicolas Dalayrac. Et le public se fait censeur : Jean-Louis Laya en fait les frais en janvier 1793 pour son *Ami des lois*, jugé attentatoire à Robespierre et à Marat. Voltaire, Diderot, Louis Sébastien Mercier,

Beaumarchais ne cessent de plaider pour un spectacle historique et social, utile et pédagogique, qui emprunterait les formes du drame ou de la tragédie. Au prix d'une intensive publicité autour de son œuvre, Marie-Joseph de Chénier, bientôt chef de file des auteurs patriotiques, semble réaliser ce vœu à l'automne 1789, avec son *Charles IX*, qui distingue les responsabilités de la monarchie et de l'Église dans la nuit de la Saint-Barthélemy, en exemptant le peuple parisien. Mais, si les modèles des républiques antiques sont des thèmes imposés par le Comité de salut public et la municipalité parisienne en l'an II, soucieux de transformer le théâtre en « école primaire pour adultes », un tri mémoriel est fait à partir de 1792. Il exclut du répertoire les références au passé monarchique, le « modérantisme », et exige la révision des « vieilles chimères » de Corneille et Racine – le *Cid* devient général républicain ; et *Phèdre*, une citoyenne affublée d'une cocarde. L'histoire immédiate et nationale gagne alors son droit de cité sur les tréteaux. On promeut des personnages orateurs (représentants du peuple, maires, officiers, instituteurs, curés patriotes ou, plus

simplement, pères et mères de famille anonymes) et l'on permet de revivre l'acte militant ou de le rendre immédiatement signifiant dans son partage collectif. La prise de la Bastille, les victoires militaires, les guerres de Vendée passent aussi à la postérité entre scène et foyer, voire dans un théâtre, par et pour le peuple offert à la sortie des ateliers. Les lois et les mœurs nouvelles (la nation, la famille, l'abolition de l'esclavage, la raison, l'égalité, la liberté, le culte des martyrs et des héros, l'anticléricalisme, la dénonciation des accapareurs et des émigrés) y trouvent ainsi une propédeutique, c'est-à-dire des éléments de connaissance nécessaires à l'étude de la nouvelle société. Mais cette politisation ne doit pas masquer la part maintenue du pur divertissement : pas moins de 855 œuvres sont créées durant la période de la Convention. De plus, les pièces patriotiques – qui majoritairement comptent seulement un acte et, pour un quart, ne sont pas jouées plus d'une fois – ne constituent qu'exceptionnellement une soirée à elles seules, étant souvent associées à de courtes comédies. Si certains changements de désignation des théâtres pourraient

laisser croire en l'an II à un excès de légalisme de la part d'entrepreneurs militants ou désireux d'échapper à la suspicion (le Théâtre Montansier devient celui de la Montagne, le Théâtre de Molière celui des Sans-Culottes, etc.), aucune scène n'est dédiée au répertoire politique, aucun auteur ne se spécialise. Promus citoyens grâce à la Révolution, des comédiens lui donnent cependant des gages, qui dans les gardes nationales, qui dans les clubs, qui dans l'armée révolutionnaire. Premier rôle au Français, commandant de la Garde nationale parisienne, Grammont paiera de sa vie ses ardeurs hébertistes. Autrefois excommuniés, les artistes participent activement à la déchristianisation : les premiers rôles de l'Opéra ou ceux du Théâtre Feydeau célèbrent la Raison à l'automne 1793. Les « rouges », qui à la Comédie-Française, derrière Talma, ont fait scission avec les « noirs », défenseurs d'un répertoire classique, accompagnent en juin 1794 Robespierre dans son hommage à l'Être suprême. La réaction thermidorienne, qui use aussi des arts de la scène, impose à plusieurs, s'ils réchappent de la « Terreur blanche », de sévères autocritiques. ❀





L'HEURE DES CONCESSIONS

DANTON, L'HOMME DU RENDEZ-VOUS MANQUÉ

Avec lui – et sans Robespierre –, les événements auraient pris une tout autre tournure. Et la face de la France en aurait été changée. Pour toujours. Seulement voilà...

Par Pierre Baron, directeur de la rédaction

Le silence est d'or. Du moins, pour tout autre que lui. Parce que, lorsqu'il prend la parole, son éloquence peut retourner ses pires ennemis. Pour abattre cet homme-là, il faut donc le faire taire.

Sa fin le dit mieux que tout. Le 2 avril 1794, sur le coup de 10 heures, Georges Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine et douze autres prévenus ont rendez-vous avec leurs juges, au mal nommé Palais de Justice. Robespierre et les siens ont saisi l'occasion d'un scandale financier, l'affaire de la liquidation de la Compagnie des Indes, pour mettre leurs opposants en accusation. Fabre d'Églantine est coupable, Desmoulins innocent, et Danton plus ou moins impliqué. Aucune importance : le Comité de salut public veut leur tête. Et tant pis si le dossier à charge est vide. Antoine Quentin Fouquier-Tinville, l'accusateur public, a pris soin de composer un jury tout acquis à sa cause : le menuisier Trinchard, le luthier Renaudin, le perruquier Ganney, le chirurgien Souberbielle, le politique Leroy et le musicien Lumière. Les sept hommes savent exactement ce qu'il leur reste à faire...

Ce devait être une simple formalité. Un procès politique de plus. Autrement dit, un simulacre de justice. Et cela l'aurait certainement été si le tribun Danton n'avait pas eu à répondre. La parole est à la défense. Elle va faire des ravages. L'orateur gagne très vite les faveurs du peuple venu assister au spectacle. Puis il ébranle à plusieurs reprises les convictions d'un jury que la police politique est obligé de ramener, entre les séances, à la raison d'État.

TOUT POUR PLAIRE – SAUF UN VISAGE INGRAT

Danton superstar : tour à tour furieux, lyrique, goguenard, comme le note l'historien Olivier Coquard. Danton intenable. Jusqu'à la fin. Dans l'après-midi du 5 avril, devant la guillotine, il lance à son bourreau : « Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut la peine. » Ce prodigieux orateur a tout pour plaire, sauf un visage ingrat, qu'il sait faire oublier, notamment auprès des dames, qu'elles soient de petite vertu ou non. En revanche, il a tout pour déplaire à Robespierre : Maximilien est un travailleur acharné, un caractère réservé, pour ne pas dire inhibé,

un tempérament foncièrement austère. Georges est un dilettante, un extraverti, un épicurien. Tout les oppose. Et depuis toujours.

Danton l'intrépide. La légende veut que, à l'âge de 1 an, un taureau l'ait blessé d'un coup de corne, endommageant à jamais sa lèvre inférieure. Cette force de la nature ne peut pas en rester là : il défiera plus tard un taureau qui, cette fois, lui écrasera le nez d'un coup de sabot. Un corps sain, même abîmé, dans un esprit alerte comme pas un – formé au petit séminaire de Troyes puis au collège des Oratoriens. Sa licence de droit, obtenue à la faculté de Reims, le destine au métier d'avocat. La dot apportée par sa femme lui permet de verser le premier acompte de la charge.

« NI CHASTE NI VERTUEUX »

Nous sommes en 1787. Son destin se précise. Danton vit dans le quartier du Luxembourg. Petit-bourgeois, comme lui. Les États généraux vont faire office de caisse de résonance : les assemblées préparatoires aux élections du tiers état lui fournissent la première occasion de sortir de l'anonymat. Ce colosse à la voix de stentor déborde de vie. Et ça plaît de plus en plus à la gouaille du peuple. La renommée enflé. Le voici qui harangue les foules, qui appelle les Parisiens aux armes. Un meneur pour ses admirateurs, un agitateur de rue pour ses détracteurs. Ses discours donnent le frisson dans les travées de l'Assemblée. Dehors, le peuple de la capitale consomme son divorce avec Louis XVI. Une voix se distingue dans ce tumulte : la sienne.

Durant l'été 1792, les Girondins le font nommer au ministère de la Justice. Le roi est emprisonné au Temple avec sa famille. La première Terreur s'installe. Avec un seul bémol audible. Le sien : « Là où commence l'action des agents de la nation doit cesser la vengeance populaire », dit-il. La machine infernale est lancée. La victoire de Valmy, le 20 septembre 1792, redonne de l'air à la Révolution, cernée de toutes parts. Les citoyens ont échappé aux armées prussiennes. Pas à la folie destructrice. Danton est la cible des attaques des Conventionnels. Le chahut s'organise pour le déstabiliser lorsqu'il monte à la tribune. Danton ne croit pas que la mort du roi soit nécessaire. Il penche pour un bannissement. Et, sans doute plus tard, une fois l'apaisement revenu, pour une monarchie constitutionnelle – où il se verrait bien gouver-



Photo : Josselin / Le ventage

ner. Mauvais calcul : la pression populaire et, surtout, les rapports de forces politiques interdisent ce scénario. On connaît la suite.

Le bilan, comme souvent, est contrasté. La vénalité, la corruption du personnage ne font plus guère de doute. « Danton n'est ni chaste ni vertueux », comme le note l'historien George Lefebvre. Ce à quoi on pourrait rétorquer que le talent et l'intelligence politique qu'il a mis au service de la Révolution sont d'un tout autre prix. Et que, à l'heure d'une nation en danger de mort, ce grand homme mérite, bien plus que d'autres, la reconnaissance de la patrie. ◉

Le tribun au tribunal

Juriste de formation, il émerge de l'anonymat à l'occasion des états généraux de 1789 puis se distingue à la tribune de l'Assemblée. Sommé par ses amis de fuir pour échapper à l'échafaud, il clame : « On n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers. »



L'HEURE DES CONCESSIONS

VARENNES, UNE CAVALE LOURDE DE CONSÉQUENCES

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, Louis XVI s'enfuit des Tuileries avec sa famille à bord d'une berline. Ils sont arrêtés à Varennes. Ramené à Paris, le roi, désacralisé, a perdu toute crédibilité.

Par Olivier Coquard

« M

iracle d'imprudence », selon Jules Michelet, la fuite à Varennes est l'un des épisodes les plus racontés (citons, par exemple, *La Nuit de Varennes*, le film d'Ettore

Scola – une merveille) et l'un des plus discutés par les historiens. Voici deux ans parurent presque simultanément deux études émanant de deux grands historiens de la Révolution, Timothy Tackett et Mona Ozouf.

On trouve, dans cette « escapade » malheureuse, toutes les péripéties d'un scénario exceptionnel – qui fut d'ailleurs immédiatement perçu comme décisif, au point que tous ceux qui y ont participé, de près ou de loin, ont laissé des souvenirs, parfois contradictoires, qui s'ajoutent aux sources officielles et composent un tableau très contrasté de cet événement. Tout commence par un refus. Contenu pendant presque

deux ans. Louis XVI et son entourage, depuis les journées d'octobre 1789, se sentent prisonniers sous les lambris dorés du palais des Tuileries. Ils y ont été conduits par une foule aussi impérieuse qu'enthousiaste de ramener à Paris « le boulanger, la boulangère et le petit mitron ».

LES APPELS À LA VIGILANCE PATRIOTIQUE

Versailles a été abandonné et largement pillé ; le palais du Roi-Soleil est devenu le symbole d'un absolutisme en ruine, le symbole de l'Ancien Régime. Le roi ne peut plus se livrer à ce loisir royal qu'il aimait tant, la chasse. La reine ne peut plus se livrer à ces fêtes charmantes et possiblement galantes qu'elle multipliait dans son Trianon. Leur cour ne cesse de les presser de fuir – une tentation à laquelle l'un comme l'autre ont un désir irrépressible de céder...

Les révolutionnaires, depuis les modérés jusqu'aux plus radicaux, se retrouvent sur un point : à Paris, le souverain ne peut pas être



secouru ou enlevé par les partis « noirs », par les aristocrates, par les contre-révolutionnaires. De sa présence dépend la réussite de la régénération nationale. Pour les plus virulents, il est un ennemi, et un prisonnier qu'il convient ne pas quitter des yeux. La presse populaire, depuis *Les Révolutions de Paris*, d'Élisée Loustalot, jusqu'à *L'Ami du peuple*, de Jean-Paul Marat, ne cesse d'en appeler à la vigilance des sociétés patriotiques qui se sont multipliées depuis 1789 – la plus célèbre, la plus active de ces sociétés populaires est le club des Cordeliers, dont Danton a été le premier grand animateur.

Pour les monarchiens, sa présence est la garantie du succès de ce qu'ils promeuvent, une monarchie où le pouvoir royal s'exerce dans un cadre constitutionnel. Il faut que le peuple retrouve ou garde sa confiance dans le roi : quand il paraît en public, celui-ci ne donne pas toujours les meilleures garanties d'amour pour

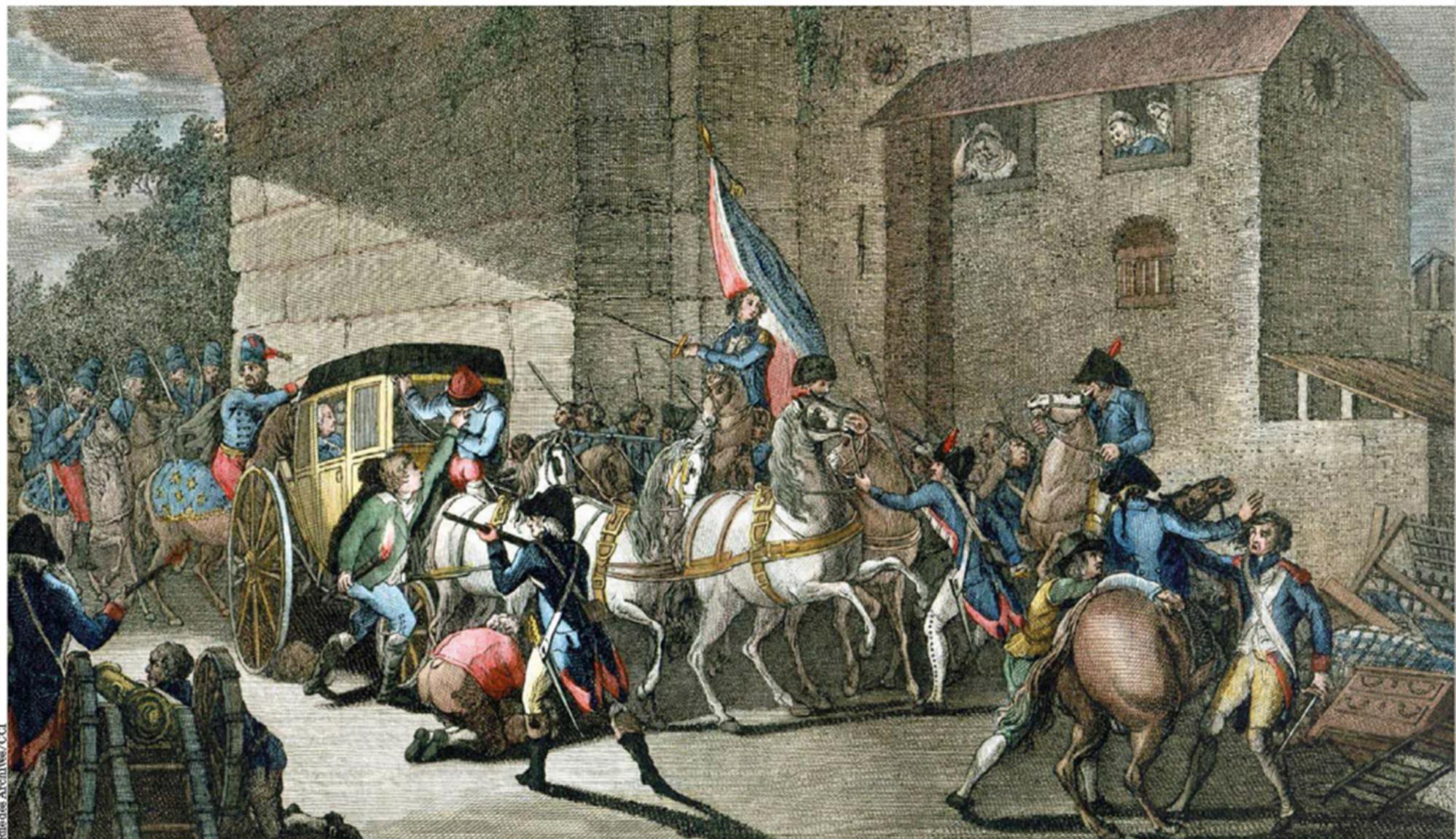
la nation nouvelle. Ainsi, lors de la grandiose fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, il a un moment semblé s'assoupir... Ainsi, même certains partisans d'un pouvoir royal fort, comme le comte de Montlosier, qui a laissé des souvenirs remarquablement intelligents, sont convaincus de la nécessité de sa présence à Paris. En février 1791, un décret interdit au roi de s'éloigner de l'Assemblée nationale.

REJOINDRE LA COHORTE DES ÉMIGRÉS

Louis XVI vit très entouré aux Tuileries : il a ses gardes suisses, une cour, où nombreux sont les aristocrates infiniment dévoués au roi de France et navrés qu'il ne soit plus que le roi des Français, comme Breteuil ou Bonneuil. Parmi eux, Axel de Fersen, aristocrate suédois dont la proximité avec la reine a fait l'objet de nombreuses spéculations. Hors même de la cour, tout un appareil politique existe, qui déplore la

Échappée belle

Peu après l'évasion, La Fayette, geôlier de la famille royale, est apostrophé par Danton au club des Jacobins : « Monsieur de La Fayette, vous nous avez répondu du roi sur votre tête ; il nous faut le roi ou votre tête. »



Coup d'arrêt

À Sainte-Ménéhould (Marne), après une nuit et une journée de trajet, le monarque est reconnu par le patriote Jean-Baptiste Drouet. L'alerte est donnée.

fin de la monarchie de droit divin : *Les Actes des apôtres*, d'Antoine de Rivarol, ou *L'Ami du roi*, de l'abbé Royou, par exemple, sont des périodiques fort lus. À l'étranger, dans les provinces, à Paris, et à la cour même, existent des forces importantes qui encouragent la famille royale à opter pour la fuite, jugée salutaire pour la monarchie absolue.

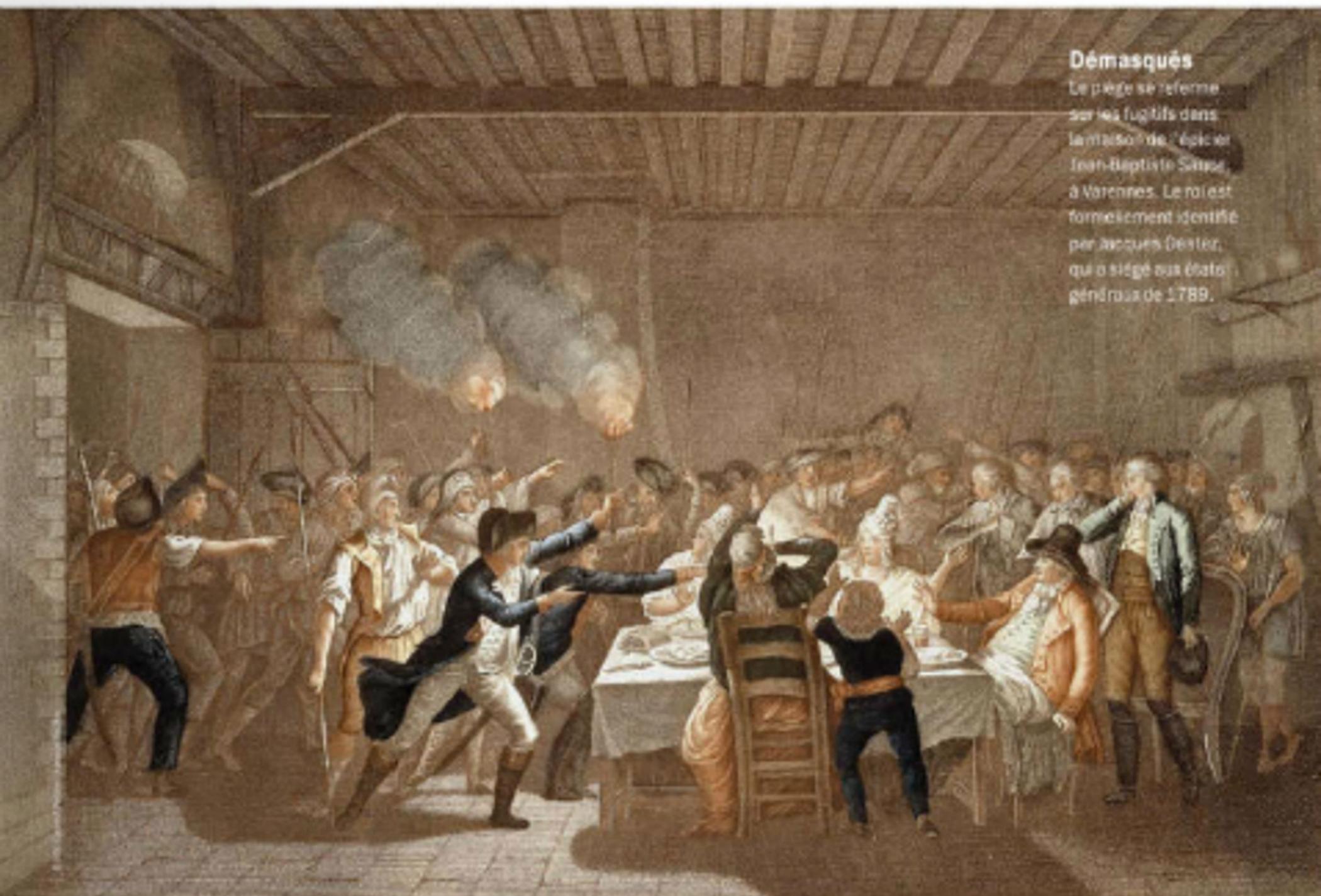
Beaucoup des membres ou des proches de la famille royale ont de fait déjà pris le chemin de l'émigration – et, pour certains, dès l'été 1789 : le frère benjamin de Louis XVI, Charles d'Artois (futur Charles X), Adélaïde et Victoire, les tantes du roi, M. de Calonne, « Mirabeau-Tonneau », le frère du grand tribun de 1789... Et Louis de Provence, le frère cadet (et futur Louis XVIII), de son côté, préparait en secret son propre départ avec l'aide de ses proches.

La cour des Tuileries est le lieu des coteries, des complots, des rumeurs les plus diverses depuis le retour du roi. Mirabeau s'est éteint en avril 1791, alors qu'il était devenu l'un des conseillers occultes les plus proches de Louis XVI ; depuis, les chefs des différentes factions modérées ou « monarchiennes » de l'Assemblée nationale constituante luttent avec acharnement pour le remplacer et s'imposer face aux contre-révolutionnaires.

L'HYPOTHÈSE DE L'ENLÈVEMENT

Une correspondance active relie les Tuileries aux capitales de l'Europe, où un Calonne, un Molleville parviennent à constituer des réseaux aux moyens financiers et politiques remarquables. Des péripéties assez invraisemblables s'ensuivent : en février 1791, par exemple, des

« EN METTANT LE PIED SUR LA PREMIÈRE MARCHÉ DE L'ESCALIER DE L'ÉPICIER SAUCE, L'INFORTUNÉ LOUIS XVI METTAIT LE PIED SUR LE PREMIER DEGRÉ DE L'ÉCHAFAUD » ALEXANDRE DUMAS



Démasqués

Le piège se referme sur les fugitifs dans la maison de l'évêque Jean-Baptiste Suard, à Varennes. Le roi est formellement identifié par Jacques Dester, qui a siégé aux États généraux de 1789.

armes sont saisies par la police et la Garde nationale et une « conspiration des chevaliers du poignard » est dénoncée à grands fracas par la presse patriote ; aux Tuileries, quelques échauffourées ont lieu entre Garde nationale et nobles nostalgiques – qu'on suppose (sans doute y a-t-il une part de vérité) vouloir enlever le roi.

En avril 1791, Louis XVI veut aller célébrer ses Pâques à Saint-Cloud auprès d'un prêtre réfractaire. Le souverain manifeste ainsi clairement une opposition catégorique à une loi de la nation, la Constitution civile du clergé. Maladresse immense : le cortège est arrêté par la Garde nationale et reconduit à la case départ. Le roi est aussi suspecté de vouloir profiter de ce prétexte pour fuir Paris, comme l'ont fait, peu avant, ses tantes. Les deux épisodes, rétrospectivement, apparaissent comme anecdotiques. Ils contribuent à renforcer à la fois le désir, chez Louis XVI, de quitter la capitale et la vigilance

des révolutionnaires. Fersen et Marie-Antoinette finissent par le convaincre. L'équipée, envisagée dès 1790, est préparée avec soin à partir du mois d'avril – achat d'une berline et d'un cabriolet, préparation du départ, du trajet, des relais, identités, travestissements... On correspond avec Bouillé, un fidèle qui commande les armées de l'Est ; on obtient des sauf-conduits pour les fausses identités...

UNE ATMOSPHÈRE DE BAL COSTUMÉ

Il y a dans tout cela une atmosphère de bal costumé au temps du chevalier d'Éon et de Casanova. M^{me} de Tourzel (la gouvernante de Louis et de Marie-Thérèse, les enfants royaux) sera donc la baronne de Korff, qui voyagera avec ses deux filles (le dauphin est déguisé en fille), leur gouvernante (Marie-Antoinette), son intendant Durand (Louis XVI) et sa dame de compagnie (M^{me} Elisabeth, sœur du roi). Quant aux deux



Case départ

Les fuyards sont escortés jusqu'à la capitale, où le peuple silencieux accompagne la berline royale de son regard hostile.

femmes de chambre de la reine, M^{mes} Brunier et Neuville, elles prendront un cabriolet et rejoindront leur maîtresse à Claye-Souilly. Le 20 juin, la famille royale sort des Tuileries vers minuit et, après avoir perdu une heure et demie, rejoint la barrière de la Villette un peu avant 2 heures. Là, ils montent dans la berline (d'un délicieux jaune citron, les couleurs du prince de Condé, tout à fait adapté à une opération discrète !), conduite par trois cochers eux aussi en livrée.

LA RUMEUR ACCOMPAGNE LE CORTÈGE

Durand, l'intendant, s'installe face à la route, côté droit, soit en principe la place du maître : il est ainsi parfaitement visible de tous (ce point précis est cependant discuté). Fersen accompagne la berline jusqu'au premier relais, à Bondy, puis part vers le nord pour rejoindre le marquis de Bouillé via Luxembourg – Bouillé étant censé poster des escortes fidèles aux dif-

férents points de relais à partir de Châlons-en-Champagne, à Sainte-Ménéhould, à Clermont-en-Argonne. Deux problèmes se posent très rapidement, en plus des retards qui s'accroissent (trois heures déjà à Châlons). Des témoins, de plus en plus nombreux, se doutent qu'il s'agit du roi, comme François Picard, l'aubergiste de Vieils-Maisons, dans l'Aisne, et la rumeur accompagne le cortège ; le roi est encore reconnu par plusieurs témoins.

Mais il y a plus grave : certaines troupes chargées d'escorter le cortège royal inquiètent les populations, qui se regroupent et les prennent à partie : ainsi, à Pont-de-Somme-Vesles, ou encore à Sainte-Ménéhould, elles se replient ou pactisent avec les paysans. À Sainte-Ménéhould, justement, le maître de poste, Jean-Baptiste Drouet, est envoyé par la municipalité à la poursuite de la berline, qui est passée un peu avant 20 heures. Il pense avoir reconnu la

reine plutôt que le roi, mais les rumeurs décident la municipalité à le presser : c'est un patriote affirmé. Arrivée à Varennes avant 23 heures, la berline s'est arrêtée : on cherche le relais et, surtout, on s'inquiète de n'être toujours escorté par aucune troupe – ainsi, les dragons postés à Clermont-en-Argonne ont-ils laissé passer le cortège au lieu de l'accompagner. Drouet dépasse la berline et convainc le procureur-syndic de la municipalité qu'il faut empêcher le convoi de progresser. Une barricade est édiflée, la garde nationale de Varennes est mobilisée : en l'absence de toute coordination des troupes qui devaient assurer sa protection, en l'absence de toute intervention de celles qui sont présentes plus à l'est sous le commandement du marquis de Bouillé, la tentative d'évasion s'arrête net – et, avec elle, c'en est fini des espoirs placés dans une monarchie constitutionnelle.

LA DÉCLARATION QUI TRAHIT LE SOUVERAIN

À Paris, depuis la découverte du départ du roi, deux réactions principales sont perceptibles. Celle des institutions, de l'Assemblée nationale ou du gouvernement : ils ont assez rapidement décidé de publier la thèse d'un enlèvement du roi, ce qui permet à la fois de ne pas remettre en question une Constitution alors en voie d'achèvement et d'ordonner que le cortège soit placé en état d'arrestation. C'est un choix délibérément menteur, puisque Louis XVI a laissé bien en évidence une « déclaration à tous les Français » qui assume et justifie la fuite – La Fayette, fort à propos, décide de censurer le texte. Des courriers sont envoyés dans tout le pays pour que soit arrêté le cortège royal.

La réaction populaire, relayée par les clubs les plus radicaux et la presse patriote, est très rapidement celle de la colère et d'une revendication de république, formulée aux Cordeliers dès le 21 juin. Cette rapidité s'explique aussi par la précocité des informations : Marat, par exemple, a appris par des informateurs du service de Marie-Antoinette que l'évasion était imminente et l'a annoncée le 20 juin au matin dans son journal. Les images du roi sont partout détruites à Paris. La France se réveille pour la première fois sans roi. La fuite à Varennes a confirmé les craintes des patriotes radicaux : faire confiance à Louis XVI était une erreur. Elle ouvre la porte à l'hypothèse républicaine.

À Varennes, la nuit est encore longue. Chez Sauce, où la famille royale a admis son identité,

le roi mange, indifférent à son destin, semble-t-il. Se succèdent les représentants des autorités locales, de la Garde nationale puis de l'Assemblée, qui arrivent vers 7 heures et organisent le retour vers Paris. Celui-ci se fait dans la même berline, mais cette fois avec l'encadrement d'une foule immense de paysans et de gardes nationaux, ce qui ôte tout espoir d'intervention de la part des officiers chargés, à l'origine, d'accompagner le roi vers sa liberté (Damas, le jeune Bouillé, Deslon).

Le cortège avance lentement. Le soir du 22 juin, le comte de Dampierre, un noble détesté par les paysans, s'approche du cortège pour présenter au roi ses respects. Il prétend écarter l'escorte à coups de plat de sabre. La foule se rue sur lui et le met en pièces, sa tête étant bientôt placée sur une pique pour ouvrir ce qui s'apparente désormais à la procession de la mort de la monarchie... Le 23 juin, trois députés de l'Assemblée, Pétion, Barnave et La Tour-Maubourg, prennent place dans la berline. Pétion, le plus radical, aurait même été un peu impudent à l'égard de Marie-Antoinette.

« ENTRE REIMS ET VARENNES, ENTRE LE SACRE ET LE DÉTRÔNEMENT, IL N'Y A QUE QUINZE LIEUES POUR MON COCHER; POUR L'ESPRIT, IL Y A UN ABÎME: LA RÉVOLUTION »
VICTOR HUGO

Ce retour de Varennes signe la fin de la monarchie constitutionnelle. Le cortège arrive aux Tuileries le 26 juin – où Marie-Antoinette a manqué y être écharpée. Malgré les efforts de propagande des « constitutionnels » – qui ont voulu faire croire que le cortège à Paris n'avait été accompagné que par le silence pesant d'une foule grave et triste –, très nombreuses sont les sources attestant que les signes de la colère sont là, exprimés, évidents, manifestes, à l'encontre du roi et de la monarchie. Entre les modérés, les constitutionnels et les monarchiens, qui dominant l'Assemblée, et le peuple parisien, la fuite à Varennes ouvre une rupture qui va se révéler sans retour... ◉

LA TERREUR

Dans le vif. L'échec de la monarchie constitutionnelle sonne le glas de l'Ancien Régime, et la République naissante est attaquée. Traîtres à l'intérieur, ennemis à l'extérieur... Les têtes tombent sous le couteau de « la veuve » : la guillotine.



MARIE-ANTOINETTE D'ALTRIC

**« SOYONS TERRIBLES POUR
DISPENSER LE PEUPLE DE L'ÊTRE »**

GEORGES JACQUES DANTON (1759-1793),
LE 10 MARS 1793, À PROPOS DE LA CRÉATION
DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

Une guilotine sur le parvis de Notre-Dame ? Pour les besoins du jeu, oui !
Pour les emplacements principaux du « rasoir national », se référer à la carte du Paris révolutionnaire (p. 8-9).



LA TERREUR

LE CITOYEN CAPET AU BORD DU GOUFFRE

Digne mais fatigué, le visage marqué, portant une barbe de plusieurs jours, Louis XVI comparait devant ses juges – les élus de la Convention. Le souverain n'est plus le père de la nation.

Par Yves Bruley

L'été sanglant de 1792 s'achève. Et il faut se rendre à l'évidence : le projet de 1789 a échoué. La France ne sera pas une monarchie constitutionnelle. Depuis le 10 août 1792, Louis XVI est « suspendu » et emprisonné (« interné », selon la terminologie de l'époque), en attendant qu'une nouvelle assemblée décide de son sort. Élu pendant

les massacres de Septembre, la Convention se réunit pour la première fois le 21, au lendemain de la victoire de Valmy, et décrète : « La royauté est abolie en France. » Mais que fera la République du roi déchu ? Faut-il l'exiler ? Le juger ? Par quel tribunal ? Si la sentence est la mort, faudra-t-il l'exécuter ? La Convention est divisée. Dans un Paris radicalisé et dominé par la Commune, ce procès va être, pendant trois mois, l'enjeu politique majeur des luttes parlementaires. D'un côté, les Girondins veulent épargner Louis XVI par crainte de voir l'Europe se liguer contre la France. Pour éviter un tel engrenage, ils affirment qu'un procès serait illégal puisque, selon la Constitution, la per-

sonne du roi est « inviolable ». L'argument ne porte guère, mais rien n'est joué car, à l'autre extrémité de la Convention, les Montagnards sont eux-mêmes divisés. Marat pense que le procès sera une occasion d'instruire le peuple sur les crimes du monarque.

« UNE MESURE DE SALUT PUBLIC »

Pour Saint-Just, au contraire, le souverain est un ennemi qu'il faut mettre à mort pour trahison, sans procès. Robespierre abonde dans ce sens : juger le roi déchu, c'est admettre qu'il puisse ne pas être coupable. Or, cette seule hypothèse remet en question le renversement de la monarchie, la légitimité de la République, la Convention. « Si le roi n'est pas coupable, ceux qui l'ont détrôné le sont, dit Robespierre. Il n'y a pas ici de procès à faire, mais une mesure de salut public à prendre » : la mort.

Le 20 novembre, un imprévu tranche le débat : la découverte de l'Armoire de fer, une cachette que Louis XVI a fait percer dans un mur du palais des Tuileries. Les documents secrets

Mémoires d'outre-tombe

Le 25 décembre 1792, veille de sa dernière comparution à son procès, le prévenu rédige son testament :

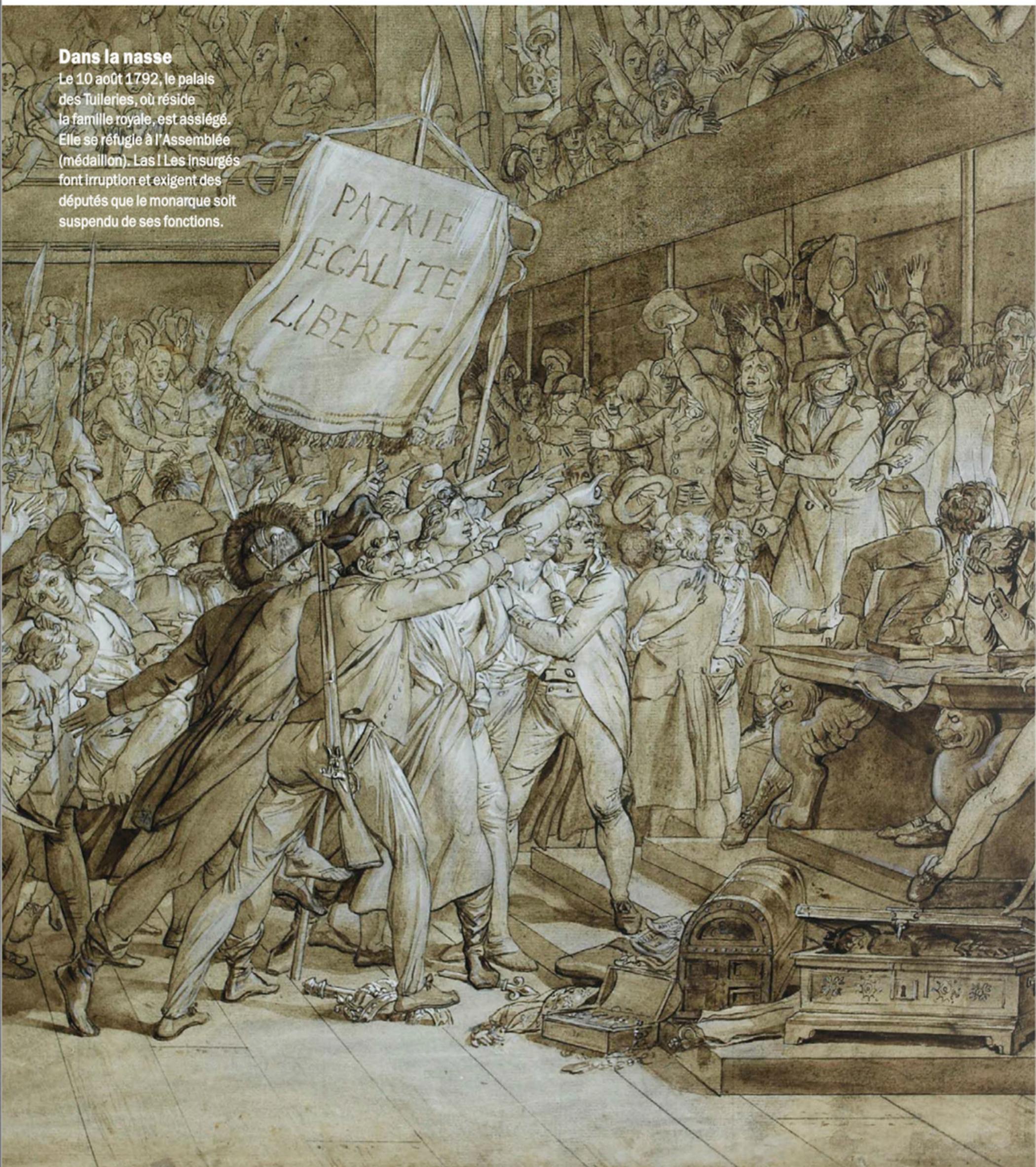
« Je recommande à mon fils, s'il a le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens. »





Dans la nasse

Le 10 août 1792, le palais des Tuileries, où réside la famille royale, est assiégé. Elle se réfugie à l'Assemblée (médaillon). Les insurgés font irruption et exigent des députés que le monarque soit suspendu de ses fonctions.





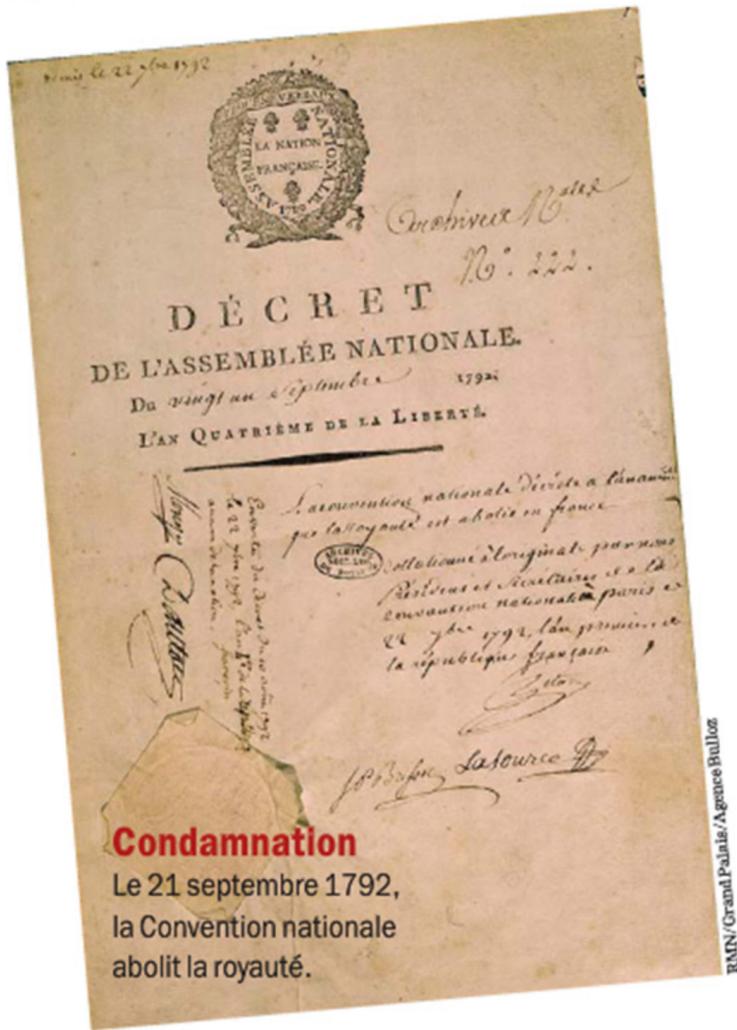
qu'elle renferme – 726 au total, en majorité des lettres – corroborent la thèse d'une duplicité, voire d'une collusion avec les contre-révolutionnaires. Le procès devient inévitable. La Convention s'institue en tribunal le 4 décembre. La liste des griefs est lue le 10. À la différence de Charles I^{er} d'Angleterre (lire p. 12-15), Louis XVI accepte de comparaître. Le 11, Louis Capet est conduit devant la Convention. « Je ne m'appelle point Capet, dit-il ; mes ancêtres ont porté ce nom, mais jamais on ne m'a appelé ainsi. » La séance est pénible. Digne mais fatigué, le visage marqué, portant une barbe de plusieurs jours, ayant été privé de rasoir, le monarque est assailli de questions pendant plus de quatre heures. Il nie les accusations, se montre parfois ferme et précis, parfois médiocre ou de mauvaise foi.

Le prévenu va être représenté par trois avocats : François Tronchet, son ancien ministre Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, qui s'est proposé, et Romain Desèze, qui se joindra à eux. Une femme se porte aussi candidate pour le défendre : Olympe de Gouges. L'offre est rejetée, mais cet acte de courage la perdra. Le 26, Louis XVI comparait de nouveau. Il écoute la plaidoirie de Desèze, qui conteste la légalité du procès ainsi que toutes les charges, sans convaincre. Mais, malgré la pression des tribunes déchaînées, la Convention hésite. Les Girondins veulent recourir au peuple et faire

LE COUPERET DE LA PRESSE

Entre 1789 et 1794, la presse envahit l'espace public. Peu chère à produire, diffusée par des crieurs publics, des colporteurs ou des militants, elle est un élément capital dans l'histoire de la Révolution, qui constitue le creuset de la presse politique. Rien qu'en 1789, quelque 150 périodiques voient le jour à Paris, et, au total, plusieurs centaines de journaux ont été répertoriés. Les journalistes sont souvent des hommes éclairés, comme le médecin Marat ou l'écrivain Rivarol ; la presse a permis l'émergence d'hommes politiques célèbres (Mirabeau, Desmoulins). Certains événements sont déclenchés par des articles : ainsi des journées d'octobre 1789, où la dénonciation d'un banquet royaliste à Versailles a mobilisé les femmes, puis les patriotes, pour ramener le roi à Paris. La presse peut être l'appui de mouvements politiques : Le Vieux Cordelier pour les indulgents (partisans de Danton opposés à la Terreur) en 1793-1794 ou le Journal de la Montagne. Les pouvoirs, après avoir laissé une grande liberté aux journalistes, s'emploient à contrôler la presse, surtout à partir de 1792. Ainsi, en quelques années, le « quatrième pouvoir » est-il né en France. **• O. C.**





Condamnation

Le 21 septembre 1792, la Convention nationale abolit la royauté.

RMN/Grand Palais/Agence Bulloz

ratifier la sentence par toutes les communes de France. La Montagne rétorque que ce serait allumer une guerre civile. Après des jours de vains débats, on renvoie la délibération au 15 janvier. « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et contre la sûreté générale de l'État ? » Oui, pour 691 députés sur 749. « Le jugement de la Convention nationale [...] sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » Vote négatif, par 424 voix contre 287. Les Girondins ont échoué. « Quelle peine Louis [...] a-t-il encourue ? »

UN COUSIN DU ROI PARMIS LES RÉGICIDES

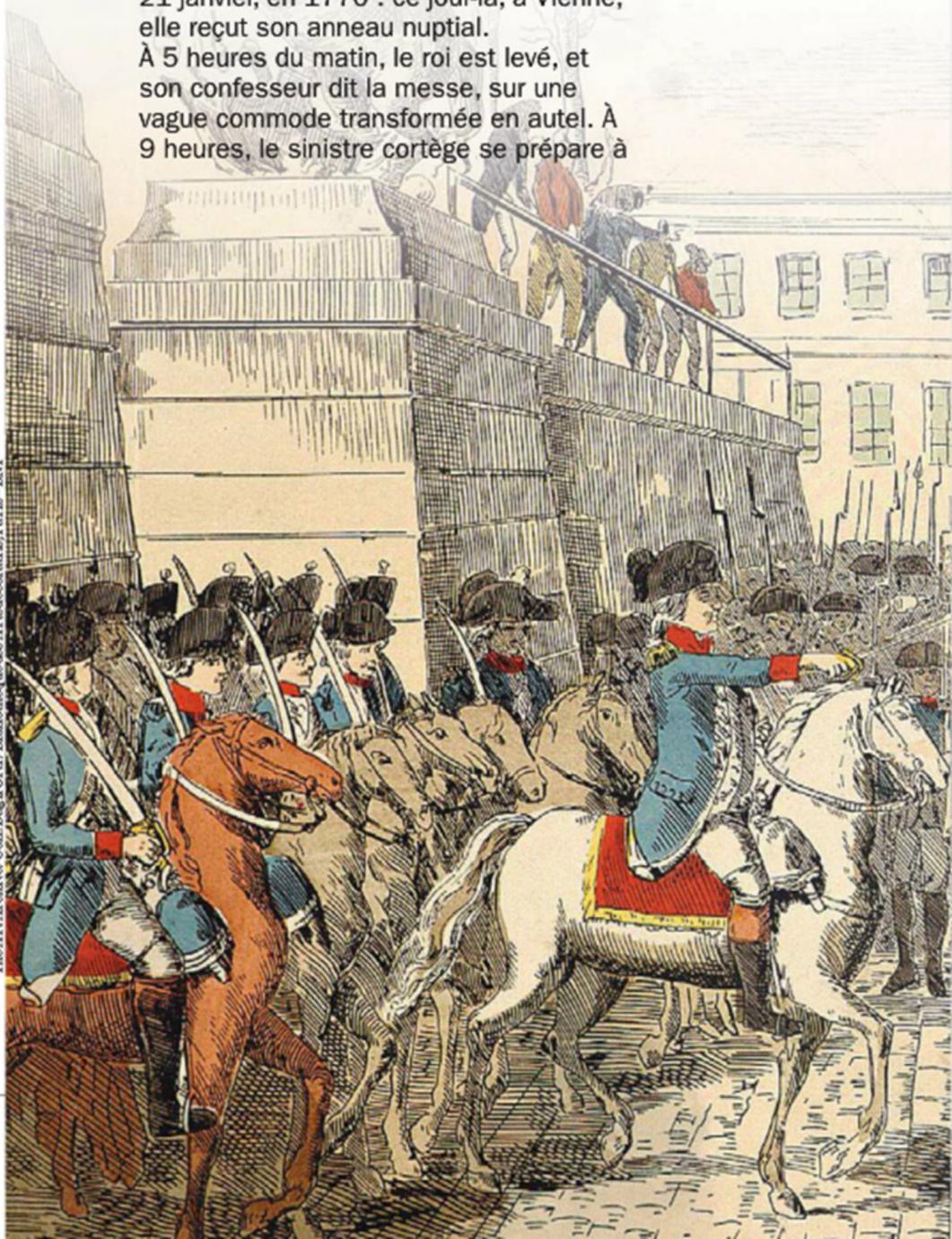
La délibération durera trente-sept heures. Chaque député annonce son vote à la tribune. Pour la prison ou le bannissement, 319 voix ; pour les travaux forcés, deux voix, dont celle de Condorcet, député girondin ; pour la mort avec sursis, 34 voix ; pour la mort immédiate, 366 voix, soit six voix de majorité. Le « Marais » de la Convention a largement rejoint la Montagne, qui triomphe. Mais, à la suite de contestations, un nouveau compte est décidé. Résultat : 26 voix pour la mort avec sursis, et 361, soit la majorité simple plus une seule voix, pour la mort immédiate. Philippe Égalité, cousin du roi, fait partie des régicides. Le 19 janvier, la Convention consent à un dernier vote sur le sursis : il est repoussé par 370 voix contre 310. Rien ne peut plus empêcher l'exécution. ◉

L'EXÉCUTION DU ROI

Des affiches ont été placardées dans toute la ville pour annoncer l'événement. Anticipant l'afflux de curieux, on transfère la guillotine de l'étroite place du Carrousel à la place de la Concorde.

La sentence de mort n'a pas surpris Louis XVI. Dès le 25 décembre, jour de Noël, dans le donjon du Temple, il avait écrit son testament, texte de haute tenue religieuse et morale. Le 20 janvier, à 6 heures du soir, le roi apprend que sa demande d'un délai de trois jours pour « se préparer à paraître devant Dieu » lui est refusée par la Convention. Mais on lui accorde l'assistance du prêtre qu'il a choisi, l'abbé Edgeworth de Firmont, un prêtre réfractaire d'origine irlandaise et directeur spirituel de M^{me} Elisabeth. À 8 heures, la reine, les deux enfants et la sœur du roi, emprisonnés à un autre étage du donjon, arrivent pour les adieux. Après une heure et demie d'ultimes paroles échangées à voix basse et noyées par les sanglots, c'est le moment de la séparation. Demain, Marie-Antoinette sera veuve, et elle se rappelle un autre 21 janvier, en 1770 : ce jour-là, à Vienne, elle reçut son anneau nuptial. À 5 heures du matin, le roi est levé, et son confesseur dit la messe, sur une vague commode transformée en autel. À 9 heures, le sinistre cortège se prépare à

The Art Archive/ Coll. Dig. H. Orth/ Bibliothèques des Arts et Métiers, Paris - RNF





quitter le Temple. On roule au pas, au son des tambours. Dans la voiture, le monarque lit les psaumes et la prière des agonisants dans le bréviaire de l'abbé de Firmont. En arrivant sur l'ancienne place Louis-XV, devenue place de la Révolution, il voit une foule immense, une forêt de baïonnettes, des canons, et l'échafaud, dressé face aux Tuileries. Il descend de voiture. Les bourreaux veulent lui ôter ses habits; il les repousse, ôte lui-même sa redingote et dégrafe sa chemise. Il tente de résister lorsqu'on veut lui lier les mains, mais doit céder. Il monte les marches, très raides. Arrivé en haut, il fait quelques pas et se dresse face à la foule. D'une voix forte, il dit: « Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France. » Le roi veut continuer, mais un officier crie: « Non, non, ne le laissez pas parler! », et ordonne aux tambours de battre. Tout va très vite. Le roi est attaché à la planche, regardant fixement la foule. La hache mécanique tombe. Il est 10h22. L'un des assistants de Charles Sanson, le bourreau, prend la tête de Louis XVI par les cheveux, la montre au peuple en faisant deux fois le tour de l'échafaud. La foule hurle: « Vive la nation! Vive la République! » Tandis que le corps est emporté vers le cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou, sur l'échafaud, des fanatiques trempent leur main ou leur mouchoir dans le sang qui a coulé et se répandent dans la ville. Un épais brouillard couvre Paris.

En exécutant le roi, la Révolution radicalisée espérait fonder la République en empêchant tout retour en arrière. Terrible erreur politique et historique. Elle a fait du roi un martyr; elle a rendu inévitables la guerre civile et la guerre contre l'Europe; elle est devenue ce « fleuve de sang » que dénoncera François René Chateaubriand. Le 21 janvier 1793, la monarchie a bien moins perdu que la République. ■ Y.B.



LA TERREUR

« QU'UN SANG IMPUR »...

Menacée par les puissances européennes, la France leur déclare la guerre dès le 20 avril 1792. Un « mal nécessaire » pour défendre ses frontières. Mais aussi les valeurs universalistes de la Révolution.

Par Annie Crépin

Le 22 mai 1790, la Constituante déclare la paix au monde. Le 20 avril 1792, la Législative vote à la quasi-unanimité la proposition de Louis XVI de déclarer la guerre au « roi de Bohême et de Hongrie » (futur empereur d'Autriche). Le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), le général Bonaparte s'empare du pouvoir à la faveur d'un coup d'État. Ces trois dates jalonnent un processus au cours duquel la Révolution – et bientôt la République – noue des liens indissociables avec la patrie. La guerre accélère le cours de la Révolution et hâte l'avènement de la République. Réciproquement, la Révolution engendre une guerre nouvelle qui transforme la physionomie de l'Europe.

En 1789, aucun cahier de doléances ne prône la conquête ni le service militaire. Les États européens ne voient pas d'un mauvais œil les événements en France, qui ne peuvent que l'affaiblir. Mais, bientôt, les souverains craignent la contagion révolutionnaire, malgré la proclamation par la Constituante de sa volonté de paix, et les émigrés les poussent à engager la lutte. Après la fuite du roi, les Constituants redoutent que la guerre éclate et, pen-

dant l'été 1791, ordonnent une première levée de volontaires pour compléter l'armée. Ils sont issus de la Garde nationale, institution composée de citoyens actifs (les seuls à voter dans un système de suffrage censitaire).

FUITE EN AVANT OU CROISADE LIBÉRATRICE ?

Quand la Législative se réunit en octobre 1791, le processus qui mène à la guerre est enclenché. Louis XVI espère que la défaite lui permettra de recouvrer ses pouvoirs de monarque absolu. La gauche de l'Assemblée, autour de Brissot – les futurs Girondins –, rêve d'une victoire, qui démasquerait le double jeu du roi. Elle est en outre proche des réfugiés belges, savoyards, bataves – rescapés des révolutions avortées des années 1780 –, lesquels s'en remettent à une croisade libératrice de la France. La droite – les Feuillants – est partagée : une partie d'entre elle, partisane d'une monarchie constitutionnelle forte, attend de la victoire le rétablissement du prestige du roi et, pour les fayettistes, un rôle pour leur « grand homme ». Bien peu – Robespierre et quelques Feuillants – s'élèvent alors contre une « fuite en avant ».

TREMBLEZ TYRANS.

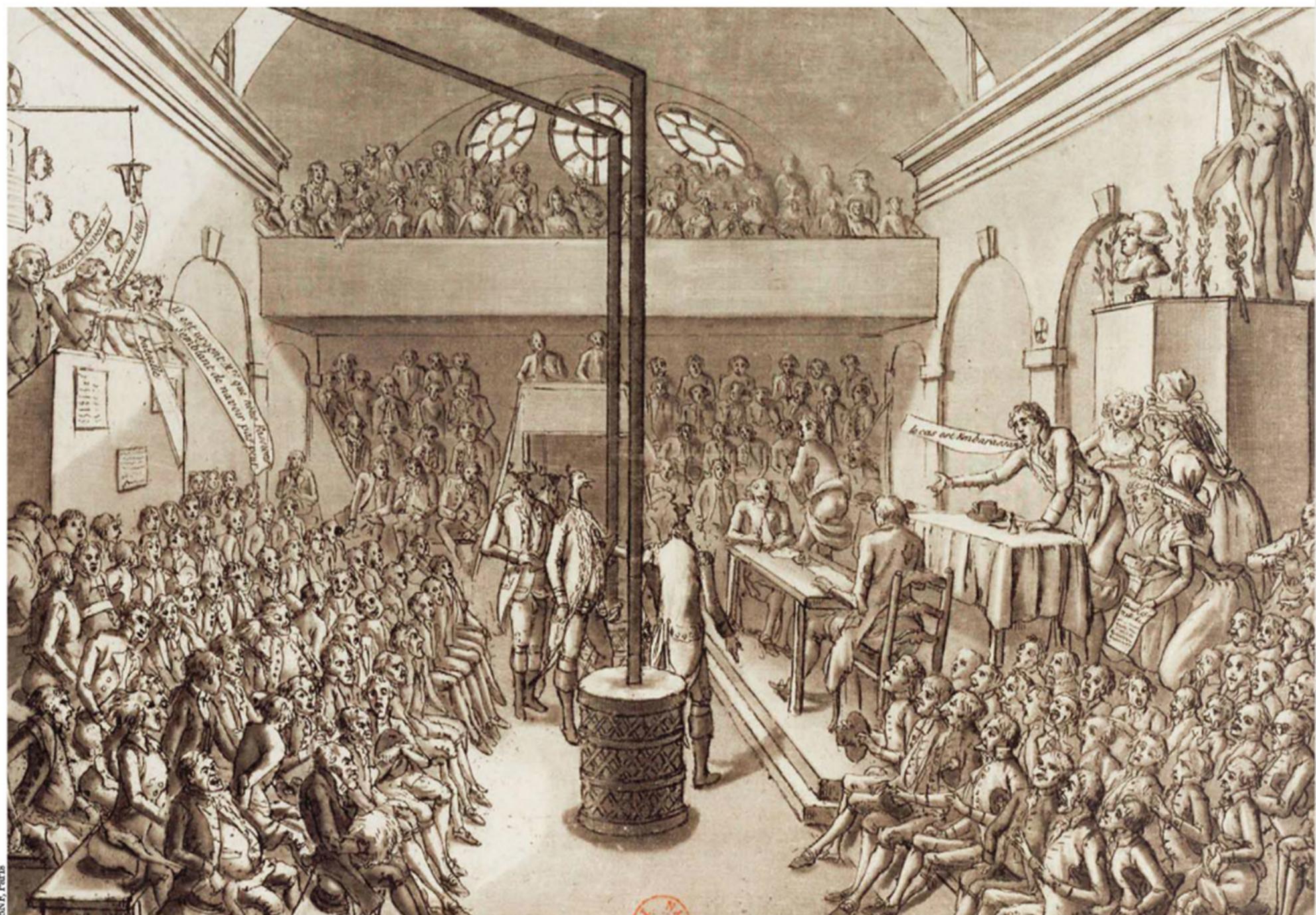


L'attitude des souverains européens se durcit. Prusse et Autriche préparent un plan de guerre commun. La France exige de cette dernière qu'elle disperse les émigrés. Son souverain, François II, refuse ; le 20 avril 1792, la France lui déclare la guerre. Elle commence très mal. L'offensive lancée sur les Pays-Bas autrichiens (l'actuelle Belgique) tourne à la déroute. Au début de l'été, l'armée prussienne entre à son tour en campagne. Le 11 juillet, la Législative proclame la patrie en danger. Le 22 juillet, elle

demande 50 000 hommes pour l'armée de ligne (nouvelle dénomination de l'armée royale) et 33 600 gardes nationaux pour constituer des bataillons de volontaires. Connu le 28 juillet, le manifeste de Brunswick, du nom du chef de l'armée prussienne, inspiré par la reine et rédigé par un émigré, menace les Parisiens s'ils ne se soumettent pas au roi. Le 10 août, les sans-culottes de la capitale, avec les fédérés bretons et marseillais, s'emparent des Tuileries et provoquent la chute de la monarchie.

Sabre au clair

Drapeau de 1793 symbolisant l'union des gardes nationaux et des volontaires. L'inscription est tirée de La Marseillaise (4^e strophe) : « Tremblez, tyrans et vous, perfides, / L'opprobre de tous les partis. »



E.N.F. Paris

Bestiaire

Caricature du club des Jacobins montrant, à gauche, les bellicistes, autour de Brissot ; à droite, sous la houlette de Robespierre, les partisans de l'entente, tirillés par la peur. Le ministre de la Guerre, Louis Marie de Narbonne-Lara, apparaît affublé d'une tête de linotte (au centre), et ses conseillers sont grimés en hannetons.

Une armée nouvelle et une citoyenneté nouvelle naissent en même temps. À Valmy, le 20 septembre, combattent côte à côte des soldats de métier et des volontaires – entre lesquels on ne distingue plus citoyens actifs et passifs. Et la Convention, élue au suffrage universel masculin, abolit la royauté le lendemain. Valmy permet aux troupes de la République de pousser la contre-offensive au-delà des frontières de la France. Elles remportent un éclatant succès à Jemmapes le 6 novembre.

300 000 HOMMES RÉQUISITIONNÉS

Annexion ou création de républiques sœurs ? Les Girondins, qui représentent maintenant la droite de l'Assemblée, jugent que l'annexion ne contredit pas la croisade libératrice, qu'elle permet, si la Hollande tombe, de mettre la main sur des ressources financières qui redresseront le cours de l'assignat, que, enfin, elle donne à la France ses frontières naturelles (Rhin, Alpes et

Pyrénées) – argument auquel est sensible aussi Danton, alors que son groupe, la gauche montagnarde, veut s'en tenir à la défensive. Les généraux souhaitent la conquête afin de financer la guerre. Le 19 novembre, la Convention décrète que secours et fraternité seront apportés à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté. Mais, le 15 décembre, elle prescrit aux nouvelles autorités installées par les généraux dans les pays occupés de supprimer la féodalité et les privilèges et de placer les biens du fisc et des anciens souverains sous « la sauvegarde » de la République. À partir de novembre, la Savoie et Nice, possessions du roi de Sardaigne, la Belgique et la Rhénanie sont réunies à la France.

Celle-ci doit faire face à la première coalition, dont la formation est accélérée par l'exécution de Louis XVI, le 21 janvier 1793. Sous l'égide de l'Angleterre, elle réunit Espagne, Portugal, Sardaigne, royaume de Naples, États allemands et Hollande, alliés à la Prusse et à l'Autriche.

L'offensive française vers la Hollande se brise à Neerwinden le 18 mars. C'est le commencement de six mois de défaites, qui voient la perte de la Belgique et les frontières de nouveau menacées. Faute de volontaires, la Convention réquisitionne 300 000 hommes parmi les célibataires de 18 à 40 ans (loi du 24 février). Désormais, chaque commune doit fournir un contingent. La loi déclenche la guerre civile dans l'Ouest, et la lutte pour la direction de la Convention entraîne des révoltes fédéralistes.

UN SEUL MOT D'ORDRE: « VAINCRE OU MOURIR »

Au cours du tragique été 1793, où toutes les frontières sont forcées, où les places fortes du Nord-Est sont tour à tour prises ou assiégées, la Convention, dans laquelle les Montagnards l'ont emporté sur les Girondins, et le Comité de salut public sont dans l'obligation de « vaincre ou mourir ». Il en va de la survie de la République. Il faut des hommes face aux effectifs des coalisés : par le décret du 23 août, les Montagnards ordonnent la levée en masse, première forme de service militaire, qui se traduit par une réquisition des célibataires ou veufs sans enfants de 18 à 25 ans. Les sans-culottes, sous la pression desquels est pris le décret, imaginaient un coup de main provisoire aux combattants. Cette réquisition s'accompagne d'une mobilisation de l'ensemble de la nation, qui assigne une place à chacun et à chacune dans l'effort de guerre en fonction de son âge. Une politique de secours aux familles des défenseurs de la patrie permet de faire accepter cette levée en masse. Les Montagnards jacobins ne conçoivent le décret du 23 août que comme une des mesures de la politique d'exception qu'ils instaurent pour gagner la guerre, qui ne sera pas reconduite une fois que la République sera sauvée.

Il faut aussi restaurer la discipline et la confiance entre officiers et soldats. Une unité nouvelle, la demi-brigade, rassemble soldats de métier, estimés compétents mais indifférents à la chose publique, et volontaires, jugés patriotes mais peu instruits de l'art militaire, auxquels s'ajoutent peu à peu les réquisitionnaires. Une obéissance égalitaire, exigée aussi bien de l'officier que du soldat, et une discipline, nouvelle car censée s'adresser à des citoyens libres, permettent le rétablissement de l'ordre, dans lequel les représentants en mission, incarnation du pouvoir civil et de l'Assemblée auprès des armées, jouent un rôle décisif.

Dès l'automne, l'étau se desserre grâce à la victoire de Hondschoote (6-7 septembre), qui délivre Dunkerque, suivie de celle de Wattignies (15 octobre), qui lève le siège de Maubeuge, et de celle du Geisberg (26 décembre), qui libère le Rhin. Au printemps, les Français passent à la contre-offensive. Fleurus, le 8 messidor an II (26 juin 1794), ouvre de nouveau la route de la Belgique. La première coalition se disloque en 1795, mais la guerre contre l'Angleterre et l'Autriche continue. Elle aboutit à la seconde réunion de la Belgique et à sa départementalisation (1795), à celle de la Rhénanie (officialisée en 1801) et à la création de républiques sœurs, en Hollande (batave, 1795), en Suisse (helvétique, 1798), en Italie (cisalpine, ligurienne, romaine, parthénopéenne, de 1797 à 1799). L'acquisition des frontières naturelles et la propagation des idées nouvelles justifient l'expansion de la Grande Nation, terme qui surgit au moment de la campagne d'Italie.

Ce n'est pas le messianisme qui anime les Français, mais la nécessité de défendre, les armes à la main, des valeurs universalistes nées dans une patrie vulnérable. Rétrospectivement, les victoires sacralisent ce qui semble une croisade en même temps qu'elles rendent indissociables les liens créés entre citoyenneté et défense de la patrie à travers la figure du citoyen-soldat, institutionnalisée par l'armée de conscription (loi Jourdan du 19 fructidor an VI – 5 septembre 1798). Le général Bonaparte y trouvera l'instrument nécessaire à ses desseins personnels. ●

LA MARSEILLAISE

Le 25 avril 1792, quelques jours après la déclaration de guerre de la France à l'Autriche, l'officier de génie Rouget de Lisle (1760-1836), poète et musicien, alors en garnison à Strasbourg, compose *Le Chant de guerre de l'Armée du Rhin* à la demande du maire de la ville. Il s'inspire de textes du XVII^e siècle appelant à la défense du royaume et d'une musique de Mozart. Six couplets montrent que la patrie est à la fois la terre des ancêtres et celle de la liberté et de l'égalité, valeurs universalistes mais enracinées dans une terre qu'il faut défendre les armes à la main. Le chant parvient à Montpellier puis est repris par les fédérés marseillais en route vers Paris, où ils vont être acteurs de la chute de la monarchie aux côtés du peuple de la capitale le 10 août. C'est pourquoi on l'appelle *Hymne des Marseillais* puis *La Marseillaise*. Elle est parfois qualifiée de sanguinaire, voire de raciste. En fait, elle est un chant de guerre contre toute forme de tyrannie. Le « sang impur » n'est pas forcément celui des étrangers mais celui des adversaires des idées de la Révolution. Consacrée une première fois chant national le 26 messidor an III (14 juillet 1795), elle le devient définitivement sous la III^e République, en 1879. ● **A. C.**



LA TERREUR

LA TERREUR OU LA POLITIQUE DU PIRE

Pour sauver la nation, on applique des lois d'exception, on exécute sans procès. La machine répressive s'emballe. L'un des moments les plus sanglants de l'histoire de France.

Par Jean-Clément Martin



Échauffourées

La Convention, instituée après la suspension du roi, le 10 août 1792, révèle vite l'antagonisme entre députés girondins (modérés) et montagnards (proches des sans-culottes). Le 31 mai 1793, ces derniers échouent de peu à s'emparer des Tuileries, où siège l'Assemblée.

Émeutes, révoltes et répressions ont marqué la Révolution depuis la manifestation qui a fait, au bas mot, 150 morts en avril 1789 à Paris jusqu'aux 5 000 royalistes tués dans les combats de l'été 1799 autour de Toulouse. Mais les yeux sont fixés sur une période, la Terreur, dont on assure connaître la fin, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), avec l'arrestation de Robespierre. Le commencement ? Il reste introuvable. Ce qui n'empêche pas de citer pélemêle le millier de morts du 10 août 1792, quand Louis XVI est chassé des Tuileries, les 1 100 détenus massacrés dans les prisons en septembre, l'exécution du roi en janvier 1793, les charrettes de guillotins de 1793-1794 (dans lesquelles figurent la reine, les Girondins, Danton, Hébert) et, bien entendu, les « noyades de Nantes » et les « colonnes infernales » en Vendée... Tous ces faits, et bien d'autres, ne relèvent pas des mêmes logiques. De 1789 à 1791, la France est

traversée de crises entre partisans et opposants à la Révolution, en même temps que naît le soulèvement des esclaves de Saint-Domingue (*lire encadré p. 95*), qui ouvre une guerre atroce et longue. Avec l'entrée en guerre contre l'Autriche, où règne le frère de Marie-Antoinette, et la Prusse, puis contre tous les pays européens, la violence change de sens.

UN PAYS DÉCHIRÉ, À FEU ET À SANG

C'est une guerre sans pitié ; il faut que la Révolution triomphe, sinon elle sera détruite, et ses meneurs exécutés. La traque se mène également à l'intérieur contre les traîtres, la reine et le roi d'abord, ce qui explique les violences de l'été 1792. Devant ces explosions, les hommes au pouvoir – Danton, en premier lieu – veulent garder le contrôle du pays, se montrent « terribles » pour empêcher « le peuple de l'être » et multiplient les organismes extraordinaires,



Au suivant !

Ennemis à l'extérieur, traîtres à l'intérieur, la patrie est doublement en danger. On crée des organismes (ci-dessus, un comité de surveillance révolutionnaire) pour trier le bon grain de l'ivraie, et des parodies de procès envoient par centaines à l'échafaud les suspects démunis de certificat de civisme.

Tribunal révolutionnaire, Comité de salut public, etc. Or la pression s'accroît en 1793 avec les victoires royalistes en Vendée et les menaces aux frontières, tandis que les révolutionnaires se déchirent entre eux, Girondins contre Montagnards (pour employer ces mots imprécis), sans oublier les sans-culottes, qui ont la main sur le ministère de la Guerre et espèrent prendre le pouvoir une fois qu'ils auront vaincu les Vendéens. L'été et l'automne 1793 sont les pires moments de cette guerre civile pendant laquelle tous se battent contre tous, révolutionnaires entre eux contre étrangers et contre-révolutionnaires.

Les députés de la Convention doivent répondre aux exigences de leurs alliés intraitables et rivaux, les sans-culottes, tout en évitant de créer un État égalitaire et en refusant la terreur. Dans leur quasi-unanimité, ils ne veulent pas d'une terreur d'État. Si bien que, contrairement à ce que les sans-culottes réclament, ils ne mettent pas « la terreur à l'ordre du jour », même quand une colonne sans-culotte manifeste le 5 septembre 1793. Pour les députés, la terreur est une arme des rois indigne d'une République. Des lois sont prises, notamment pour satisfaire *a minima* les sans-culottes, comme la fameuse loi des suspects, qui encadre

« LA TERREUR EST CE RÉGIME OÙ LES HOMMES AU POUVOIR DÉSIGNENT LES EXCLUS POUR ÉPURER LE CORPS DE LA NATION » FRANÇOIS FURET



autant que possible la traque des opposants dangereux. Les députés cherchent à limiter peu à peu l'autonomie des sans-culottes et installent à l'automne 1793 le gouvernement révolutionnaire, qui suspend les élections, centralise le pouvoir, met les tribunaux sous la surveillance des Comités de salut public et de sûreté générale, avant d'envoyer à la guillotine les leaders sans-culottes.

EXPLOSION DE LA VIOLENCE À PARIS

Pendant ce temps, de mars 1793 à janvier-février 1794, l'autorité de l'État vacille, et la guerre est partout, mobilisant 600 000 à 700 000 hommes, déchaînant la violence, notamment en Vendée, où la lutte contre les royalistes atteint un paroxysme. Le député de la Convention Jean-Baptiste Carrier laisse organiser des noyades de prisonniers dans la Loire à Nantes ; le général Louis-Marie Turreau couvre des expéditions militaires qui ravagent

Suite page 94

LA GUILLOTINE, EMBLÈME DE LA RÉVOLUTION

Au XVIII^e siècle, la peine de mort est remise en question dans toute l'Europe. La Toscane l'a même abolie. Quand la Révolution s'empare de ce sujet brûlant, le roi a déjà supprimé la torture judiciaire. Or, malgré Robespierre, les révolutionnaires maintiennent la peine capitale. Voulant cependant rendre l'exécution le moins inhumaine possible, ils adoptent la machine dont le principe est proposé par le docteur Joseph ignace Guillotin (ci-dessous), député à l'Assemblée constituante. La rapidité et la novation de cet engin – qui portera son nom – marquent les esprits, si bien que la guillotine devient l'emblème de la Révolution, l'instrument de la vengeance nationale. L'emballement des condamnations est tel qu'il provoque une nausée dans le pays et finit par jeter le discrédit sur toute la Révolution. Le paradoxe est que, au même moment, la violence judiciaire est bien plus en Angleterre, où l'on continue à pendre, écarteler et brûler les condamnés, tout en accusant les Français de sauvagerie. ● J.C.M.



LA RUMEUR DES TANNERIES DE PEAUX HUMAINES

Robespierre a-t-il fait tanner la peau des condamnés pour s'en faire des souliers ? Saint-Just a-t-il porté une culotte de peau prélevée sur les jambes d'une « fiancée » envoyée à la mort ? La Constitution de 1791 (ci-contre) a-t-elle été reliée de cuir humain ? Aussi incroyable que cela puisse paraître, depuis la fin de 1794, ces rumeurs courent toujours. Elles s'ajoutent à la dénonciation d'une tannerie de peaux humaines dans le château de Meudon et du tannage des peaux d'une trentaine de cadavres au sud d'Angers. Disons-le clairement : Meudon n'a jamais abrité de telle industrie, et les culottes de peau sont des fictions polémiques. En revanche, un « chirurgien » a bien ordonné l'opération sur les bords de la Loire, sans qu'on sache ce que les peaux apprêtées sont devenues... Cette pratique est courante depuis le XVI^e siècle dans les théâtres d'anatomie et les cabinets de curiosités, elle est restée marginale sous la Révolution et n'a jamais été ni demandée ni encadrée par le pouvoir. ● J.C.M.



ROBESPIERRE : TYRAN OU MARTYR ?

La légende noire de « l'Incorruptible » naît au lendemain de sa mort. Pour quelle part de vérité ? Ne lui a-t-on pas fait endosser les crimes inavouables de ses comparses ?

Depuis sa mort, le 10 thermidor an II (28 juillet 1794), à 36 ans, Robespierre traîne une réputation sulfureuse ou est à l'inverse considéré comme un martyr. Orphelin de bonne heure, ce fils d'avocat suit les traces de son père à Arras, sa ville natale, après de très bonnes études au lycée Louis-le-Grand, à Paris. Élu député aux états généraux de 1789, il est distingué pour son engagement contre le pouvoir royal, la peine de mort et les limites apportées au suffrage des plus pauvres. La droite l'accable, la gauche en fait le Jacobin le plus illustre, et il obtient le surnom d'« Incorruptible » dès 1791. Opposé en vain à l'entrée de la France en guerre, impliqué dans la chute du roi en 1792, il joue un rôle important, mais jamais déterminant, jusqu'en 1793, et n'entre au Comité de salut public qu'en juillet 1793. Il limite l'emprise des sans-culottes et combat l'athéisme, tout en s'opposant aussi à Danton, partisan d'une « indulgence » politique (*lire son portrait p. 68-69*). Au printemps 1794, il possède indiscutablement un grand pouvoir, même s'il doit le partager avec d'autres membres de la Convention, qui le craignent pour sa popularité (notamment auprès des femmes) et pour son entourage, qui occupe des postes importants à Paris. Lorsqu'il lance le culte de l'Être suprême et un projet de réorganisation du Tribunal révolutionnaire, une machination se déchaîne contre lui. Tout se dénoue le 27 juillet (9 thermidor) dans un affrontement brutal et confus à l'issue duquel il est condamné à mort pour s'être opposé à la Convention – et donc être devenu « tyran » et « contre-révolutionnaire ». Au lendemain de sa mort, la Convention qualifie de « Terreur » les mois qui viennent de s'achever, en le rendant seul responsable de cette dérive violente. Ainsi se constitue la légende durable du « monstre », myope, aux allures de « chat-tigre », mauvais orateur qui a terrorisé la France. ● J.-C. M.



L'AVÈNEMENT DE L'ÊTRE SUPRÊME

Dieu des chrétiens ou «Grand Horloger» des philosophes ? La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est édictée en août 1789 pour ancrer la Révolution dans une dimension religieuse. En 1794, Robespierre institue son culte en réaction aux tendances déchristianisatrices des sans-culottes. Cette initiative lui donne l'impression qu'il peut s'approprier le pouvoir, mais se retournera contre lui, le 9 thermidor. La Révolution s'affirme laïque, voire athée, et le culte de l'Être suprême apparaît comme la manœuvre d'un idéaliste dangereux. **J.-C. M.**





Musée Carnavalet, Paris / Girardon / Bridgeman Images

Hécatombe

Quel bilan humain de la Terreur ? À Paris, on estime à 2 600 le nombre de guillotins entre mars 1793 et juillet 1794. Un chiffre qui n'inclut pas les noyés de Nantes, les fusillés de Lyon ou encore les martyrs de l'Ouest...

Suite de la page 91

les campagnes. L'un est rappelé à Paris à la fin de janvier 1794, et l'autre désavoué après mars. La Convention, notamment Robespierre, profite de l'élimination des Vendéens par des sans-culottes, eux-mêmes très affaiblis, pour réaffirmer son autorité et limiter les violences. La terreur provinciale est contenue.

DES RESPONSABLES TOUT TROUVÉS

La contrepartie est imprévue. La centralisation parisienne provoque une augmentation des exécutions dans la capitale. Lorsque Robespierre et quelques proches tentent de régler les procédures, ils donnent l'impression de vouloir s'imposer à leurs collègues, qui

craignent eux aussi de se retrouver sous le couteau de la guillotine. Pendant l'été 1794, une guerre sourde divise la Convention et provoque l'envoi accéléré de suspects sur l'échafaud, parce que quelques députés puissants montent une machination pour rendre Robespierre responsable de ces nombreuses exécutions. Le bras de fer se termine par le coup d'État du 9 thermidor (27 juillet), où Robespierre est accusé de tyrannie et de contre-révolution, condamné et envoyé à la mort.

Or, deux jours plus tard, le député de la Convention Bertrand Barère de Vieuzac assure que la Terreur, dont Robespierre est le seul coupable, vient de prendre fin. Les plus grandes



violences, à commencer par celles commises en Vendée ou à Lyon, sont donc imputables à des hommes pervers, au premier rang desquels Robespierre. Bizarrement, ce que la Convention avait elle-même refusé devient le nom qui couvre ce moment indéfini, entre mi-1792 et mi-1794, pendant lequel les révolutionnaires gardent leur pouvoir, en ayant laissé contre-royalistes et sans-culottes s'exterminer. L'opinion adoptera ce point de vue, exigera l'ouverture des prisons et un changement politique, ce qui condamnera la Convention et amènera le Directoire, sans toutefois faire oublier les morts de 1793-1794 identifiés à cette terreur introuvable et toujours présente. ●

SAINT-DOMINGUE, UNE ÎLE À FEU ET À SANG

Le 20 juin 1793, le grand port de Cap-François, dans le nord de la grande et riche île de Saint-Domingue, est entièrement ravagé. Laisant quelque 20 000 morts derrière elle, cette journée, méconnue dans l'histoire de la France révolutionnaire, est certainement la pire de toute la période de la Terreur. La Révolution entraîne des divisions parmi les Blancs entre révolutionnaires et contre-révolutionnaires, mais aussi entre partisans et opposants à la fin de l'esclavage. Ces conflits ont lieu alors que la main-d'œuvre servile s'est soulevée en août 1791... au nom du roi! Alors que le «parti colonial» tente de prendre le contrôle de la ville, deux envoyés abolitionnistes promettent la fin de l'esclavage, sans ordre de Paris, mobilisent les esclaves et obtiennent la victoire au terme d'un incendie et d'un massacre incroyables. L'épisode illustre le déchaînement inouï de violences qui marque l'île jusqu'en 1804, avant qu'elle réussisse à devenir indépendante sous le nom d'Haïti. ● J.-C.M.

LE MASSACRE VENDÉEN

Si beaucoup de régions se révoltent en 1793, une seule devient le théâtre d'une guerre: la Vendée. La défaite des révolutionnaires contre des paysans en armes, inattendue, est brandie à Paris par les Montagnards pour accuser de faiblesse les Girondins, et les sans-culottes voient là l'occasion de mener des opérations militaires qui leur donneront le pouvoir. La Vendée est née, conflit interne à la Révolution autant que contre la Contre-Révolution. Le chaos qui en résulte permet aux «armées catholiques et royales» de remporter quelques succès jusqu'à l'automne 1793, avant que l'unité révolutionnaire enfin rétablie stoppe leur avance. En 1794, les batailles, marquées par des massacres sans nombre, demeurent indécises (ci-dessous, la mort du général Moulin, à Cholet). Ne pouvant faire autrement, la République conclut une paix avec les Vendéens en 1795 puis réussit à les soumettre l'année suivante. Le résultat est une véritable hécatombe: 170 000 tués ou disparus, qui s'ajoutent aux 30 000 soldats républicains tombés – au moins. ● J.-C.M.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ... UNITÉ?

Trinité. Les idéaux de 1789 ne sont pas oubliés, loin de là; ils forment la trame invisible d'un XIX^e siècle émaillé de crises et figurent encore parmi les grands principes de la V^e République.





**« RIEN DE TEL QU'UNE RÉVOLUTION
POUR CONSERVER L'ORDRE ANCIEN
DES CHOSES »**

**CHARLES MAURICE DE TALLEYRAND-PÉRIGORD
(1754-1838)**



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ... UNITÉ?

NAPOLÉON, LE FOSSOYEUR DE LA RÉVOLUTION ?

Avec son coup d'État des 18-19 brumaire (9-10 novembre 1799), le général putschiste prend la tête du pays. En sauveur des acquis de la décennie écoulée ou en pillard autocrate ?

Par Pierre Serna



À la fin du récit de la bataille du 18 juin 1815, confrontation qui devait décider du sort de « ce grand bûcheron de l'Europe qu'on appelait Napoléon », Victor Hugo intitule le chapitre XVII de ses *Misérables* « Faut-il trouver bon Waterloo ? ». Sa réponse ne fait pas de doute : « Waterloo [...] est intentionnellement une victoire contre-révolutionnaire. C'est l'Europe contre la France, c'est Pétersbourg, Berlin et Vienne contre Paris, c'est le statu quo contre l'initiative, c'est le 14 juillet 1789 attaqué à travers le 20 mars 1815, c'est le branle-bas des monarchies contre l'indomptable émeute française. Éteindre enfin ce vaste peuple en éruption depuis vingt-six ans, tel était le rêve. Solidarité des Brunswick, des Nassau, des Romanoff, des Hohenzollern, des Habsbourg, avec les Bourbons [...] Waterloo, en coupant court à la démolition des trônes européens par l'épée, n'a eu d'autre effet que de faire continuer le travail révolutionnaire d'un autre côté. Les sabreurs ont fini, c'est le tour des penseurs. »

Certes, Victor Hugo ne fait pas œuvre d'historien. Il n'en exprime pas moins un sentiment devenu vérité pour nombre de ses contemporains de la seconde moitié du XIX^e siècle. L'Empire porte, avec ou malgré lui, les valeurs de la Révolution. Il n'a pu se faire accepter des dynasties européennes parce qu'il porte, plus que la guerre, les principes égalitaristes de la République. Le régime inventé en 1804 a contribué à brouiller l'ordre social du Vieux Continent aux têtes couronnées. Un sabreur à cheval est devenu roi de Naples ; un sergent béarnais, roi de Suède – et un petit noble corse à l'accent épouvantable, l'empereur de la France.

UN PARAVENT POUR CACHER LE 18 BRUMAIRE

En 1815, nombreux sont ceux qui, tout en se taisant sous la contrainte, savent bien ce qu'ils ont fait durant les campagnes de 1792, 1793, du Directoire et du Consulat. L'article premier de la Déclaration des droits de l'homme demeure le socle de la société, et les hommes

A detailed portrait of Napoleon Bonaparte in military uniform. He is shown from the waist up, wearing a dark blue coat with gold embroidery on the collar and cuffs. He has a white sash and a gold belt. He is holding a sword in his right hand and a rifle in his left. The background is a light, textured wall.

Manu militari

En 1793, il bère
Toulon, ville rebelle
allée aux Anglais.
Le 13 vendémiaire
an V (5 oct. 1795).
Il sauve le Directoire
d'une insurrection
royaliste. Et la
campagne d'Italie
(1796-1797)
l'intronise héros
de la République.



Tricolore

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 févr. 1800) fait des préfets, nommés par le chef de l'État, les délégués de ce dernier. Leur présence élimine de fait les organes locaux mis en place après 1789.

égaux doivent désormais se distinguer par le mérite, le talent, le travail, les valeurs d'austérité et d'économie. En prenant le pouvoir par le coup de force militaire qui invente le putsch contemporain, Bonaparte se saisit des acquis des années précédentes et les refonde pour clore l'expérience de la Révolution aux objectifs qu'elle s'est donnés en 1789 et que les remous politiques, les luttes de factions, les incertitudes institutionnelles et la succession des Constitutions (1791, 1793, 1795) ont fragilisés en les éloignant toujours davantage. Le coup d'État du 19 brumaire – et non du 18, qui ne fut pas un coup de force – transforme l'histoire de la Révolution en la figeant en un récit et surtout en un héritage que Bonaparte et ses acolytes vont utiliser comme paravent pour cacher la perversion profonde de leur action, contraire aux principes qui ont porté 1789.

L'accusation est lourde. Elle doit être démontrée. Place à la défense. Certes, Bonaparte ne déconstruit pas toute l'œuvre de la Révolution. Il conserve, pour un temps, l'égalité de tous à la naissance comme base de la société. Il consolide ce qui faisait un des moteurs du printemps 1789, la reconstruction de la France sur des principes libéraux, mettant au cœur de la dynamique sociale la libre entreprise, la propriété mobilière et, surtout, la propriété foncière comme gages de reconnaissance et de réussite. Le notable devient ce personnage issu des luttes révolutionnaires qui devra peupler les chambres du Corps législatif. Les listes de notables sont établies dans les départements et fondées sur la fortune de chacun. La continuité politique est voulue et se manifeste dans le plébiscite, qui fait appel directement à la nation souveraine. Le retour du suffrage universel masculin, en 1800, 1802 et 1804, est acté, mais il est largement truqué la première fois, les officiers votant pour leurs soldats...

Dans le domaine administratif, la pratique est la même, et le but identique : tirer profit de la Révolution en détournant ses institutions vers la dictature personnelle qui se construit. À la tête des départements sont placés les préfets. Nommés par le Premier consul, ils sont ses yeux et ses oreilles. L'organisation des contributions directes, avec ses contrôleurs, percepteurs et inspecteurs des finances, opère une centralisation des affaires de l'État, que la Banque de France (1800) parachève. Les principes de la justice affirment l'indépendance morale des juges ; pourtant, ceux-ci ne sont plus élus mais nommés, et leur carrière dépend de leur docilité. Les cours établies par le Code pénal de 1791 sont respectées, mais on y ajoute les cours d'appel, dont les magistrats reçoivent leurs instructions du ministère de la Justice. Et le Code pénal de 1810 durcit la politique répressive : le délinquant n'est plus à rééduquer mais à incarcérer.

« LE ROI DE LA RÉVOLUTION »

Dans le domaine de l'éducation, l'expérience des écoles centrales du Directoire est poursuivie avec les lycées, créés en 1802 pour fonder « l'élite de la nation » en délivrant une éducation au rythme martial, dont le but n'est plus la compréhension d'un monde à améliorer, mais l'inculcation d'un modèle social à reproduire. Enfin, le Code civil affirme les principes individualistes et la richesse personnelle comme masse de granit de la société issue de la Révolution, mais en instituant un ordre paternel tout-puissant et surtout en réduisant les femmes au rôle de subalternes, bonnes à enfanter les soldats et fonctionnaires du Consul, dont l'idée fixe à partir de 1802 est de devenir le chef d'un État multinational, d'une fédération de pays sous ses ordres, sous la forme d'un Empire.

L'héritage de la Révolution est là encore détourné de son objectif et mis au service de l'ascension du général, un temps républicain, entre 1793 et 1799, puis devenu, grâce à ses succès militaires, la figure moderne du dictateur contemporain. En une expression qui fit déjà mouche en 1865, l'historien Edgar Quinet définit l'opération de racket opérée sur le legs révolutionnaire par le Premier consul en le désignant comme « le roi de la Révolution ». Tout est dit. Bonaparte s'est emparé d'un trésor d'institutions, d'idées, de territoires, de richesses édifiées, acquises, créées, inventées par la Révolution, pour en user et abuser à son gré et à celui



Photo Jossse / Leemage



de tous les hommes qui vont le suivre en récompense de leur docilité et de leur servilité. En 1802, le masque tombe : rétablissement de l'esclavage, épuration du Tribunal, Concordat et le refus d'un État laïc, fermeture de la classe des sciences morales et politiques, invention de la Légion d'honneur et prémices de la refondation d'une noblesse, raidissement de la société, poursuite des mesures de police d'exception... Bientôt, en 1803, réapparaissent le livret ouvrier et un système de surveillance accrue de la population. La paix artificielle d'Amiens avec

**« CROYEZ-VOUS
QUE CE SOIT POUR
FAIRE LA GRANDEUR
DES AVOCATS
DU DIRECTOIRE [...]
QUE JE TRIOMPHE
EN ITALIE ?
QUELLE IDÉE ! »**

BONAPARTE, EN 1796

l'Angleterre (mai 1802), le retour à un calme relatif dans les campagnes, avec une gendarmerie d'une grande sévérité, construisent le malentendu dont profite Bonaparte pour inventer Napoléon, les deux années suivantes.

HÉRITER POUR MIEUX PROFITER...

En décembre 1799, on présente au Premier consul une série de dessins pour les futurs costumes des fonctionnaires. Bonaparte s'exclame : « Je ne veux ni bonnet rouge [symbole de la Révolution, NDLR] ni talons rouges [symbole des courtisans de Versailles]. » Il livre ainsi le fond de sa pensée : en mettant à son service les anciennes élites de la monarchie et les nouvelles de la République, il veut imposer son modèle. Hériter l'usufruit sans en assumer l'origine révolutionnaire... Ingrat, Napoléon le sera jusqu'au bout ; lorsque, de retour à Paris à la fin des Cent-Jours, en juin 1815, il constate que les élites lui tournent le dos, alors que le peuple est prêt à se soulever pour lui, il renonce, refusant d'être « l'empereur de la canaille ». Ce n'est pas de la monarchie que Napoléon fut l'usurpateur, mais bien de la Révolution, qui l'a fait vivre, être et exister pleinement. ●

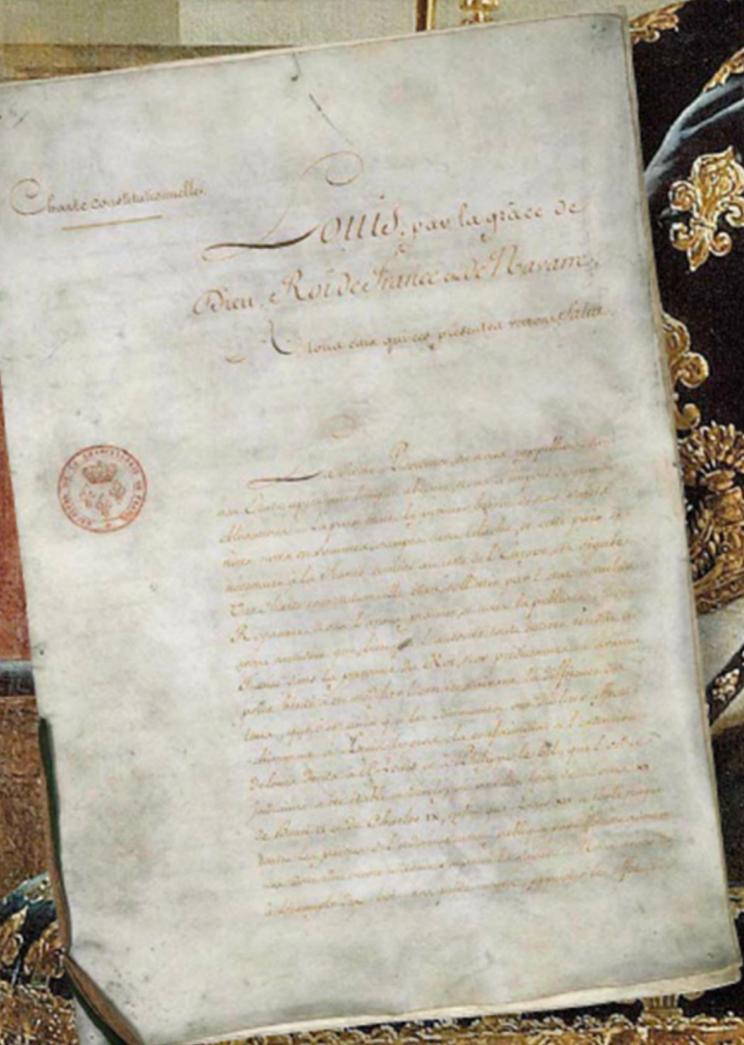
Saint Empire

En 1790, la Constitution civile du clergé est votée, puis une vague de déchristianisation s'abat sur le pays en 1793-1794. Avec le Concordat (1801), le Premier consul remet les pendules à l'heure : le catholicisme redevient la religion officielle de « la majorité des Français ».

Sceptre

Frère cadet de Louis XVI, le comte de Provence maintient la flamme de la royauté après la décapitation du roi (1793) et la mort de Louis XVII (1795). Revenu d'exil en 1814, il s'engage en faveur d'une monarchie constitutionnelle en signant la charte du 4 juin (ci-dessous).

Archives nationales, Paris





LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ... UNITÉ?

L'HÉRITAGE BLEU-BLANC-ROUGE

Entre 1789 et 1815, le pays est métamorphosé. Le territoire est redessiné, les droits des citoyens affirmés, l'égalité juridique instituée... Aucun régime ne pourra plus revenir en arrière.

Par Hervé Leuwers

En 1790, le grammairien Pierre Nicolas Chantreau publie un *Dictionnaire national et anecdotique*, dans lequel il souligne l'ampleur du bouleversement provoqué par la Révolution. Il ne s'agit certes que de mots, dont la plupart existent déjà, mais leur signification a changé : *aristocrate* est devenu « synonyme de mauvais citoyen », *constitution* désigne désormais un « corps de loi qui convient à un peuple libre »... Plus encore, des mots ont été proscrits : *roturier*, *servage*, *vassal*, *droit d'aînesse*. Des expressions sont apparues : *cocarde nationale*, *roi des Français*, *représentant de la nation*... Il y a un ancien régime et un nouveau. Vingt-cinq ans plus tard, lorsque Louis XVIII retrouve le trône, il pense fermer la parenthèse de la Révolution. Et aussi celle de l'Empire, qu'il considère comme sa suite ; il rejette le « Robespierre à pied » et le « Robespierre à cheval », pour reprendre les savoureuses formules de Pierre-Alexandre Lemare en 1814. Ni lui ni la plupart de ses contempo-

raines n'imaginent pourtant remonter le temps, tant les principales transformations du territoire, du droit ou de la société paraissent inéluctables. Louis XVIII en a conscience. Sa France a été révolutionnée.

LAVER L'AFFRONT DE LA MORT DE LOUIS XVI

Pour tous ceux qui ont perdu leurs privilèges, émigré, connu l'emprisonnement ou la mort de proches, la plaie reste pourtant ouverte. À peine rétabli, Louis XVIII ordonne des fouilles au cimetière de la Madeleine, où ont été enterrés son frère aîné et Marie-Antoinette ; le 21 janvier 1815, vingt-deux ans exactement après l'exécution du roi, leurs dépouilles sont solennellement transportées à Saint-Denis. Bientôt, une Chapelle expiatoire est érigée à l'emplacement du cimetière ; elle est entourée des tombes fictives des gardes suisses tombés lors de la prise des Tuileries, le 10 août 1792.

S'il condamne les « crimes » de la Révolution, le monarque en accepte aussi nombre d'héri-



Bis repetita

Le dernier Bourbon, Charles X, successeur de Louis XVIII (son frère), est évincé du trône par la révolution de 1830, qui sanctionne son autoritarisme. Porté au pouvoir, le duc d'Orléans (ci-dessus) doit jurer fidélité à la Charte révisée, avant de s'installer sur le trône sous le nom de Louis-Philippe. Ironie de l'Histoire : son père, Philippe Égalité, avait voté en 1793 la mort de son cousin Louis XVI...

RM/DB Archives/PV/DB

tages. Son royaume n'est plus celui de ses aïeux. Même si les conquêtes de la Révolution et de l'Empire ont été pour la plupart perdues, le pays a conservé son homogénéité d'origine révolutionnaire : le Comtat Venaissin et Avignon ne sont pas restitués au pape, Mulhouse ne redevient pas une ville libre... Le territoire s'inscrit dans des frontières précises ; il demeure divisé en départements, et non en provinces, dont les tracés et les privilèges fiscaux, judiciaires ou administratifs ont disparu en 1789.

DES FRANÇAIS À LA FOIS SUJETS ET CITOYENS

Louis XVIII n'est plus le roi d'un « agrégat inconstitué de peuples désunis », pour reprendre la formule de Mirabeau, mais le chef d'une nation unifiée. Même sujets du monarque, les Français restent citoyens – plus ou moins... L'accès des comédiens, des protestants et des juifs à la citoyenneté, proclamé dès l'Assemblée constituante, est certes préservé, mais le suf-

frage universel masculin, introduit en 1792, a été remis en question dès 1795, et plus nettement encore sous les monarchies censitaires. Le souvenir ne s'en efface cependant pas facilement. Ce suffrage est une revendication, que réalise la révolution de 1848. Quant au vote des femmes, le débat a été lancé par Condorcet, ou encore par Olympe de Gouges, qui, en 1791, dans sa Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, a proclamé : « La femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune » ; pour elle, « la femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits ».

Même imparfaite, l'égalité civile a également progressé. Désormais, les Français obéissent aux mêmes lois, quel que soit leur statut ou leur lieu de résidence. Les lois civiles ont été unifiées, même si le Code promis par l'Assemblée constituante n'a été achevé qu'avec le Consulat ; elles ont aussi été transformées. Le « système

féodal» s'est éteint, et avec lui le servage, la vassalité, la justice et les droits seigneuriaux, qui ont limité les droits des propriétaires de biens fonciers. La noblesse a également disparu, et le rétablissement d'une hiérarchie de titres, sous l'Empire, puis le retour de l'ancienne noblesse, sous la Restauration, n'ont pu lui redonner ses privilèges et son lustre d'antan.

L'égalité juridique s'est imposée plus rapidement encore dans le domaine pénal. Dès 1791, les Constituants dotent le pays de son premier Code pénal, qui redéfinit et hiérarchise les délits, réforme et adoucit les peines ; alors que la prison s'impose comme la première des sanctions, les supplices de l'Ancien Régime disparaissent. Il n'y aura plus de criminel attendant la mort sur la roue, les os brisés ; plus de régicide écartelé en place publique. Avant de devenir l'emblème de la Terreur, la guillotine a symbolisé la disparition des tourments corporels.

L'OBSESSION DES HOMMES DU XIX^e SIÈCLE

En 1791 puis en 1795, les députés ont même discuté de l'abolition de la peine de mort, inaugurant un débat achevé en... 1981. Il aurait pu se terminer bien plus tôt ; peu après la Terreur, la Convention n'a-t-elle pas annoncé en 1795 que, « à dater du jour de la publication de la paix générale, la peine de mort sera[it] abolie dans la République française » ? Mais, la paix revenue, elle est maintenue. Le souvenir des violences tout comme celui des combats inachevés ont fait de la Révolution l'obsession des hommes du XIX^e siècle. Pour comprendre ce qu'ils vivent, pour définir la France qu'ils veulent construire, c'est par référence à 1789, 1793 ou 1799 qu'ils envisagent les révolutions de 1830 et 1848, le Second Empire, la Commune de 1871.

C'est également avec son souvenir que certains s'engagent. Le projet de Déclaration des droits de l'homme présenté par Robespierre en avril 1793 est réédité en 1831, 1833, 1848, 1850, 1871 et 1878, dans une chronologie qui rappelle les étapes majeures du combat républicain. Il s'agit aussi d'en rétablir certains principes : autorisé en 1792, mais interdit par la Restauration en 1816, le divorce est de nouveau permis par la III^e République ; une première fois aboli en 1794, l'esclavage est implicitement rétabli par le Consulat, puis définitivement aboli par la II^e République en 1848. Quant à la séparation de l'Église et de l'État, expérimentée par la Révolution, elle est adoptée en 1905.

La République est fille de la Révolution. Celle de 1848, de 1870, de 1946 et celle de 1958, dont la Constitution rappelle que « le peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la déclaration de 1789 ». Elle y puise ses principes et ses symboles, dont certains sont d'ailleurs ancrés depuis longtemps. Le drapeau tricolore n'est-il pas adopté par la monarchie de Juillet ? La devise *Liberté, Égalité, Fraternité* n'est-elle pas reprise par la Constitution de 1848, avant de s'imposer sous la III^e République ? Tous se souviennent alors que Robespierre a été le premier à juxtaposer ces trois mots et à en faire une devise, qu'il a proposé d'inscrire sur les drapeaux et les uniformes des gardes nationaux. En 1880, le 14 juillet devient fête nationale, plus par référence à la fête de la Fédération du Champ-de-Mars en 1790 qu'à la prise de la Bastille. L'année précédente, *La Marseillaise* était déjà l'hymne national.

Plus de deux siècles après son achèvement, les principes, les réalisations et les symboles de la Révolution sont encore omniprésents. Pour autant, celle-ci n'a jamais cessé de diviser ; régu-

« LA FRANCE DE LA RESTAURATION EST UNE NATION DE RURAUX. LEUR LUTTE POUR S'EMANCIPER DU JOUG FÉODAL A ATTACHÉ LA PAYSANNERIE AUX ACQUIS DE LA RÉVOLUTION »

FRANÇOIS DÉMIER

lièrement, le souvenir de la Vendée ou celui de la Terreur provoque la polémique. Chaque 21 janvier (date anniversaire de la mort de Louis XVI), certains se rassemblent pour prier à la Chapelle expiatoire ; chaque 28 juillet, d'autres se souviennent de l'exécution de Robespierre au Panthéon, devant le monument en l'honneur de la Convention. Entre ces deux dates, le 14 juillet, feux d'artifice et bals publics réunissent et enchantent les Français et les visiteurs étrangers. ●



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ... UNITÉ?

L'IMPOSSIBLE RETOUR EN ARRIÈRE

L'Ancien Régime est enterré. Et ce, malgré la Restauration. Si la Révolution est irréversible, c'est parce qu'elle émanait du bas. Elle n'était pas une rupture, mais une recomposition. Analyse.

Par Jean-François Kahn

La *Fille de M^{me} Angot*, opérette de Charles Lecocq, connu, à la fin du XIX^e siècle, une formidable célébrité parce qu'un loustic de l'époque du Directoire y chantait « ce n'était pas la peine, ce n'était pas la peine assurément, de changer de gouvernement ». Autrement dit, la république reproduit tous les vices de la monarchie : Barras a des maîtresses, comme Louis XV, la faillite se substitue à la banqueroute, la prison du Temple a remplacé celle de la Bastille, et les parlements sont traités avec la même désinvolture.

À cela près qu'on oublie un petit détail : c'est qu'entre-temps la propriété a changé de mains, quelque deux millions de Français, issus de la paysannerie ainsi que de la petite et moyenne bourgeoisie, ayant acquis les biens nationaux confisqués à l'aristocratie et au clergé. À cela près, également, que le système des ordres a été aboli et les privilèges de sang remplacés par des privilèges de fortune.

Ce que la Révolution a changé en profondeur et de façon irréversible, c'est finalement la Restauration qui, en 1814, le révèle de façon spectaculaire : les royalistes ont repris le pouvoir, un frère de Louis XVI est monté sur le trône, les émigrés sont revenus, les factions républicaines sont laminées, les « ultras » vont sortir largement vainqueurs des premières élections censitaires... Rien, apparemment, n'empêche que l'on revienne à la situation d'avant 1789. Rien, sauf que cela s'avère d'emblée impossible.

LE BRANDON JAMAIS ÉTEINT DE LA RÉVOLTE

Louis XVIII comprit tout de suite que sa seule chance d'assurer un minimum de pérennité à son régime était de conserver les principaux acquis de 1789 et 1790, ce que garantissait précisément la Charte qu'il dut concéder au pays : respect du nouveau système de propriété, tolérance religieuse, abolition des droits féodaux et des privilèges nobiliaires, égalité formelle devant la loi et l'impôt, liberté, fût-elle très rela-



**La marche
trionphale**

Les Trois Glorieuses
(27, 28, 29 juillet
1830), peintes par
Eugène Delacroix,
reproduisent le grand
événement
de 1789, qui avait
unifié dans ses rangs
le peuple de Paris
et la bourgeoisie.



tive, de la presse et instauration d'un contre-poids parlementaire, fût-il en partie croupion.

Ce qui prouve assez que ces concessions sont devenues incontournables tant la France avait changé en vingt-cinq ans, c'est qu'il suffit que des imprudences verbales laissent craindre, malgré tout, un retour en arrière pour que des foules de paysans et de petits-bourgeois urbains se précipitent au-devant de Napoléon de retour de l'île d'Elbe. Et, lorsque Charles X, le frère de Louis XVIII, convaincu que rien ne menace plus l'ordre public, promulgue en 1830 des ordonnances qui reviennent sur les concessions de son prédécesseur, c'est aussitôt l'explosion.

Vers qui alors la France des propriétaires se tourne-t-elle? Vers le duc d'Orléans, fils d'un conventionnel régicide qui, lui-même, a combattu dans les armées de la République. Et, dix-huit ans plus tard, quel est le déclic qui provoque la chute de Louis-Philippe? La remise en question d'un acquis de 1789: le droit de réunion. À deux reprises ensuite, les royalistes obtiennent la majorité au Parlement: en 1849 et en 1871, mais ils ne tentent même pas de revenir sur l'essentiel des bouleversements que la Révolution a provoqués

dans le pays. Ils savent que ce serait suicidaire. La seule évocation d'un retour au drapeau blanc à la place du drapeau tricolore passe pour une aberration pour la majorité d'entre eux. Pas question non plus de revenir sur l'organisation territoriale (départements, cantons, communes), administrative, universitaire que l'on doit aux différentes étapes de la Révolution.

La Convention avait créé des établissements d'enseignement secondaire, des écoles centrales, des écoles primaires, des grandes écoles (Polytechnique, Normale sup, Langues O, Ponts et Chaussées, Arts et Métiers, conservatoires de musique) ainsi que le musée du Louvre, les Archives et la Bibliothèque nationale, l'Institut de France... Nul ne songe un seul instant à supprimer ces institutions. Ni à revenir à l'ancien

système métrique, ni à rétablir la légalité de la torture, le droit d'aînesse, les octrois, les douanes internes, les entorses à la liberté du commerce... On conserve le Tribunal unique de cassation, on ratifie la sécularisation de l'état civil, la gratuité de la justice, l'émancipation des juifs, l'égalité relative devant l'impôt, le Code civil... Paradoxalement, les remises en question les plus flagrantes de l'héritage révolutionnaire ne viennent pas de la droite monarchiste, mais soit de Napoléon (restauration de l'esclavage, création d'un nouvel ordre aristocratique), soit de la gauche républicaine, qui, en reconnaissant les syndicats et le droit de grève, va à l'encontre de la fameuse loi Le Chapelier de 1791, qui interdit à la fois les corporations et les associations de salariés. Même les nationalisations de 1945 ou de 1981 entrent en contradiction avec les principes de la Révolution, dont les trois piliers sont le droit de propriété, la liberté économique et le démantèlement des monopoles.

LA FIN DE L'ÉTATISME SOCIALISANT

À cet égard, c'est Alexis de Tocqueville qui, en 1848, lors du débat sur le droit au travail impliquant une indemnisation des chômeurs, mit les points sur les *i*. Pour lui, il s'agissait là d'un concept «socialiste». Or, explique-t-il, c'est précisément contre l'étatisme socialisant, qui s'est développé sous l'aristocratie monarchique et centralisateur de Louis XIV, donc sous l'Ancien Régime, que s'est faite la Révolution, dont le caractère, en revanche, est intrinsèquement libéral. L'argument était polémique, mais pas fondamentalement faux. La Révolution n'esquissa quelques mesures dirigistes en faveur des prolétaires ou des chômeurs que pendant trois mois environ, à la fin de la dictature montagnarde (loi du maximum), sous l'impulsion de Saint-Just. Pour le reste, presque toutes les mesures prises sont d'inspiration intrinsèquement libérale, la paysannerie et la bourgeoisie (petite et moyenne) en étant les seules véritables bénéficiaires. Et ces acquis-là, considérables (d'autant qu'ils sont également ceux de la modernité), ont profondément remodelé la France contemporaine.

En vérité, la Révolution – parce qu'elle fut l'émanation du bas – a plus radicalement changé la France que la révolution bolchevique – qui fut, elle, imposée d'en haut – n'a changé la Russie. Cette dernière fut une révolution de rupture et, comme toutes les ruptures, elle a échoué. La révo-



Coll. Kherbne/Tigabbor

Voracité

À la noblesse de sang de la société monarchique succède, dès l'Empire, une noblesse de rang, fondée sur la fortune. (Caricature de 1902 de Kupka Frantisek.)



lution française fut un mouvement de recombinaison, et on ne peut presque jamais décomposer une recombinaison. Que reste-t-il des idéaux de la Révolution française ? L'essentiel, puisque les sujets ont fait place à des citoyens ; puisque la Déclaration des droits de l'homme a couronné le préambule de notre Constitution ; puisque tous les Français, sans distinction d'origine ou de croyance, sont censés être égaux devant la loi.

Mais cet idéal a subi trois atteintes majeures : à l'hérédité nobiliaire s'est substituée une hérédité oligarchique, la fortune y remplaçant le « sang », qui a mis à mal le principe, libéral par excellence, de l'égalité des chances. Les exemp-

LES PRINCIPES DE 1789 S'APPUIENT SUR TROIS PILIERS ; DROIT DE PROPRIÉTÉ, LIBERTÉ ÉCONOMIQUE, DÉMANTÈLEMENT DES MONOPOLES

tions, passe-droits à la tête du client et niches de toutes sortes ont dénaturé le dogme de l'égalité devant l'impôt. Et, surtout, les privilèges abolis le 4 août 1789 par les députés de l'Assemblée constituante – sur proposition de quelques aristocrates, rappelons-le – ont été peu à peu rétablis sous d'autres formes et à presque tous les niveaux.

VERS UNE NOUVELLE NUIT DU 4 AOÛT ?

Aussi, si l'on voulait réellement retrouver l'esprit de 1789, est-ce moins une nouvelle prise de la Bastille qu'il faudrait appeler de nos vœux – elle n'eut en réalité d'autre objet que de trouver de la poudre pour charger les milliers de fusils saisis aux Invalides (lire p. 46-55) – qu'une nouvelle nuit du 4 Août. Il s'agirait alors que toutes les corporations, toutes les catégories sociales, tous les groupes d'intérêts acceptent de mettre sur la table, sans rien dissimuler, les privilèges, petits et gros, dont ils bénéficient et, à proportion de leur importance, à défaut de les abolir, s'engagent à en sacrifier une partie sur l'autel de la patrie – chiche !

Faut-il en effet attendre le temps des guillotines pour oser, avant qu'il ne soit trop tard, entreprendre les révolutions nécessaires ?

Cénacle

La Révolution débute le 17 juin 1789 par la révolte du tiers état, qui se constitue en Assemblée nationale. La bataille pour l'égalité civique et la liberté politique est lancée – et dure jusqu'à l'avènement de la III^e République. (Le Foyer de l'Assemblée nationale, de Paul Adolphe Delcourt, 1876.)



INTERVIEW

« D'une conception révolutionnaire »

Futuriste. Le cinquième opus d'« Assassin's Creed », la saga créée par Ubisoft, nous transporte au cœur du Paris des sans-culottes. Avec un réalisme à couper le souffle. Rencontre avec le maître d'œuvre de cette machine à remonter le temps.

HISTORIA – La Révolution française... Pourquoi avoir porté votre choix sur cette période de l'Histoire ?

ALEXANDRE AMANCIO – Il faut savoir que ce cinquième épisode d'Assassin's Creed est destiné exclusivement à la nouvelle génération de consoles. Pour exploiter au mieux leur extraordinaire puissance, nous avons dû revoir notre façon de concevoir le jeu en fonction de l'expérience qu'il est maintenant possible de faire vivre au joueur. Ce nouveau départ pour la marque, cette renaissance « spirituelle », nous a incités à revenir à la source : une ville européenne dense. Le choix de Paris s'est imposé pour la beauté de cette ville et pour son rôle de témoin de la plupart des périodes importantes de l'histoire occidentale. Pourquoi la Révolution ? Car elle symbolise la naissance du monde moderne, et son potentiel narratif est quasi infini. Nous voulions également ancrer l'action dans une période rassemblant des foules énormes, ce qui correspond parfaitement aux années 1789-1794. De plus, à cette époque, la plupart des monuments

parisiens existaient déjà, ce qui rend la ville facilement identifiable.

H – Comment évaluez-vous l'impact de la Révolution au-delà des pays francophones ?

A. A. – Cet événement a eu des répercussions dans le monde entier, surtout grâce à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui a inspiré la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies en 1948. Les fondations de l'ONU s'ancrent dans la Révolution.

H – Quelle est la quête poursuivie par le joueur dans ce nouvel opus ?

A. A. – Le scénario est centré sur une histoire de rédemption, celle de notre personnage principal, Arno Dorian, qui recherche le meurtrier d'un être qui lui était cher. Son enquête l'amène à croire que le criminel, personnage aussi influent que mystérieux, tire les ficelles de la Révolution pour la diriger vers un but précis... Le contexte de la Révolution, de ses débuts idéalistes à la Terreur, est utilisé à titre d'allégorie pour renforcer les thèmes narratifs vécus par le joueur, un dilemme cornélien ou les dangers de l'extrémisme.

H – Les reconstitutions de Paris, sur le plan des décors tant intérieurs qu'extérieurs, sont stupéfiantes. Quelles sources avez-vous utilisées ?

A. A. – Nous nous y sommes rendus à plusieurs reprises pour prendre des photos des monuments à différentes échelles : des vues d'ensemble, pour rendre compte de leurs structures, des détails, pour reproduire les matériaux et les surfaces de la manière la plus réaliste qui soit. Nous avons visité des musées et avons notamment bénéficié des commentaires éclairés des guides du Louvre. Nous avons également consulté des archives du vieux Paris, des plans anciens, des reproductions d'époque...

H – Le souci du détail est omniprésent. Avez-vous travaillé avec des ingénieurs ou des architectes ?

A. A. – Nous n'avons pas fait appel à des experts extérieurs. En revanche, certains intervenants d'Ubisoft ont travaillé par le passé dans les domaines



**ALEXANDRE
AMANCIO**
DIRECTEUR CRÉATIF
ET ARTISTIQUE
D'ASSASSIN'S
CREED V UNITY



de l'architecture ou du design. Et nous avons aussi beaucoup sollicité les historiens, notamment Jean-Clément Martin, François Pédrion et Laurent Turcot.

H – Quel rôle leur avez-vous plus précisément assigné ?

A. A. – Une fois le scénario écrit, nous l'avons aussitôt adressé à deux d'entre eux pour recueillir leurs avis respectifs. Ils nous ont permis de savoir parmi les éléments historiques du jeu lesquels étaient crédibles. Grâce à leurs commentaires, nous avons évité les anachronismes ou les erreurs de fond. Par exemple, Napoléon Bonaparte, alors jeune soldat ambitieux, intervient à la fin du jeu. Nous lui avons donné un peu trop d'importance, à un an près ! Nous avons donc dû réajuster l'écriture. Mais nous nous sommes également rendu compte qu'il y avait des divergences d'opinions entre les historiens de la Révolution. Les faits sont tellement complexes qu'ils peuvent donner lieu à des interprétations subjectives. Quoi qu'il en soit, tous se sont accordés à saluer notre souci du détail narratif et le soin apporté aux détails visuels.

H – Dans les bandes-annonces, Paris est plongé dans le chaos. La ville est gangrenée par le crime, le sang coule dans chaque rue, la sauvagerie s'empare des hommes... N'est-ce pas là une vision excessive de la Révolution ?

A. A. – *Assassin's Creed V Unity* commence en 1789 et se termine en 1794. Les joueurs auront la chance de passer des dizaines d'heures aux manettes et auront le temps de vivre tout un éventail d'événements. On voit ainsi progresser la Révolution. Certes, les *trailers* [bandes-annonces, NDLR] et les démos insistent sur les circonstances et les faits les plus dramatiques, mais, plus

largement, nous essayons de présenter la Révolution sous tous ses aspects : la Terreur et la sauvagerie, bien sûr, mais aussi la joie de vivre et les gens qui chantent dans les rues.

H – Revendiquez-vous toujours une dimension pédagogique, alors que ce jeu est déconseillé aux moins de 18 ans ?

A. A. – La brutalité de cette période et notre souci de réalisme nous ont conduits à concevoir un jeu qui n'est pas conseillé aux plus jeunes. Cela n'enlève rien à sa dimension pédagogique. La Révolution y est présentée sans généralisation et avec beaucoup de subtilité. Les *gamers* les moins férus d'histoire vont découvrir cette période et apprendre qu'il s'agit d'une ère de bouleversements au cours de laquelle, au prix du sang, les citoyens ont fait naître un futur où, pour la première fois, ils allaient devenir maîtres de leur destin.

H – Justement, quelle a été la plus grande difficulté rencontrée dans la conception du jeu ?

A. A. – Le niveau de programmation est d'une complexité extrême. Notamment en ce qui concerne la création de foules massives. Rendez-vous compte : une intelligence artificielle influe sur celle-ci pour anticiper leurs interactions et leurs déplacements à travers Paris, lesquels doivent être fluides pour paraître crédibles. Il y a encore quatre mois, nous n'étions pas sûrs d'atteindre le niveau de fluidité attendu, surtout avec environ 5 000 personnes à l'écran ! C'est un défi permanent.

H – Combien de personnes ont été mobilisées pour le projet ?

A. A. – Neuf studios à travers le monde ont travaillé sur *Assassin's Creed V Unity*. Montréal est le cœur

du projet, mais d'autres équipes étaient basées à Québec, Toronto, Montpellier, Annecy, Singapour, Bucarest – et en Chine. C'est une entreprise globale avec une répartition des expertises. Au total, plusieurs centaines de personnes ont œuvré pendant quatre ans.

H – En quoi Unity marque-t-il un renouveau de la franchise Assassin's Creed ?

A. A. – Au risque de me répéter, j'insiste sur le fait que c'est le premier jeu exclusivement conçu pour les consoles nouvelle génération. Par conséquent, pour garder notre hégémonie dans la catégorie action-aventure, il a fallu réinventer les trois piliers de base : la navigation, l'élément furtif [les déplacements des personnages] et l'élément de combat. Nous avons aussi porté un effort particulier sur la liberté offerte au joueur au cours de ses missions, en lui offrant un monde plus systémique : au lieu d'avoir un chemin unique pour se rendre à son objectif, il a le choix entre plusieurs approches et itinéraires. Cela laisse plus de place à l'imagination. D'autre part, du point de vue visuel, il s'agit de la plus grande ville que nous ayons jamais réalisée. Si vous rassemblez toutes les parties de terres de *Black Flag*, notre précédent opus, cela ne suffit pas à égaler la dimension du Paris que nous avons recréé. Pour la première fois, il est possible d'évoluer dans des décors intérieurs sans chargement. Avant, il fallait se présenter devant une porte, on chargeait l'intérieur, on coupait au noir et on arrivait enfin dans la salle voulue. Aujourd'hui, on entre dans des centaines d'édifices et monuments, on en apprécie instantanément les décors détaillés et on en sort de manière complètement fluide. C'est une – petite – révolution ! ●

Propos recueillis par Éric Pincas

COMBIEN DE CASES LE JEU DE L'OIE COMPORTE-T-IL ?*



10,50€
TTC

En partenariat avec
Historia

150 questions sur l'histoire étonnante des objets du quotidien !

6 catégories
de questions



Fêtes



Équipement
de la maison



À table



Sciences et
techniques



Jeux



Habillement
et toilette



MARABOUT, éditeur spécialiste du divertissement en librairie !

Retrouvez-nous sur www.marabout.com
et sur Facebook : facebook.com/editionsmarabout

1806

PASSEZ L'HISTOIRE EN REVUE

VIVEZ VERSAILLES AUTREMENT

VISITES GUIDÉES

Parcourez l'histoire de Versailles
avec ceux qui l'ont écrite : Louis XIV,
Marie-Antoinette, **Napoléon**, de Gaulle...



CHÂTEAU DE VERSAILLES

www.chateauversailles.fr

©adlkeys Photographie: Henriette Stahl Napoléon se jette en revue la garde à la bataille d'Iéna le 14 octobre 1806. Horace Vernet

REGION
NORMANDIE

Le journal des
EXPOSITIONS

CÔTE PARIS

iRockuptibles

Historia

Le Parisien

TROIS